

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES**

par

**Michel Laurendeau
LAUM20116103**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE VIABLE :
UN CHANGEMENT DE PRATIQUE POUR
LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
LE CAS DU CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Août 2003



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RÉSUMÉ

Le développement durable a émergé des réflexions sur les conditions sociales, environnementales et économiques et les interdépendances de chacun de ces secteurs qui opposent développement et environnement. Ce mouvement a été porté dans un premier temps par les environnementalistes dès les années 1970 et grâce aux circonstances politiques et économiques favorables, il a gagné le milieu économique, social et politique. Plus qu'une mode, ce concept a donné naissance à un nouveau concept à l'intérieur même du paradigme écologique.

Des leaders régionaux poussés par cette nouvelle perception du développement ont obtenu un consensus régional pour la création d'un organisme qui avait comme mandat d'expérimenter et de propager le développement durable dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est ainsi que le Centre québécois du développement durable a pris naissance en 1991. Il nous apparaît important, dans un tel contexte, d'évaluer l'évolution de ce nouveau concept et son intégration dans les objectifs et les pratiques en développement régional.

La première partie de ce mémoire permet de prendre connaissance de l'évolution du paradigme de l'environnement et du concept de développement durable. Nous considérons que le développement durable s'inscrit dans un processus de changement social et ce secteur d'étude de la sociologie est la base théorique de notre analyse.

Dans la deuxième partie, nous analyserons les principales activités reliées au développement régional depuis les années 1980 chapeautées par le Conseil régional de concertation et de développement. Nous entendons par là, les Sommets socio-économiques de 1984 et de 1991, ainsi que les Planifications stratégiques régionales de 1995 et de 2001. Nous mettrons l'accent principalement sur l'intégration du développement durable dans les axes de développements et ses applications. Nous compléterons notre analyse par les États généraux de l'environnement de 1988 et de 1998.

La dernière section consiste à comprendre l'évolution du Centre québécois du développement durable, le rapport entre le discours et les pratiques de l'organisme, et les relations avec ses partenaires.

Enfin, nous tenterons de démontrer les stratégies utilisées par le Centre Québécois du développement durable pour intégrer le développement durable en développement régional.

REMERCIEMENTS

Je désire premièrement souligner l'appui et l'encouragement de Mme Christiane Gagnon, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui a accepté de diriger mes travaux de recherche. Tant sur le plan méthodologique que théorique, ainsi que pour ses conseils, son support fut très apprécié.

Je remercie les membres du Centre québécois de développement durable, principalement M. Jacques Régnier, directeur général, qui a généreusement consenti à me procurer les documents nécessaires concernant l'organisme et qui a bien voulu répondre à mes nombreuses questions.

Je tiens à remercier toutes les personnes des différentes organisations régionales qui ont bien voulu participer à mes entrevues et répondre ouvertement à mes questions.

Finalement, je tiens à remercier d'une façon toute particulière Mme Julie Bolduc qui a su m'appuyer pour la rédaction finale de ce travail ainsi que par ses encouragements et sa confiance. Il en va de même pour mes amis et ma famille.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	ii
Remerciements	iv
Table des matières	v
Liste des figures	viii
Liste des graphiques	ix
Liste des tableaux	x
Avant propos	xi
Introduction	1
Chapitre 1 Le cadre régional	5
1.1 Problématique régionale	6
1.2 Le contexte actuel de développement : où en sommes-nous ?	11
1.2.1 La population	11
1.2.2 L'économie	12
1.3 L'aspect environnemental du développement	18
1.4 Approche méthodologique	24
1.5 Méthode de recherche	26
Conclusion	29
Chapitre 2 Le cadre théorique	31

	2.1 L'environnement : Essai de définition de Malthus à Jacquard	32
	2.2 La naissance des groupes environnementaux au Saguenay – Lac- Saint-Jean	38
	2.3 Développement durable, de l'utopie au paradigme	43
	2.4 Le développement régional : vers le local global	53
	2.5 Le changement social, axe de changement des pratiques	60
	2.6 Le rôle des élites	67
	2.7 L'espace vécu et l'approche territoriale	73
	2.7 Le réseautage : tous pour un, un pour tous	77
	Conclusion	82
Chapitre 3	Le développement régional, un processus évolutif	84
	3.1 L'émergence de nouveaux acteurs sociaux : les environnementalistes régionaux	86
	3.2 Le Sommet socio-économique de 1984, une première influence des groupes écologiques sur le DR...	88
	3.3 Le Sommet de 1991 : première tentative d'intégration du DD	93
	3.4 La Planification stratégique régionale de 1995, un nouveau regard	96
	3.5 La Planification stratégique régionale de 2001, ça continue	103
	3.6 Le bilan des quatre activités majeures en développement régional	106
	3.7 Les états généraux de l'environnement de 1988	108
	3.8 Les états généraux de l'environnement de 1998	110
	3.9 Le congrès NIKAN de 1997	112
	Conclusion	114
Chapitre 4	De la parole à l'acte	117

4.1 La naissance légitime du CQDD	118
4.2 Un laboratoire naturel	125
4.3 Une stratégie tridimensionnelle	130
4.4 L'évolution des objectifs du CQDD	131
4.5 Se fixer pour mieux s'étendre	133
4.6 Une approche simple, un travail diversifié	138
4.7 C'est en forgeant qu'on devient forgeron	144
4.8 Les stratégies pour le changement	154
Conclusion	156
Chapitre 5 Les relations du CQDD	160
5.1 Le financement	161
5.2 Les échanges entre le CQDD et ses partenaires	166
5.3 Pour un changement des pratiques	172
5.3.1 Les impacts sur le développement régional	173
Conclusion	175
Conclusion	178
Bibliographie	183
Annexe 1 : Abréviations et acronymes	189
Annexe 2 : Lettres patentes	192
Annexe 3 : Plan d'action du CQDD 2001	213

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le concept d'environnement	39
Figure 2 : Crise de l'environnement et du développement	44
Figure 3 : Modèle de développement durable	46
Figure 4 : Motivation individuelle selon trois intérêts de base	70
Figure 5 : Changement social selon la sociologie dynamique	71
Figure 6 : Milieu, réseau et environnement	80
Figure 7 : Les quatre étapes conduisant au sommet régional	91
Figure 8 : Le processus et les partenaires de la planification stratégique régionale (1995)	100
Figure 9 : Premier enjeu	102
Figure 10 : Les grandes étapes du processus de réalisation de la PSR 2001	105
Figure 11 : Territoire d'appartenance du CQDD	128
Figure 12 : Triangle du développement	142
Figure 13 : Tétraèdre du développement durable (CQDD)	142
Figure 14 : Modèle du développement durable du CQDD	143
Figure 15 : Modélisation du changement social selon différentes théories : La position du CQDD	155

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Revenus de 1991 à 1999	165
Graphique 2 : Actions du CQDD	167
Graphique 3 : Groupes cibles du CQDD	168

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de chômage	17
Tableau 2 : L'évolution du concept de développement durable en planification régionale	108
Tableau 3 : Résultat des entrevues	121
Tableau 4 : Stratégie d'action du CQDD	131
Tableau 5 : Actions réalisées par le CQDD en 1993	146
Tableau 6 : Actions réalisées par le CQDD en 1995	147
Tableau 7 : Actions réalisées par le CQDD en 1996	148
Tableau 8 : Actions réalisées par le CQDD en 1997	149
Tableau 9 : Actions réalisées par le CQDD en 1998	150
Tableau 10: Actions réalisées par le CQDD en 1999	151
Tableau 11 : Actions réalisées par le CQDD en 2000	152
Tableau 12 : Actions réalisées par le CQDD en 2001	153
Tableau 13 : Revenus du CQDD de 1991 à 1999	165
Tableau 14 : Enjeu : La population en général	171

AVANT-PROPOS

Mon intérêt pour le développement local et communautaire date du début des années quatre-vingt-dix. Suite à mon implication bénévole dans différents comités de développement local et micro-régional, j'ai commencé à m'intéresser au paradigme productiviste du développement régional (DR) et en particulier du développement local. L'approche endogène qui cherche à intégrer les différents aspects du territoire (culture, espace, nature, économie, social...) a soutenu ma curiosité, mon intérêt et mes actions. D'autant plus que, suite à quelques interventions sur des projets locaux en France et au Sénégal, cette approche du développement local m'est apparue comme une alternative souhaitable et adaptable aux différentes cultures et territoires.

L'importance accordée à l'environnement et la pérennité des ressources n'a pas été automatiquement intégrée à mon expérimentation du développement local. D'ailleurs, de façon générale, lorsque l'on parle de développement local, endogène, par la base..., les aspects sociaux, communautaires, la qualité de vie et le niveau de vie sont très présents, mais pas nécessairement directement et explicitement reliés au maintien de la qualité des écosystèmes. En sous-entendu, bien sûr, cette dimension environnementale s'intègre dans la dynamique du développement local puisque les éléments comme l'appartenance au territoire et la passation des lieux aux générations futures sont des volontés présentes en milieu micro-régional et local. Dans certains cas, la situation sociale précaire rend critique

la protection de l'environnement : « plus les gens sont pauvres, plus ils ravagent la nature et plus ils ravagent la nature, plus ils deviennent pauvres » (Ki-Zerbo, juillet 1998 : 3).

Ainsi, dans des situations de pauvreté particulière, où le taux de chômage est dramatiquement élevé par exemple, la satisfaction des besoins à court terme peut rendre difficile la mise en place volontaire de mesures visant la qualité de l'environnement.

Dans cette recherche intégrant la dimension environnementale au développement local, j'ai donc été amené au concept du développement durable (DD). Selon moi, le DD peut être une alternative prometteuse, intégrant de façon non hiérarchique mais plutôt horizontale, les différentes composantes du développement et du devenir collectif.

Afin de mieux comprendre cette émergence d'un nouveau lieu d'expérimentation du développement, j'ai participé en 1994 à une formation intensive où l'apprentissage des pratiques en DD servait de référence à notre réflexion. Cette formation, dispensée simultanément par l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université de Lille en France (Université internationale du développement durable) entre autres, m'a ouvert d'autres perspectives en terme de développement des collectivités.

Je m'intéresse, par ce travail, à l'évolution du concept du DD, à son intégration au DR et le rôle de l'organisme promoteur du concept en région, soit le Centre québécois du développement durable (CQDD). Le CQDD qui a été créée en 1991, offre une occasion de voir l'applicabilité de ce concept à l'échelle d'un territoire régional.

INTRODUCTION

Ce travail de recherche veut déterminer par l'étude du Centre québécois du développement durable (CQDD), si un changement dans les pratiques en terme de développement régional (DR) a eu lieu, ou est en cours, grâce à ses pratiques et à sa présence. Pour déterminer le changement potentiel, ce projet de recherche comprend deux volets principaux : les pratiques, en terme de lieu d'expérimentation et les moyens de communication en terme de lieu de diffusion et de divulgation.

Le contexte de développement du Saguenay - Lac-Saint-Jean est particulier et s'inscrit dans un rapport nature-culture influencé par les systèmes formels et informels tels l'économie, les gouvernements, l'histoire, les écosystèmes, les mouvements culturels, les groupes de pression et autres, tant intrarégionaux que extrarégionaux. La mondialisation nous rappelle notre singularité mais aussi notre dépendance aux grands courants et ceux des autres territoires.

L'état de situation socioéconomique négative de la région, tant au niveau du financement (Morency, 1997), de l'économie (Conseil régional de concertation et de développement, CRCDD, 2000), ou de l'environnement (Conseil régional de l'environnement et du développement durable, CREDD, 2002), nous amène à voir la région dans un état de sous-développement.

Ces tendances lourdes au niveau régional sont un reflet de ce qui se passe présentement un peu partout dans le monde avec plus ou moins d'impacts. C'est aussi ce qui a fait réagir la communauté mondiale, particulièrement l'élite intellectuelle et dans le courant, les environmentalistes, les humanistes, les économistes, les géographes et spécialistes de tout acabit dans une réflexion profonde sur le devenir collectif.

Ce phénomène d'autoévaluation de nos façons de faire et des retombées spectaculaires de nos pratiques sur notre milieu, nos populations et nos écosystèmes naturels et humanisés, nous ont apporté une nouvelle vision des stratégies à utiliser pour notre développement.

Différentes stratégies de développement alternatif découlent de ces réflexions ; le développement local, le développement territorial, le développement communautaire, le développement des collectivités et le développement durable (DD). Ce dernier regroupe plusieurs de ces courants de pensée. Le concept du DD découle des travaux de la Commission Brundtland. Ce sont ces travaux qui ont façonné la réflexion mondiale à ce sujet ainsi que les principaux intervenants canadiens, québécois et régionaux.

La CQDD, fondée en 1991, a comme mission de propager, d'expérimenter, de façonner et de diffuser les réalisations de DD dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Tout au long de ce rapport nous, traiterons du CQDD, mais cette abréviation déterminera aussi la Région laboratoire du développement durable (RLDD). En effet, depuis septembre 2002 le nom de cet organisme a changé.

Par ce travail, nous voulons savoir si le DD s'intègre au DR, s'il s'inscrit dans un processus de changement des pratiques, si la CQDD a une influence sur ce phénomène et si elle est un agent de changement des pratiques en DR.

Notre approche méthodologique est basée sur les différents outils des sciences humaines et le cadre d'analyse s'inspire des théories du changement social, des mouvements sociaux, des classes d'élites ainsi que du territoire d'appartenance.

Le développement est un processus évolutif. Nous amorcerons notre étude par un portrait sommaire de la région (chapitre 1). Au chapitre 2, nous mettrons en place les concepts théoriques dans lesquels nous nous inscrivons. Nous poursuivrons au chapitre 3 avec les premières implications des groupes environnementaux dans le processus de DR en 1984 par le Sommet économique et les événements majeurs qui ont suivi jusqu'en 2001 pour ainsi apprécier l'évolution et l'intégration du DD dans ce processus.

Dans le chapitre 4, nous nous attardons au rôle et à l'influence du CQDD dans le milieu régional. Nous étudierons à ce titre l'évolution de l'organisme, son réseau d'échange avec les groupes collaborateurs et les secteurs d'implication de l'organisme.

Nous poursuivons au chapitre 5 avec le financement de l'organisme, l'influence sur les activités de celui-ci et des échanges entre ses partenaires. Nous finirons avec les stratégies du CQDD pour l'émergence d'un nouveau paradigme et les impacts sur le DD.

En conclusion nous reviendrons sur les questions de recherche et les stratégies utilisées pour favoriser l'intégration du DD en DR. Nous retiendrons aussi les relations entre le CQDD et ses partenaires ainsi que les influences par rapport aux pratiques de l'organisme.

CHAPITRE 1

LE CADRE RÉGIONAL

Le développement est principalement basé sur l'économie, du moins dans la conception classique. Ce mode de développement ne répond plus adéquatement aux exigences sociales ni aux limites écologiques de la terre. Les régions se vident au profit des grands centres : le manque de politiques gouvernementales accentue ce phénomène et entraîne une disparité territoriale. Depuis le début des années 1980, la population régionale n'a cessé de décroître et il semble qu'elle suivra cette tendance pour les prochaines années.

Du niveau économique, la région montre encore des signes de fatigue. Le secteur forestier a subi plusieurs difficultés dont, dernièrement, les taxes sur l'exportation, exigées par les États-Unis. Le secteur de l'aluminium se porte plutôt bien avec la nouvelle usine d'Alma, mais ne fournit pas suffisamment d'emplois pour générer à lui seul une économie régionale florissante. Les mines ont une faible croissance et l'agriculture montre des problèmes de relève. En ce qui concerne la transformation des ressources, la région ne jouit pas d'une masse critique pour créer et soutenir une dynamique significative. Quand au secteur touristique, il demeure marginal.

Ce bilan économique a un effet négatif sur les emplois et des répercussions plus ou moins nuisibles sur notre environnement naturel et la santé humaine.

1.1 Problématique régionale

Le DR, axé vers le néolibéralisme, le productivisme et la mondialisation des marchés, est mis à l'épreuve :

- Pour la deuxième fois au cours des douze dernières années, le solde migratoire de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean a été négatif en 1997-1998. En effet, 1 403 habitants ont quitté la région en 1997-1998, soit une perte de plus de 1 000 habitants une quatrième année consécutive. Alors que les soldes internationaux et interprovinciaux sont habituellement positifs, c'est le solde intraprovincial, largement négatif, qui explique principalement cette situation.
- Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean devrait continuer à décroître au cours des années à venir. (...)
- Depuis 1991, le taux de chômage de la région Saguenay – Lac-Saint-Jean a toujours été supérieur à celui de l'ensemble du Québec. L'écart varie entre 2 et 4 points de pourcentage (Québec, 2000: 1-2, 2-2).

Si le problème est commun à plusieurs régions ressources et pays en voie de développement, les causes sont multiples :

Présentement, le conseil des ministres est formé de 19 personnes dont 13 proviennent de Québec et de Montréal. On a mentionné également le CRCD qui a reçu la commande de gérer 3 millions \$ par année alors qu'un manque à gagner de 130 millions \$ a été identifié dans le domaine de la santé, notamment, par le sociologue Charles Côté de la région régionale de la santé et des services sociaux (Villeneuve, 1994 : 9).

1. Dans les régions métropolitaines, on appelle souvent les régions comme la nôtre, les régions ressources. Il apparaît donc normal qu'elles produisent, pour le bénéfice des métropoles :
 - Les matières premières nécessaires pour alimenter leurs industries de transformation ;
 - Leurs ressources humaines, par l'intermédiaire de nos enfants qui, élevés et éduqués à nos frais, contribueront au développement des grands centres plutôt qu'à celui de notre région ;
 - Leurs ressources financières qui, sous la forme des taxes et des impôts découlant de notre travail, sont réinvestis dans les métropoles, mais pas chez nous.

2. Notre situation de colonie des grands centres, mesurable, entre autres, par le sous-développement et par l'exode des jeunes, démontre que les élus qui ont le mandat de défendre les intérêts fondamentaux des municipalités et des comtés auxquels nous appartenons ne jouent pas leur rôle. Plus encore, les parlements de Québec et d'Ottawa, ne sont plus les endroits où nos députés peuvent assurer la défense des intérêts des collectivités de la région.

3. Actuellement c'est l'appareil exécutif de l'État, soit le gouvernement, inspiré des programmes de partis politiques, qui oriente à sa guise la redistribution des fonds publics entre les collectivités du Québec ; décidant ainsi, sans aucun débat démocratique, quelles collectivités auront le privilège d'exister dans le Québec de demain.

4. En fait, l'avenir du Saguenay – Lac-Saint-Jean n'est plus appuyé, comme cela devrait être, sur des institutions aptes à reconnaître et à concilier les intérêts de l'ensemble des collectivités du Québec. Notre avenir est pour le moment entre les mains d'institutions, devenues partisans, où les représentants de certaines grandes régions en conflit d'intérêt, se sont accaparés le pouvoir d'orienter au profit de leur collectivité la richesse d'autres régions, vouant inexorablement, peut-être même sans le vouloir, ces dernières à l'extinction (ICI, le mouvement Saguenay – Lac-Saint-Jean, 1994 : 7-8-9).

Ce qui a pour conséquence ou entraîne des inégalités, la pauvreté, le partage inéquitable des ressources, l'altération de l'environnement, l'exclusion sociale...

« Présentement la croissance observée au Québec est de plus en plus inégalitaire, ce qui laisse

supposer que l'on se trouve à subir les effets d'un sous - développement» (Morency, 1997 : 3).

La relation entre environnement et développement a connu bien des réflexions depuis la mémorable réunion de Founex, convoquée en 1971 en Suisse, à la veille de la conférence sur l'environnement humain de l'ONU à Stockholm en juin 1972. Cette rencontre favorisait la réflexion sur une stratégie d'intégration de l'environnement et le développement. Le rapport note que le développement et la consommation du monde industrialisé engendrent, partout dans le monde, du sous développement et de la pauvreté ainsi que des problèmes environnementaux. Est-il possible au-delà des théories de trouver un lieu, où environnement et développement trouveront cette complémentarité, qui nous guidera vers le maintien et l'amélioration de la qualité de vie citoyenne ?

«Pour l'intelligentsia planétaire réunie à Rio de Janeiro en juin 1992, l'habitabilité de la terre est menacée. Par conséquent, le maintien ou l'amélioration de la qualité de la vie, de même que l'atteinte d'un développement durable exigent d'établir rapidement un plan d'action» (Gauthier, juin 1994 : 2). La capacité de notre planète à supporter un développement sans considération pour l'environnement et les populations ne peut se perpétuer sans répercussions importantes. Une nouvelle stratégie de développement s'impose. C'est ce qui nous est proposé par la table ronde nationale sur l'environnement et l'économique, soit un portrait négatif socio-économique et environnemental :

Le développement durable est un concept qui a été lancé en 1981 avec la publication du rapport touchant la stratégie mondiale de la conservation par trois organismes internationaux : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds mondial pour la nature. Cette Stratégie reconnaissait que la capacité de la planète de supporter ses habitants est minée par une mauvaise gestion des terres, une utilisation outrancière des ressources et une pauvreté déchirante qui force les populations à détruire les ressources même dont elles ont besoin pour survivre.

En 1980, 340 millions de personnes dans 87 pays en développement n'obtenaient pas suffisamment de calories pour éviter d'entraver leur croissance et de courir de graves risques sur le plan de la santé. Cela représente une augmentation de 14 % par rapport à 1970. Plus récemment, la Banque mondiale estimait que 950 millions de personnes consomment encore trop peu de calories pour leur permettre de mener une vie de travail active (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1992 : 5 - 7).

De l'approche d'un développement respectueux des besoins humains et des éléments écosystémiques, il importe de trouver des pistes d'actions et, à travers ses finalités, de comprendre ce qu'est le DD dans une expérience territoriale.

Avec les nouvelles structures de développement qu'ont été les Sommets économiques des années 1980, centrés sur la concertation du milieu et plus près de nous avec les planifications stratégiques régionales de la décennie quatre-vingt-dix dont la dernière a eu lieu à l'automne 2001, le développement se rapproche du local comme lieu d'expérimentation, c'est du moins ce qui semble à priori. À la fin des années 1960, les politiques gouvernementales tant fédérales que provinciales visaient principalement l'adaptation au développement industriel.

C'est davantage un objectif d'adaptation aux transformations de l'industrie qui motivent les politiques fédérales. Les principes qui ont servis de guide aux politiques industrielles s'apparentent à un ajustement en fonction des signaux du marché et à une revalorisation du secteur privé. La priorité est basée sur une collaboration entre l'État et les milieux d'affaires, ce qui élimine le risque d'établir une réelle planification en limitant les interventions gouvernementales. Même en 1980, cette attitude, qui se traduit dans les faits par une adaptation des interventions gouvernementales aux besoins des industries, ne questionne pas les fondements de l'économie et contribue même à renforcer les problèmes liés à la restructuration et au redéploiement. (...)

Dès le début des années soixante, l'État québécois participe en tant qu'agent actif dans les différents secteurs de l'Économie. Tout comme l'État fédéral, il n'a pas l'intention arrêtée de se substituer au secteur privé, il joue alors un rôle complémentaire et pallie aux lacunes du marché sans jamais l'orienter (Brassard, 1987 : 31-33).

En 1972, par la loi 125 sur l'établissement des MRC, le gouvernement met en place un palier intermédiaire entre l'État et le local. Cette stratégie démontre l'intention du gouvernement de laisser plus de responsabilités aux microrégions leur donnant une certaine autonomie en aménagement du territoire. Plus tard, en 1983, le gouvernement démontre son intérêt à se détacher de ses engagements pour le développement en région en déléguant ses responsabilités.

Le document *Le Choix des Régions* (Québec, 1983) expose la politique gouvernementale en matière d'aménagement et de développement régional. Il soutient l'hypothèse que les régions ne peuvent plus compter sur l'État, ni sur les grandes entreprises pour maintenir la croissance économique. Les acteurs locaux devraient alors apprendre à miser sur leurs propres ressources et moyens.

Les thèmes qui font figures de charpente de cette politique de développement régional sont principalement axés sur la nécessité de stimuler l'autodéveloppement, la mise en valeur des ressources, les dynamismes des acteurs locaux et régionaux, l'innovation et la croissance par les PME, l'entrepreneuriat local, la gestion décentralisée et la nécessité d'une concertation entre les agents régionaux qui font le développement et entre les régions et l'État. La concertation représente l'armature sur laquelle s'appuie la réalisation d'un développement harmonieux. Sa stratégie, il la définit dans *Le Choix des Régions* comme en étant une de développement des régions par les régions (Brassard, 1987 : 45-46).

1.2 Le contexte actuel de développement : où en sommes-nous ?

La population du Saguenay – Lac-Saint-Jean se vide au profit des grands centres, les grands secteurs d'activités économiques ne suffisent plus et le développement du secteur tertiaire et des PME ne prend pas la relève. L'incidence de ces phénomènes se fait sentir sur le taux de chômage et le dynamisme régional.

1.2.1 La population

Depuis le début des années 80, la population régionale n'a cessé de décroître pendant que la population du Québec marquait une croissance constante. «Le poids relatif de la population du Saguenay – Lac-Saint-Jean dans l'ensemble du Québec est resté plutôt stable de 1981 à 1986, passant de 4,7% à 4,6%» (Québec, 1989 :3). Les dernières données du ministère de l'Industrie et du commerce confirment que cette tendance s'est maintenue depuis. «La population de la région correspond à 3,7% de celle de l'ensemble du Québec en 1999» (Québec, 2000 : 1-2).

Il semble que 1980 est une période charnière dans l'histoire de la population de la région. Ce changement perceptible dans la courbe de la population régionale marque une période de remise en question dans les façons de faire le DR. En proportion, «la légère diminution de la population de 1981 à 1986 contraste avec l'accroissement substantiel de 5,7% observé de 1976 à 1981» (Québec, 1989 : 3). La population est passée de 300 825 en 1981 à 299 900 en 1986 et à 289 696 en 1999.

Cette tendance lourde à la baisse devrait se maintenir. Selon les perspectives démographiques de l'institut de la statistique du Québec, le nombre de population devrait ainsi baisser à près de 272 130 en 2016, soit une baisse estimée à 6,1% depuis 1999. À l'inverse, la population du Québec devrait connaître, de 1999 à 2016, un accroissement de 5,2%.

Cette décroissance démographique touche dans un premier temps, les jeunes, principalement les diplômés post-secondaire, et dans une mesure non négligeable, les retraités qui se rapprochent des enfants partis. Cette tendance à la décroissance a un impact sur les classes d'âge qui combinée à la dénatalité engendre une population vieillissante.

1.2.2 L'économie

La situation économique est complexe et ce n'est pas notre objectif d'en décrire tous les détails et d'en faire une analyse complète. Cette description n'a donc pas la prétention de démontrer la totalité et la complexité des phénomènes, et ne retient que quelques déterminants qui mettent en évidence les tendances.

Le secteur forestier

La région comporte une des plus grande superficie forestière productive du Québec. Depuis le développement de cette industrie en région, on a toujours déploré le manque de contrôle des régionaux sur cette ressource. Aujourd'hui encore, certains leaders régionaux réclament une plus grande place dans le processus décisionnel dans l'utilisation de la

ressource pour l'exploitation et l'aménagement, mais aussi pour l'intégration des multiples utilisations tel les loisirs, le tourisme, la récréation et autres.

La région n'a pas échappé au phénomène mondial des fusions. Cette réalité accentuée par les forces du marché, ne favorise pas le rapprochement des centres de décision en région.

Ainsi, si on dénombrerait dans la région, en 1996, quatre grandes papetières (Abitibi-Price, Consolidated-Bathurst, Donohue, Domtar), aujourd'hui ce nombre a été ramené à deux entités administratives Abitibi-Consolidated/Donohue et Produits Forestiers Alliance (ex-Domtar). Il y a fort à parier que les centres de décision de ces entreprises nouvellement intégrées, focalisés sur les enjeux de la mondialisation, demeureront fort étrangers et davantage insensibles aux préoccupations de la région (CRCD, 2000 : 30).

Le secteur forestier a subi plusieurs autres influences qui ont contribué à l'érosion continue de la main-d'œuvre.

Bien que le nombre absolu d'unités de production n'ait pas été affecté par les fusions et les intégrations d'entreprises, les effets combinés des coûts croissants de la ressource (redevances, CAAF...), de la concurrence mondiale, de la rationalisation, de la modernisation des procédés de fabrication et de la mécanisation des méthodes de prélèvements de la ressource se sont poursuivis et se font sentir par une érosion continue de la main-d'œuvre (CRCD, 2000 : 30).

Ces derniers mois ont été marqués par les aléas du marché américain et leurs conditions d'exportation dont l'imposition de fortes taxes commerciales. «Ainsi, dans le secteur du sciage, les ralentissements et les arrêts de production, effectifs ou annoncés, marquent-ils les débuts de ce nouveau millénaire» (CRCD, 2000 : 31).

L'aluminium

Avec la contribution de la nouvelle aluminerie à Alma pour remplacer les installations désuètes et augmenter son tonnage annuel, Alcan consolide ses assises en région. «Avec un effectif de 6 438 personnes et une masse salariale annuelle de 510 millions de dollars, la compagnie Alcan demeure le principal employeur privé de la région» (CRCD, 2000 : 31).

Suite à la suggestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un comité de suivi pour la maximisation des retombées a été constitué dans le but d'assurer l'interaction entre les différents partenaires, d'une part, et entre Alcan et le milieu régional, d'autre part. Suite au succès remporté par ce processus régional, le comité vise à évaluer les possibilités de rendre la démarche de concertation adaptable et transférable à d'autres projets d'envergure en région. Leur programme de recherche multidisciplinaire s'est penché sur tout ce processus et méthode de suivi (Gagnon, site Web, www.uquebec.ca/msiaa).

Les mines

Ce secteur d'activités n'a pas une incidence économique aussi importante que le secteur forestier et l'aluminium. Par contre, depuis 1995, la prospection minière connaît une croissance exceptionnelle. La région comptait 483 emplois en 1998 avec une masse salariale de 18 M \$ et des investissements privés de 21 M \$ depuis 1993.

On note au moins 70 prospecteurs autonomes particulièrement actifs sur le terrain contre trois en 1993. En plus, les activités de cartographie géologique sont en augmentation, suite

aux engagements contractés par le ministère des Ressources naturelles dans le cadre d'une entente spécifique signée avec la région en 1997.

Les ressources du sous-sol régional offrent certainement une possibilité de croissance économique, mais ce secteur, comme ceux déjà discutés précédemment, maintient la région dépendante des décisions extérieures.

L'agriculture

Ce secteur d'activité demeure un levier économique important en région offrant un emploi à 5 406 personnes. Un des problèmes majeurs pour l'industrie agricole est le manque de relève. Ainsi, la majorité des exploitations agricoles déclarent ne pas avoir de relève et «seulement 14% affirment détenir réellement une relève» (CRCO, 2000 : 33). De plus, on note une diminution de la superficie des terres en production de 2,5% de 1987 à 1997. Ce résultat se démarquerait encore plus s'il n'était contre balancé par la mise en production de nouvelles bleuetières.

L'agriculture jouit d'une opportunité de diversification, mais très difficile à mettre en place. Les agriculteurs sont confrontés à un manque de ressources humaines compétentes en matière d'innovation technologique, aux exigences liées à l'exportation, à la concurrence mondiale, au climat rigoureux, aux normes environnementales, au voisinage avec les citadins, dans un marché de consommation évolutif et de plus en plus sélectif... Malgré ces difficultés, ce secteur contribue significativement à l'enrichissement de l'économie régionale tout en maintenant un certain contrôle régional du développement de l'industrie.

La 2^e et 3^e transformation des ressources

La région est en déficit concernant la transformation de ses ressources premières. «L'une des grandes faiblesses de l'économie régionale demeure son incapacité à générer des activités industrielles substantielles dans le secteur de la transformation des ressources» (CRCD, 2000 : 34).

Que ce soit dans le secteur de l'aluminium, des produits forestiers ou en agriculture, la région n'exploite pas tout le potentiel qu'elle contient. Cependant, des efforts sont faits pour évoluer en ce sens par l'octroi d'avantages fiscaux, le développement de centres de recherche et du transfert technologique.

Pour l'instant, dans chacun de ces secteurs d'activités, on note un nombre croissant de petites usines de transformation, mais la région n'atteint pas une masse critique suffisante d'entreprises pour maintenir un développement soutenu.

Le tourisme

L'industrie touristique devait prendre la relève pour les pertes d'emplois des secteurs industriels traditionnels. C'est ce que croyaient les économistes du début des années 1980. Quoiqu'un pilier important de la vie sociale et économique régionale, le tourisme demeure une activité économique marginale.

Ce secteur régional est marqué par une crise majeure reliée au produit offert et à l'image régionale. «Parmi les faiblesses observées, notons entre autres un produit touristique trop clairsemé, une image vieillissante d'une région déjà vue, une signalisation et une accessibilité

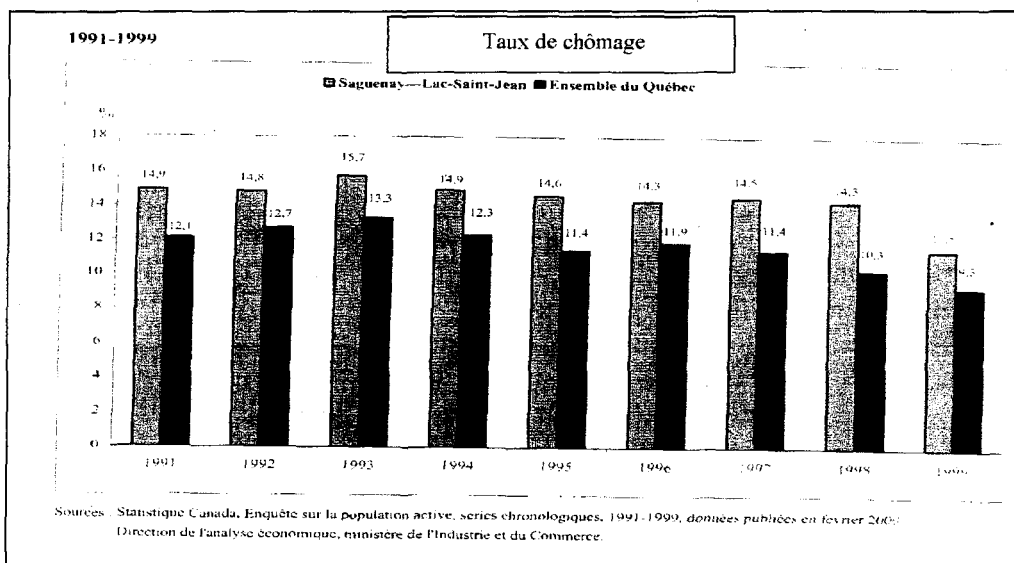
globale du produit qui font défaut et une qualité variable, voire discutable dans certains cas, des attraits, produits et équipements culturels» (CRCD, 2000 : 36).

L'emploi

Un problème qui persiste d'une année à l'autre est celui du sous-emploi, plus important au Saguenay – Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec. Depuis 1991, et même avant, le taux de chômage de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean a toujours été supérieur à celui de l'ensemble du Québec. L'écart varie entre 2 et 4 points de pourcentage (tableau 1).

En 1999, le secteur de la forêt et des mines représente 3,4% de l'emploi total en région. Dans l'ensemble du Québec, ce secteur représente 1,1% des emplois totaux. De plus, le territoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean compte 15 600 travailleurs indépendants, ce qui représente 12,8% de l'emploi total, contre 15,3% pour le Québec.

Tableau 1. Taux de chômage
Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'ensemble du Québec 1991-1999



Tiré de : Profil économique de la région Saguenay – Lac-Saint-Jean, Québec

1.3 L'aspect environnemental du développement

Pour permettre une action planifiée vers un mode de développement plus écologique, la région, sous l'égide du CRE et du CRCD en collaboration avec une multitude d'organismes œuvrant dans le secteur environnemental, s'est dotée d'un bilan en 1989 par les États généraux de l'environnement. Un autre exercice semblable s'est répété en 1999.

La forêt

En région, le secteur forestier demeurait inquiétant dans les années 1980. La forêt publique était surexploitée par rapport à son potentiel de régénération. «En 1987, les allocations du ministère des Ressources naturelles (MRN) totalisèrent 7,9 millions de m³, alors que la possibilité de coupe de résineux n'est que de 6,8 millions de m³ par année» (Savard, 1989 : 98). Les compagnies forestières doivent exploiter la ressource de plus en plus au nord et le diamètre moyen des arbres ne cesse de diminuer.

Depuis, une nouvelle loi sur les forêts (loi 135) est venue modifier les règles d'exploitation forestière en rendant responsable les compagnies forestières de l'aménagement et de la régénération des forêts. Depuis 1987, les entreprises forestières peuvent appliquer différents types de coupes selon cette nouvelle loi. La plus utilisée est la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), suivie de la coupe à blanc.

On a noté, entre 1992 et 1995, une augmentation des superficies exploitées, passant de 50 000 à environ 78 000 hectares. Cependant, la circulation de la machinerie et les superficies des parterres de coupes ont tous les deux diminuées, afin de faciliter la régénération des aires coupées. (...) Afin d'approvisionner ces nombreuses usines au cours des dernières années, les entreprises ont récolté autour de 9 millions de m³ de bois surtout sur les terres publiques, mais sans dépasser généralement les possibilités, totales et les volumes alloués, contrairement aux années antérieures. L'exploitation de la ressource atteint donc presque le maximum requis et certains se questionnent même sur l'avenir d'une utilisation durable des territoires forestiers. En fait, tout dépendra de la qualité des travaux sylvicoles qui seront réalisés dans les prochaines années (CRE, 2002 : 2-3).

Que s'est-il passé entre 1987 et 1995 pour que les possibilités de coupes varient de façon aussi significative ? Le MRN a revu ses méthodes d'évaluation qui incluent l'amélioration de la productivité forestière suite aux nouvelles normes en vigueur. La nouvelle stratégie de coupe favorise la régénération naturelle, l'éducation des forêts pour une croissance accrue, le déplacement de la limite de coupe plus au nord, le reboisement des zones improductives... Ces calculs sont basés sur des potentiels, des possibilités et une dynamique appréhendée de l'action positive de l'homme sur la croissance forestière. C'est une des causes qui provoque l'inquiétude chez certains militants environnementaux et certains groupes concernant la possible rupture des stocks forestiers.

La faune

Les intérêts pour la recherche dans ce secteur sont principalement motivés par la valeur économique reliée aux espèces. Le prélèvement de gibier par la chasse et la pêche en est le principal déterminant. En région, 42% de la population pratique une activité reliée à celle-ci, ce qui constitue près du double de la moyenne québécoise. Les activités reliées à la chasse sont en diminution en région depuis le début des années 1990.

Certaines espèces sont menacées par la perte de leurs habitats. Les activités humaines sont en cause et leurs répercussions proviennent de différents secteurs d'activités (le développement urbain, la foresterie, la pollution, l'agriculture, la villégiature et les mines).

La pêche sportive est la forme d'exploitation de la faune la plus pratiquée dans la région avec 84 000 adeptes en 1985 (Statistique Canada). «Certaines espèces affichent un taux de récolte très élevé, ce qui inquiète les gestionnaires (...) qui craignent l'épuisement de la ressource. (...) on soupçonne une surexploitation de plusieurs plans d'eau» (Savard, 1989 :139). De plus, l'utilisation de poissons appâts entraîne la prolifération d'espèces indésirables qui nuisent aux espèces indigènes.

Pour ce qui est de la gestion de la faune, la région renferme 13 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), 44 pourvoiries dont 21 avec droits exclusifs de chasse et/ou de pêche, 3 réserves fauniques et le reste du territoire public (80%). Il existe aussi 3 parcs de conservation sous statut provincial et le Parc marin du Saguenay, relevant d'une entente fédérale/provinciale, des aires fauniques communautaires comme le lac Saint-Jean, les petits lacs aménagés (PLA), les réserves à castor, les terrains de piégeage, les réserves écologiques au nombre de 6, 21 habitats fauniques, les milieux humides et finalement, les espaces naturels protégés qui sont la propriété d'organismes comme la Fondation de la faune du Québec et Canards illimités.

La gestion du territoire et de la faune est complexe avec les différents statuts accordés aux territoires et aux espèces, ainsi qu'avec les règlements sur l'exploitation de la faune. La gestion est aussi difficile, en raison de l'étendue du territoire et des coûts associés à la surveillance. C'est pourquoi, au cours des dernières années, on a observé un transfert de plus en plus important de cette gestion aux intervenants du milieu. On a aussi assisté à la création de nouvelles structures de territoires et à la mise en vigueur de dispositions sur la préservation de plusieurs types d'habitats fauniques (CRE, 2001 : 8).

Afin de redresser certaines populations ou d'en améliorer la gestion, certains plans d'action ont été réalisés. On a qu'à penser au Plan d'action Saint-Laurent, le Plan de redressement de la ouananiche du lac Saint-Jean et le Plan de rétablissement du béluga.

L'agriculture

«Avant l'adoption de la loi sur la protection du territoire agricole, pour la période de 1966 à 1976, l'exploitation urbaine des agglomérations de Chicoutimi-Jonquière et Alma avait conduit à l'empiètement de 1 073 hectares de terres agricoles» (Savard, 1989 : 162). Malgré cette loi, des dérèglements de zonage ont tout de même permis l'expansion urbaine au détriment des terres agricoles. La région comptait 63 municipalités en 1987, avec les fusions elle en compte maintenant 52 regroupées au sein de quatre Municipalités régionales de comté (MRC) et d'une communauté urbaine. 75% de la population habite les centres urbains. «On note que la zone agricole régionale a diminué de plus de 4500 hectares, depuis le début de l'année 1980, avec l'expansion des municipalités. La superficie moyenne des fermes régionales est de 167 hectares, soit 69 de plus que la moyenne québécoise» (CRE, 2002 : 2). Dans les années 1960, sous l'influence de la Commission Héon, les agriculteurs ont rentabilisé leurs entreprises par la modernisation, la spécialisation et la monoculture.

La monoculture annuelle de plantes, plus rentables que le fourrage et la mécanisation, deviennent indispensables à la survie des producteurs. A suivi une augmentation de la productivité, avec le développement des connaissances agronomiques, de semences mieux adaptées, de l'utilisation accrue de la machinerie agricole et de produits chimiques, mais aussi de drainage des terres et l'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles. La perte de sols arables au profit d'une utilisation non agricole est sûrement le problème le plus sérieux de dégradation des dernières années, car il altère irrémédiablement sa capacité de production et de régénération. (...) Cependant, dans la région, l'ampleur du phénomène est moins grande qu'ailleurs au Québec, affectant 7% des terres en culture. Les principaux problèmes rencontrés sont l'acidification, la détérioration de la structure des sols, le compactage et la surfertilisation (CRE, 2002 :3-4).

Pour son efficacité, sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'exécution, l'utilisation des pesticides a contribué au modernisme des techniques agricoles.

Leur utilisation a augmenté au Québec de 82%, entre 1978 et 1992. Les dépenses en pesticide dans la région pour le secteur agricole représentaient 3,5% des ventes totales au Québec, pour une dépense moyenne de 80 \$ par hectares. Les risques de contamination sont accrus du fait que les pesticides ont la capacité de se propager au delà de l'endroit où ils ont été appliqués, à cause de négligence, de phénomènes naturels ou de certaines pratiques culturales. Ceci peut avoir des effets sur l'environnement, dont la contamination des cours d'eau et des eaux souterraines. Cependant, depuis quelques années, les quantités de pesticides utilisées tendent à diminuer dans la plupart des secteurs, grâce à l'augmentation de leur concentration, donc de leur efficacité, et de meilleures pratiques d'utilisation (CRE, 2002 : 5).

Les mines

Comme nous l'avons vu, la région renferme des ressources minières importantes. D'importants dépôts de sable et de gravier provenant du retrait des glaciers, il y a environ 10 000 ans, constituent d'excellents matériaux de construction et de remplissage. Il y a aussi une bonne réserve de tourbe dans les nombreuses tourbières.

Cependant, ces activités ont parfois des impacts considérables sur l'environnement. Le principal problème concerne l'acidité d'une bonne partie des effluents, qui peut endommager le milieu récepteur et diminuer de façon importante la qualité de vie de la faune aquatique. (...)

Dans les activités d'extraction et de traitement des substances métalliques, la principale source de contamination du milieu aquatique provient de l'oxydation des minéraux sulfurés contenus dans les murs des galeries souterraines, les parois des sites d'extraction à ciel ouvert, les parcs à résidus et les dépôts de roches

Le traitement du minerai nécessite aussi l'utilisation de divers réactifs organiques et inorganiques qui sont susceptibles de se retrouver dans les effluents des sites de traitement. Enfin, divers autres polluants peuvent apparaître dans les effluents miniers (CRE, 2002 : 4).

Les quantités de poussière émises par le processus d'extraction et de traitement du minerai sont aussi une cause considérable de pollution. Les particules causent des dommages aux propriétés des résidents à proximité des lieux d'émission.

L'aluminium

La région comprend un nombre de 67 barrages formant des bassins de plus de 500 hectares. Cette submersion de territoire provoque la disparition d'écosystèmes forestiers, riverains et aquatiques ainsi qu'un déplacement de plusieurs espèces animales. «Depuis l'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean en 1926 et malgré les efforts de la société Alcan pour remédier à la situation, le problème particulier de l'érosion des berges demeure sérieux» (Savard, 1989 : 207). Cette question de l'érosion a donné lieu à un affrontement entre la population régionale et Alcan en 1985 (Gagnon, 1994).

Le fort potentiel hydroélectrique de la région a favorisé, depuis 1920, le développement de l'industrie de l'aluminium. En 1989, Alcan est propriétaire de quatre alumineries au Saguenay – Lac-Saint-Jean : Jonquière (1926), Isle-Maligne à Alma (1943), Grande-Baie à La Baie (1982) et Laterrière à Chicoutimi (1989). En 2000, s'ajoute à cette liste, l'usine d'Alma. La fabrication de l'aluminium à partir de bauxite produit différents rejets dans l'environnement : les fluorures, les HAP, le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et les résidus tels le soda, la boue rouge, le mercure, le gypse, la brasque, les anodes usées et l'écume.

Heureusement, les techniques et les efforts d'assainissement ont beaucoup évolué au cours des dernières années, en particulier pour protéger la santé des travailleurs des salles de cuves et des résidants des zones urbaines environnantes les usines. Cependant, il demeure beaucoup de substances toxiques utilisées lors de la production d'aluminium, dont certaines sont problématiques au plan environnemental.

(...) Depuis quelques années, on a noté une diminution parfois importante de polluants dans les effluents à la suite des modifications et des améliorations apportées à ces usines (CRE, 2002 : 2).

Suite à ce bref constat sur le contexte du DR, nous pouvons saisir les grandes lignes de la culture régionale de l'importance de la grande entreprise ainsi que la priorité mise sur le développement économique traditionnel. Par contre, avec la crise du secteur industriel des années 1980 et la prise de conscience environnementale, ainsi que la dégradation du contexte socio-économique, plusieurs questions se posent sur l'avenir des savoir-faire et des pratiques en terme de DR. C'est en ce sens que se dirigent les questions de recherche de ce travail.

1.4 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée se concentre sur la construction et la représentation des acteurs (chapitre 4) qui relève d'une posture phénoménologique.

La méthodologie subjectiviste recherche le sens de la réalité sociale dans l'action même où elle produit, au-delà des causes et des effets observables, mais sans toutefois oublier ceux-ci. Une action humaine n'est pas un phénomène que l'on peut isoler, figer ou encadrer sans tenir compte du sens qui l'anime, de son dynamisme proprement humain, de l'intention (même inconsciente) des acteurs, de la société. (Gauthier, 1995 :34)

En ce sens, notre intérêt se porte sur un organisme, le CQDD, comme sujet de l'action : puisqu'il s'inscrit dans l'espace et le temps ainsi que sur des événements précis qui ont servi

de guide pour le DR soient : les sommets socio-économique de 1984 et 1991 ainsi que les planifications stratégiques régionales de 1995 et 2001.

Ensuite, notre approche se veut compréhensible, c'est-à-dire privilégiant la compréhension des liens, des rapports entre la CQDD et ses différents partenaires (chapitre 5).

L'approche humaniste du développement viable n'est pas sans rappeler les travaux de l'urbaniste américaine Jacobs avec ceux de l'écodéveloppement par Sachs ou encore avec ceux du développement par le bas avec Stöhr, Taylor et Friedmann. Dès les années 1970-1980, d'autres recherches (PNUD : Fondation Dag Hammarskjöld ; Passet) ont souligné l'importance de la prise en compte des facteurs humains, culturels et sociaux dans tout développement. Le DD se distingue alors la croissance économique et se conçoit comme un processus de changement social (Gagnon, 1994-1995 : 62-82).

Vouloir intégrer le corpus sur le DD et le DR s'avère un défi particulièrement audacieux. Néanmoins, nous ne cherchons pas par notre travail de recherche à fournir une explication généralisable sur le phénomène mais bien de poursuivre une réflexion argumentée, afin de produire une vision mieux intégrée des défis locaux, régionaux et globaux du DD et du développement en général.

La recherche empirique sur les attitudes et les comportements environnementaux se développe rapidement, à la fois au niveau de la population en général et au niveau des élites et des décideurs. La fascination pour les groupes verts et les leaders verts, et pour les tensions entre les diverses tendances du mouvement vert (écologisme, environnementalisme et conservatisme) est encore avec nous et demeurera une préoccupation majeure des sociologues de l'environnement. Les questions de risques, de catastrophes, d'impacts et de politiques sont encore centrales et le demeureront ; comme c'est le cas aussi pour la communication et l'éducation environnementales ainsi que pour l'expertise et la connaissance environnementales. L'approche comparative internationale devient chaque année plus importante, et l'intérêt pour les enjeux et pour l'interdisciplinarité continuera aussi à croître comme approche favorite (Vaillancourt, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 61)

L'approche qualitative, inductive et par observation des faits nous permettra de développer une dynamique de recherche considérant que l'accumulation des données empiriques laisse place à une certaine évolution du problème de recherche tout au long de l'exercice. Le corpus théorique servira de base d'analyse puisque l'observation des faits par la démarche inductive y sera directement liée.

La recherche de la cohérence logique accorde une importance considérable à la description aussi objective que possible de la réalité et aux comparaisons de phénomènes semblables ou différents. Elle amène aussi à explorer les influences réciproques et les rapports de causalités. Pour ce faire, elle utilise fréquemment une démarche circulaire appelée méthode hypothético-déductive. Il s'agit essentiellement d'un processus méthodologique où s'enchaînent les approches inductives et déductives : le chercheur tente de vérifier la vraisemblance (c'est-à-dire la correspondance dans la réalité) d'hypothèses logiquement déduites de propositions de portée plus générales. (Gauthier, 1995 :39)

1.5 Méthode de recherche

Pour notre analyse du CQDD, nous avons retenu une approche nous venant des théories du changement social. Nous analyserons le CQDD comme un agent actif tout particulièrement dans un rôle du mouvement social (Touraine, 1965, 1966).

Bien sûr le CQDD ne peut incarner à lui seul un concept hétérogène, mais il est le seul organisme à notre connaissance, en région et même au Québec, qui s'est donné comme mandat d'expérimenter et de propager le DD. D'autres organismes et même des entreprises interviennent en DD, mais de façon sectorielle. En ce sens le CQDD est un objet d'étude original et singulier qui demande une attention particulière.

Il n'est pas possible d'étudier les élites sans les replacer dans le contexte des mouvements sociaux et des groupes de pression qui les appuient ou sur lesquels elles s'appuient. Pas plus qu'on ne peut étudier l'idéologie et les valeurs sans les reporter aux élites et aux mouvement sociaux. (Rocher, 1968 : 146)

Nous considérerons donc que le CQDD fait partie d'un mouvement social qui sera intégré à notre analyse et le concept du DD en est la principale valeur qu'il supporte et qu'il cherche à propager.

Nous ne prétendons pas que notre étude touche tous les aspects de l'organisme et de ses interventions, mais qu'il s'agit plutôt d'un regard partiel sur son implication et son rôle dans la propagation d'un nouveau paradigme.

L'avantage de cette méthode, c'est qu'elle positionne l'organisme par rapport à son fonctionnement, ainsi qu'aux relations avec son milieu d'échange, c'est-à-dire ses partenaires. Toutefois, dans le cadre de ce projet, il nous est impossible de faire une analyse, ne serait-ce que partiel du positionnement ou du fonctionnement des organisations partenaires.

Dans le cadre de cette recherche, nous considérons que le changement social est une résultante des forces en action, représenté principalement par les groupes en présence, ici nous pensons au CQDD et leurs influences ainsi que de l'aspect territorial de leurs interventions (chapitre 2).

La documentation concernant les Sommets économiques et les différentes Planifications stratégiques régionales serviront à évaluer l'intégration du concept d'environnement dans le

champ du DR et l'évolution de ce concept vers le DD et l'intégration des considérations sociales.

Les rapports des assemblées générales annuelles du CQDD et plusieurs autres documents internes comme la charte d'incorporation et les changements apportés à cette charte permettront de suivre l'évolution de l'organisme dans son paradigme de développement, de comprendre les rapports avec ses partenaires et les stratégies utilisées pour propager le DD.

Le financement pour diriger les pratiques de l'organisme demeure une référence non négligeable dans le contexte de réalisation de l'organisme et d'atteinte des objectifs. Une comparaison entre les secteurs d'activité et les sources de financement permettra d'en connaître la portée.

Il faut signaler que la participation aux programmes de créations d'emplois oblige les membres de groupes à consacrer une partie importante de leur temps à la gestion, à la préparation de projet et à la production de rapports. Ce type de rapport avec l'état fait en sorte que les groupes concentrent leur action autour des pressions sur le gouvernement, au sujet du financement. La majorité des groupes excluent ainsi des autres acteurs économiques et sociaux de leur vision, de plus en plus bipolaire (Gagnon, Klein, 1989 :78).

Ce n'est pas la seule influence que subit un organisme, loin de là notre pensée, mais ce facteur assure un lien qui nous semble cohérent entre les objectifs et les pratiques. De plus, les organismes jouent un rôle important dans la création d'emploi au niveau régional.

« Le fait que le mouvement associatif soit devenu créateur d'emplois est étroitement lié à ses sources de financement et ce, même si aucun groupe ne s'est donné comme tâche ni comme objectif spécifique de créer des emplois » (Gagnon, Klein, 1989 : 75).

Finalement, la collecte de données se terminera par six entrevues, réalisées en novembre et décembre 2002, avec des acteurs de différents secteurs d'activités, qui étaient présents lors de la création du CQDD. Cet approfondissement nous permettra de coller aux pratiques du CQDD quelques points de vue des principaux leaders concernés. Ainsi, des entrevues d'environ 45 minutes environ comportant des questions ouvertes ont eu lieu avec un représentant du Conseil régional en environnement et du développement durable (CREDD), du CRCD, du Groupe ECOBES, d'une firme privée d'urbanisme, de l'Hydro-Québec et de la Compagnie Abitibi Price. Enfin, une dernière entrevue, d'une durée de 90 minutes a été réalisée avec un représentant du CQDD en septembre 2002.

La présente recherche est exploratoire, en ce sens qu'elle est une tentative pour comprendre les activités d'un organisme et son implication à l'intégration du DD au DR et elle s'appuie sur une démarche empirique (entrevues semi dirigées, analyse documentaire observations directes). Ce champ d'étude ne trouve pas sa juste valeur auprès du milieu scientifique.

...les champs d'études et de recherche du DR et du DD évoluent selon deux sphères d'interventions et d'études pratiquement séparées. Il y a donc une mauvaise nouvelle : le DD et le DR, du point de vue de l'évolution de la connaissance, sont deux solitudes. La bonne nouvelle : elles sont appareillées, c'est-à-dire qu'il y a des convergences importantes entre ces deux champs scientifiques » (Gagnon, 2002 : 2).

Conclusion

La région subit de grands bouleversements avec la désindustrialisation et ce particulièrement depuis les années 1980. Que se soit du côté environnemental ou social, l'industrialisation ne suffit pas à répondre aux besoins de nos sociétés. De ce portrait régional

plutôt négatif, nous analyserons si nous avons su en tant que société en tirer des leçons et modifier nos façons de faire.

Nous chercherons à déterminer ce qu'il advient du DD dans la pratique en DR et le rôle du CQDD dans la propagation de ce nouveau paradigme. Notre analyse empirique portera sur l'analyse du CQDD et son influence régionale.

Nous établirons, dans le chapitre 2, notre corpus théorique qui nous servira de référence dans l'évolution du DD, son intégration en DR et dans l'analyse des pratiques de la CQDD.

CHAPITRE 2

LE CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre, nous constatons que les groupes environnementaux ont émergé de la dichotomie entre l'économique et l'écologique. À l'époque leur rôle était principalement axé sur la confrontation des « agresseurs » de l'environnement pour limiter les dégâts de l'industrie polluante, l'éducation et la mise en valeur des territoires (Gagnon, Klein, 1989). Ces groupes hétéroclites regroupaient des gens de tous azimuts dans un but commun, la sauvegarde de l'environnement.

Ce phénomène régional était représentatif des grandes tendances mondiales. De ces réflexions et expérimentations, il s'est fait une évolution suite à la participation des groupes environnementaux aux activités de DR. Leur première implication a eu lieu lors du Sommet économique de 1984. Ces groupes avaient une réflexion globale au sujet du DR.

« Alors que la notion de DR est absente des autres groupes, qui ne sont pas conscients d'y participer, elle est très présente dans les groupes environnementaux qui tentent d'ailleurs de la reformuler. D'où leur empressement de participer aux tables de concertations régionales » (Gagnon, Klein, 1989 : 124).

Cette participation des groupes écologiques, aux réflexions et aux orientations du DR, entraîne une restructuration dans les façons de faire, exige un changement des pratiques et peut s'inscrire en ce sens dans les grandes théories du changement social. Les agents du changement se caractérisent par des groupes, des membres représentant le mouvement social ou l'élite, comme nous le verrons au point 2.5. Ces membres forment des réseaux d'échanges, formels ou informels, dans le but de favoriser le partage de connaissances.

2.1 L'environnement : essai de définition de Malthus à Jacquard

«Ainsi, mille millions d'hommes doubleront en vingt ans en vertu du seul principe de population, tout comme mille hommes. Mais on n'obtiendra pas avec la même facilité la nourriture nécessaire pour faire face au doublement de mille millions d'hommes ! Une place limitée est accordée à l'être humain» (Malthus, 1963 de 1803 : 20). Malthus fut l'un des premiers à traiter des limites de l'environnement en terme de support aux populations humaines. Ses calculs de croissance des populations en rapport à celles des productions agricoles démontrent bien cette limite appréhendée des écosystèmes. Bien sûr, il ne fut pas le seul, ni le premier.

On ne peut affirmer que l'historique du DD a des liens avec le mouvement de protection de l'environnement de la seconde moitié du XXe siècle. Nous n'entendons pas par là qu'il n'y a pas eu de préoccupations environnementales au cours des décennies précédentes ; on se rappellera, par exemple, le livre de George Perkins Marsh (1801-1882) qui fait grandement état de l'incidence de l'homme sur l'environnement (Marsh, 1965). Il s'agit plutôt de constater que l'effort international de réconciliation entre la société, le développement et l'environnement remonte à environ 40 ans. À cet égard, plusieurs reconnaissent le rôle important joué par l'ouvrage de Rachel Carson (1962), *le printemps silencieux* (Delisle, Reveret, 2003 : 2).

Les écosystèmes ont une productivité limitée, dont le potentiel peut être augmenté par l'intervention humaine. Ainsi, dans plusieurs secteurs de production, comme l'agriculture, la sylviculture et l'aquiculture, la productivité a plus que dépassé les limites prévisibles de l'époque. Mais jusqu'où peut se rendre cette limite et à quel prix ? Selon des études récentes, la terre peut nourrir 15 à 35 milliards d'humains et ces résultats représentent les possibilités les plus pessimistes. Or il semble que la croissance des populations plafonnera dans une cinquantaine d'années entre 9 et 10 milliards d'individus (Jacquard, 2001 : entrevue).

Les tenants du malthusianisme croyaient, et croient encore, que le monde est déjà surpeuplé et donc condamné au désastre, soit par l'épuisement des ressources, soit par la surexploitation des systèmes naturels dont dépend la vie sur notre planète. Dans les années soixante-dix, il était à la mode de souligner la diminution des ressources non renouvelables. Actuellement, l'argumentation des tenants de cette thèse est fondée sur la combinaisons d'au moins deux facteurs :

- selon une estimation controversée, nous serions déjà en train d'utiliser, directement ou indirectement, environ 40 % de la production nette annuelle de photosynthèse de la terre ;
- une évaluation pessimiste du progrès scientifique et technique écarte une vision plus dynamique de la capacité de charge de notre planète, du rôle possible du capital naturel cultivé et de l'agriculture régénératrice. (Sachs, 1993 : 14)

Les limites à la croissance définies par le potentiel de la terre à supporter un certain nombre d'humains et à satisfaire leurs besoins ont motivé les tenants de l'économie écologique à promouvoir une croissance zéro.

Les tenants de l'économie écologique avancent que le caractère fini de la biosphère interdit une croissance indéfinie de l'économie, qui doit nécessairement atteindre un état stationnaire ou si l'on préfère, une croissance zéro (Daly, 1990) (Gendron, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 69).

Cette limite de support des populations humaines ne se caractérise pas uniquement par les possibilités alimentaires qui ne semblent pas être le réel problème environnemental. Les retombées polluantes de l'activité humaine interviennent et modifient notre environnement.

Les tenants de la théorie opposés au malthusianisme font confiance à la capacité fondamentale des hommes à vaincre, par la seule technique, les raretés matérielles et les effets destructeurs des déchets sur la biosphère. Ils oublient de compter avec les limites de la substitution du capital créé par l'homme au capital naturel (Sachs, 1993 : 15).

Cette crainte des retombées de l'activité humaine sur la santé publique n'a cessé de croître et ce particulièrement depuis l'ère industrielle. «Le problème n'est pas tant combien d'hommes peuvent vivre sur la terre, mais combien de déchets la terre peut-elle supporter ?» (Jacquard, 2001 : entrevue). Bien sûr, le débat est beaucoup plus complexe et les éléments en cause s'influencent les uns les autres.

Notre société est de plus en plus interdépendante et complexe, et de ce fait d'ailleurs fragile ; le mathématicien dirait qu'on est passé de phénomènes linéaires, amplifiés et divergents. On constate par exemple qu'en milieu urbain le coût des terrains varie presque en raison inverse des espaces disponibles. On constate aussi que le coût de la santé et de la lutte contre la pollution croît beaucoup plus vite que la population (Club de Rome, 1972 : 7).

Dans l'optique de telles limites, le développement ne peut, dans les pays développés comme dans les pays en développement, chercher l'atteinte d'un niveau matériel élevé comme modèle de réalisation de soi en tant qu'individu et de société.

Si chacun sur terre devait jouir des mêmes niveaux écologiques que les Nord-Américains, il nous faudrait cinq terres pour satisfaire à la demande matérielle totale avec la technologie actuelle. (...) Bref, il existe de réelles contraintes biophysiques imposées à la croissance matérielle. Même la population actuelle de 6 milliards de personnes – sans parler des 10 milliards prévus pour 2040 – ne peut espérer atteindre les niveaux matériels de l'Amérique du Nord sans détruire l'écosystème et précipiter son propre écrasement (Wackernagel et Rees, 1999 : 128).

L'inégalité de la répartition des ressources sur le territoire engendre des dynamiques sociales particulières qui sont reliées à la disponibilité de ces ressources dans l'environnement. Depuis longtemps, on a des craintes par rapport aux capacités de support de la terre à procurer un milieu viable pour une masse critique des populations humaines.

À la suite également de la mondialisation croissante des affaires humaines, il est devenu évident que la nature finie de notre monde découle non seulement des limites que détermine l'interdépendance humaine et sociale, avec la proximité et sa cohésion, et qui interfèrent avec les autres restrictions d'ordre physique et naturel.

C'est grâce à deux concepts, ceux d'une seule terre et un avenir commun, que notre récente conscience de la finitude de la planète a pu se faire jour et trouver sa véritable orientation. De là le principe de plus en plus accepté de notre responsabilité envers l'humanité dans son ensemble et envers les générations futures » (Groupe de Lisbonne, 1995 : 42).

L'activité humaine a, en effet, des répercussions sur la biodiversité et la sociodiversité, particulièrement avec l'avènement de la mondialisation des marchés (néolibéralisme), dont les activités augmentent rapidement depuis les années 1970. Le territoire est de moins en moins un lieu d'action du local, il devient une ressource monnayable par un certain nombre d'acteurs et de décideurs qui ne vivent pas forcément sur ce même territoire. Cela suscite un vif intérêt pour les questions environnementales et sociales et retient l'attention d'un grand nombre de chercheurs. La région considérée comme région ressource est un lieu d'exploitation pour l'industrie qui y puise ses richesses aux dépens de la qualité des écosystèmes. Les pratiques industrielles sont parmi les facteurs qui ont favorisé la naissance d'un mouvement en faveur de la protection de l'environnement :

L'explosion urbano-industrielle a rapidement contribué à accélérer un massacre de la nature, déjà amorcé depuis plus de cent ans par les coupes forestières abusives, la drave abrasive et asphyxiante pour les rivières, ainsi que la pollution de l'air et de l'eau par les industries de transformation primaire des ressources naturelles (bois, fer, aluminium, cuivre, textile etc.). Accélération donc des méfaits d'un capitalisme sauvage, née d'un laxisme sociopolitique et d'une euphorie de la croissance, de la production et de la consommation. En réaction à cette offensive contre la nature, l'environnement naissait comme réalité dérangeante dans la conscience des citoyens, des groupes d'écologistes et des dirigeants (Désy, tiré de Proulx, 1996 :30).

Longtemps, nous avons considéré l'environnement comme étant séparé de l'humain, comme un élément à contrôler et à exploiter. Avec la vision écologique, particulièrement par l'intégration des systèmes naturels (écosystémique), l'homme devient un élément de l'environnement, il en fait partie.

Une étude réalisée par des chercheurs du Programme de Nations Unies pour l'environnement portant sur la perception d'experts environnementaux de 50 pays démontre que : « Le sondage indique que les 200 experts questionnés considèrent que la gouvernance environnementale est très fortement en retard par rapport au développement social et économique » (Vaillancourt, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 50).

La Commission Brundtland a déclaré que l'environnement est «là où nous vivons tous». C'est au début des années soixante que remonte la signification du mot environnement. Par ce terme, nous entendons les éléments physiques (eau, air, sol, énergie, climat) et les éléments biologiques. Cela inclut les écosystèmes, la chaîne alimentaire, les populations et les habitats. À ces composantes naturelles, s'intègrent les aspects sociologiques ou culturels, la qualité de la vie humaine ainsi que le patrimoine naturel et humain.

Cette définition renvoie à cette réalité plus précisément proposée par l'UNESCO (figure 1), lors de la conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement en 1977. Cette définition intègre la dimension humaine et sociale tel que le reconnaît le gouvernement du Québec, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays.

(...) l'ensemble des systèmes naturels et sociaux dans lequel l'homme et les autres organismes vivent et d'où ils tirent leur subsistance. (...) L'environnement naturel est composé de quatre systèmes étroitement liés : l'atmosphère (air), l'hydrosphère (eau), la lithosphère (sol) et la biosphère (ensemble des organismes vivants). L'environnement social comprend les groupes humains, les infrastructures matérielles construites par l'homme, les rapports de production et les systèmes institutionnels qu'il a élaborés (Québec, 1987 : 6).

La figure 1 démontre une vision assez large de l'environnement proposant que les éléments physiques, biologiques, anthropiques et territoriaux y soient intégrés. Particulièrement, notons les cycles naturels, les écosystèmes, les relations de valeurs culturelles, sociales, technologiques, les systèmes institutionnels et spatiaux. L'environnement inclut les notions de besoins individuels et collectifs, les territoires naturels et aménagés et les réseaux d'échanges entre ces différentes parties. C'est à partir de cette approche théorique que s'inscrit la base de notre étude.

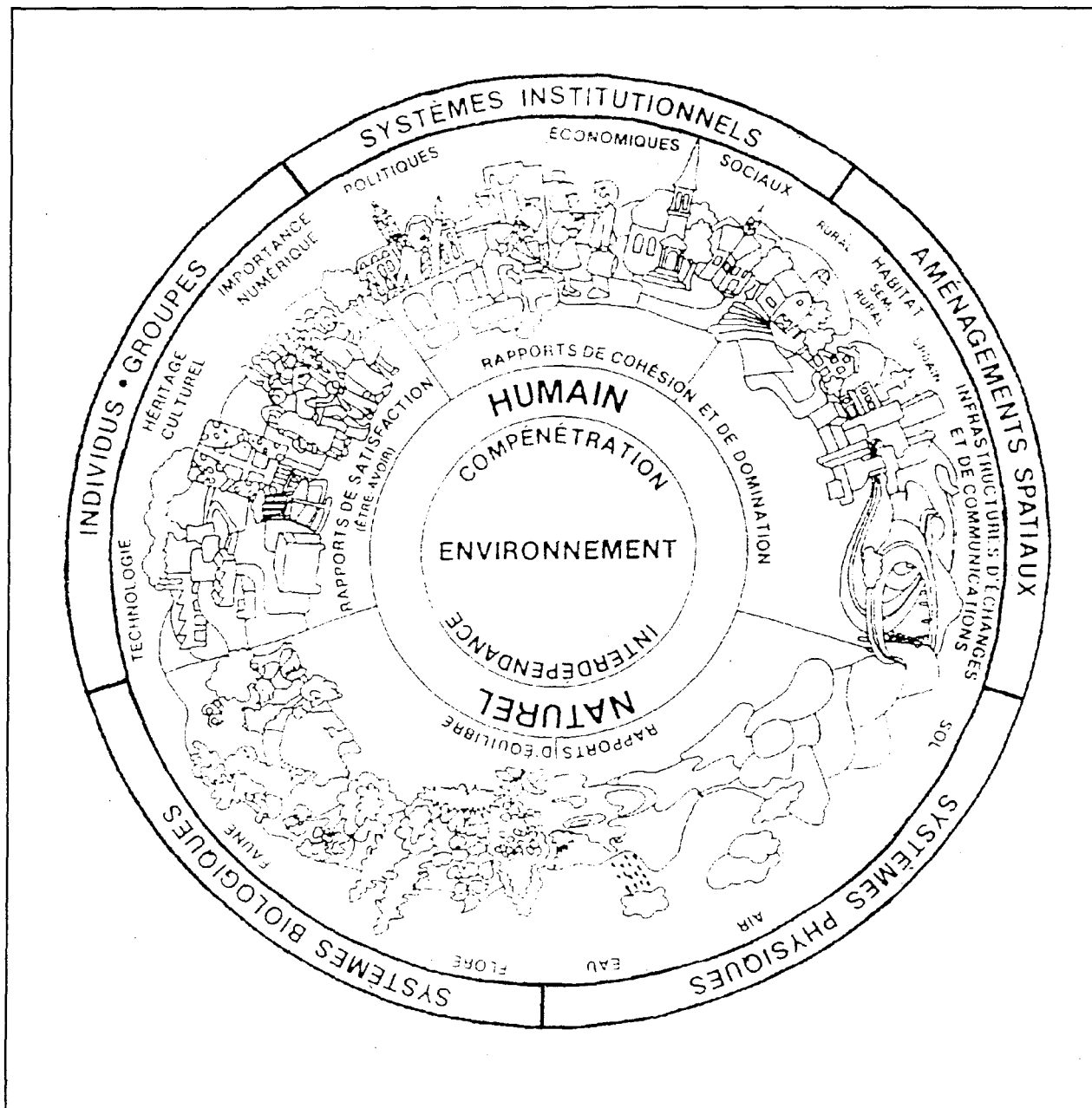
2.2 La naissance des groupes environnementaux au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Les groupes environnementaux sont nés de groupes sociaux vers la fin des années soixante et leur approche était principalement de nature critique en opposition des forces économiques et politiques de l'époque, ils avaient aussi une vocation éducative et de mise en valeur.

Pendant les années 1970, à l'apogée de la perspective conservationniste des questions environnementales, les approches socioéconomiques étaient essentiellement de nature critique, portées par des néomarxistes comme Janes O'Connor et Allan Sihnaiberg. Ceux-ci ont insisté sur le rôle du mode de production capitaliste dans le processus de dégradation environnementale et dans l'échec des mesures de protection écologique, alors que les tenants de la désindustrialisation dénonçaient l'impact dévastateur des grands projets techno-industriels (Gendron, Vaillancourt, 2003 : 13).

Au Saguenay – Lac Saint-Jean, des femmes membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) ont représenté la région à la première conférence

Figure 1. Le concept d'environnement



Source : UNESCO, 1977

internationale sur l'environnement qui se tenait à Stockholm, en Suède en 1972. C'est à partir de cette présence que les premiers organismes à caractère écologique sont nés en région à la fin des années soixante-dix (Gagnon, Klein, 1989). Rappelons ici que les groupes de l'époque avaient une vision plus globale du développement et leur rôle était éducatif, de pression et de mise en valeur.

C'est en 1976, que la préoccupation de l'AFEAS pour l'environnement, débouche sur le parrainage d'un projet de création d'emplois. Ce projet visait à former des comités d'embellissement et d'environnement dans 61 municipalités du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Suite à la réussite de ce programme, la plupart des municipalités de la région forment des comités locaux d'environnement. C'est en 1978, qu'a lieu la première tentative de regroupement régional de tous les intervenants en environnement. Le regroupement d'organismes au Québec est motivé par des problèmes communs comme par exemple, le dossier des pluies acides et des produits toxiques.

En 1980, les écologistes s'approprient le Conseil régional de l'environnement (CRE), formé par la volonté politique du Ministre délégué à l'environnement de l'époque. «Il s'était donc établi une conjoncture sociale, par la pression de l'AFEAS et politique, par l'action du Ministre, qui a permis aux écologistes régionaux d'évoluer sur une base structurée» (Gagnon, 1989 : 113).

La prise de conscience environnementale et la motivation d'actions des groupes environnementaux ne sont pas uniquement reliées à l'émergence de problèmes globaux, mais les préoccupations locales sont plus fréquentes et prennent une grande importance.

Ces groupes environnementaux prennent une large part des mouvements associatifs et ont une grande influence sur le pouvoir local. « À n'en pas douter, l'action de ces groupes se répercute sur tous les niveaux de l'administration publique, ce qui révèle une nouvelle tendance dans la gestion du territoire, du moins en périphérie » (Gagnon, 1989 : 109).

Ils jouaient un rôle de contre pouvoir illustré par quelques exemples non exhaustifs de leur implication. L'implication des groupes environnementaux prend naissance à partir de projet concret, à une dimension locale et prend souvent parti en opposition.

- Le réaménagement du site de l'ancien port de Chicoutimi qui a retenu l'attention du comité d'environnement sur une période d'une dizaine d'années, soit les années quatre-vingts. Pendant cette période, des intérêts divergents se sont fait valoir, soit ceux du Gouvernement fédéral, de la ville de Chicoutimi, des citoyens, des professionnels et du Comité d'environnement. Finalement, le site a été aménagé pour des fins sociales et non privées et est maintenant accessible à toute la population.

Notons quelques autres exemples :

- 1980 : Autoroute Alma – La Baie ;

- 1981 : Projet d'Hydro-Québec d'harnacher la rivière Ashuapmushuan ;
- 1982 : Table de concertation sur le projet de Parc Saguenay ;
- 1984 : Participation des écologistes au Sommet socio-économique ;
- 1985 : Projet de stabilisation des berges du lac Saint-Jean ;
- 1989 : États généraux en environnement ;
- 1994 : BAPE sur une mini-centrale à Val-Jalbert
- 1999 : Projet Récupère-sol ;
- 2000 : Le dossier des porcheries

L'appartenance locale ou sous-régionale au territoire de préoccupation est une caractéristique qui ressort des groupes d'interventions environnementales. «Or si le bassin de recrutement est spatialement limité, il est socialement très large. Il est à souligner que ces collectifs sont composés de membres provenant de couches sociales diverses, ce qui illustre bien une caractéristique importante du mouvement associatif : le pluralisme» (Gagnon, Klein, 1989 : 115).

Le regroupement étant relié à des préoccupations communes, la diversité sociale des membres apporte une vision élargie d'interventions. Cependant, l'activité des groupes en présence se concentre sur deux grandes préoccupations : la mise en valeur des territoires locaux et l'éducation populaire à l'environnement (Gagnon, 1989).

Ces deux axes d'action locale, s'inscrivent dans une réflexion plus globale, soit celle de l'écodéveloppement mieux connu maintenant sous le terme de DD.

2.3 Développement durable, de l'utopie au paradigme

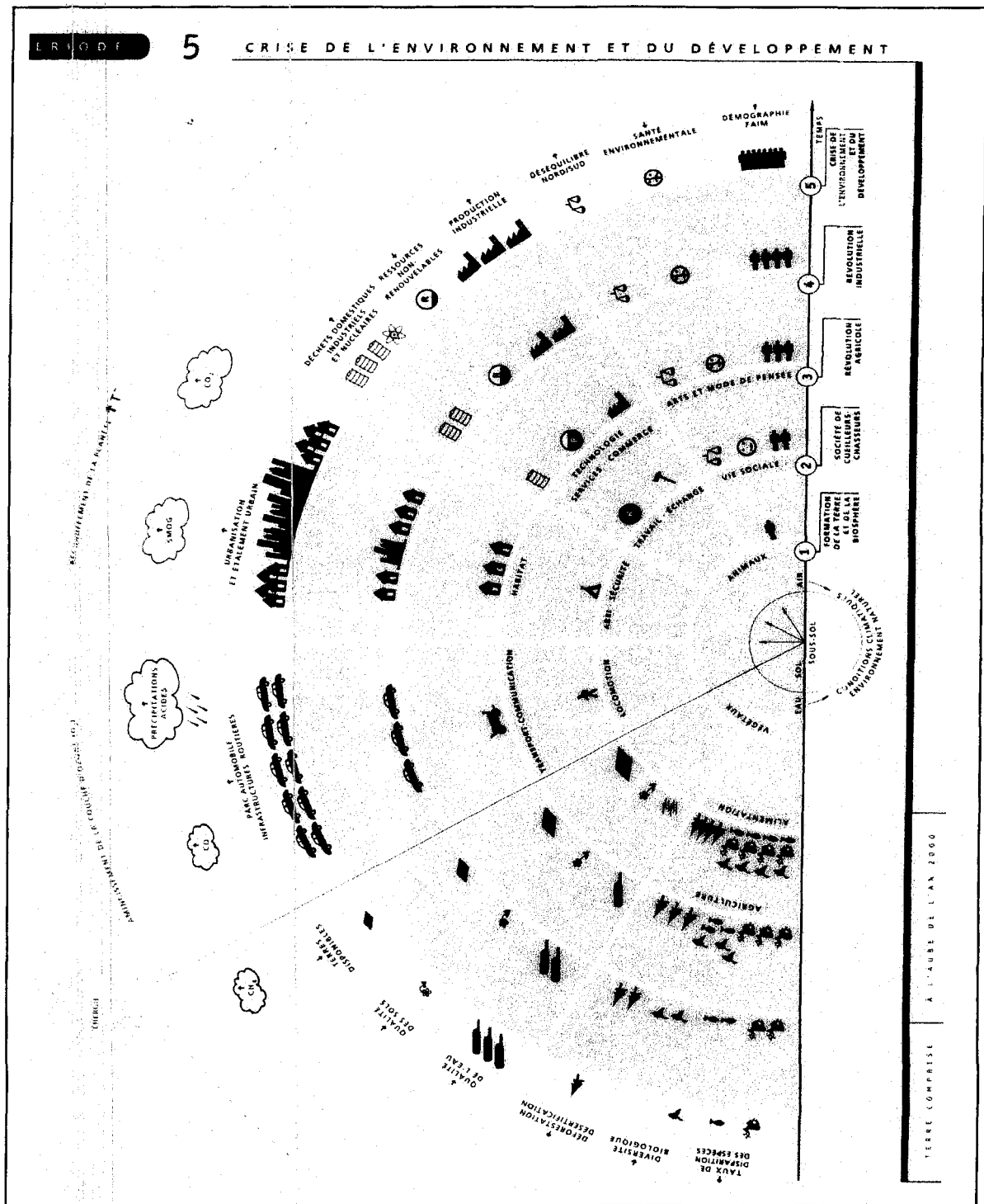
Depuis le moyen Âge, l'idée de développement fait son chemin en terme de planification de l'action dans le but d'améliorer la qualité de la vie humaine. En ce sens, le partage des ressources, l'alphabétisation, l'amélioration de l'agriculture et l'innovation technologique sont le moteur du développement. Or la croissance économique, devenue synonyme de développement, est mesurée par les variations du Produit intérieur brut (PIB). Cette notion limitative a été dénoncée dès les années soixante.

Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global. (...) Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné (Perroux, 1996 : 139).

Plus la croissance économique s'est accentuée dans l'histoire de l'humanité, plus les inéquités sociales se sont affirmées et plus les agressions à l'environnement se sont amplifiées (figure 2).

Tel que vu au point 2.1, il y a une relation entre l'augmentation des populations humaines et la dégradation de l'environnement par l'interdépendance et la complexité des phénomènes. Nous pouvons observer sur la figure 2, l'augmentation de la population,

Figure 2. Crise de l'environnement et du développement



Source : L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, 1996

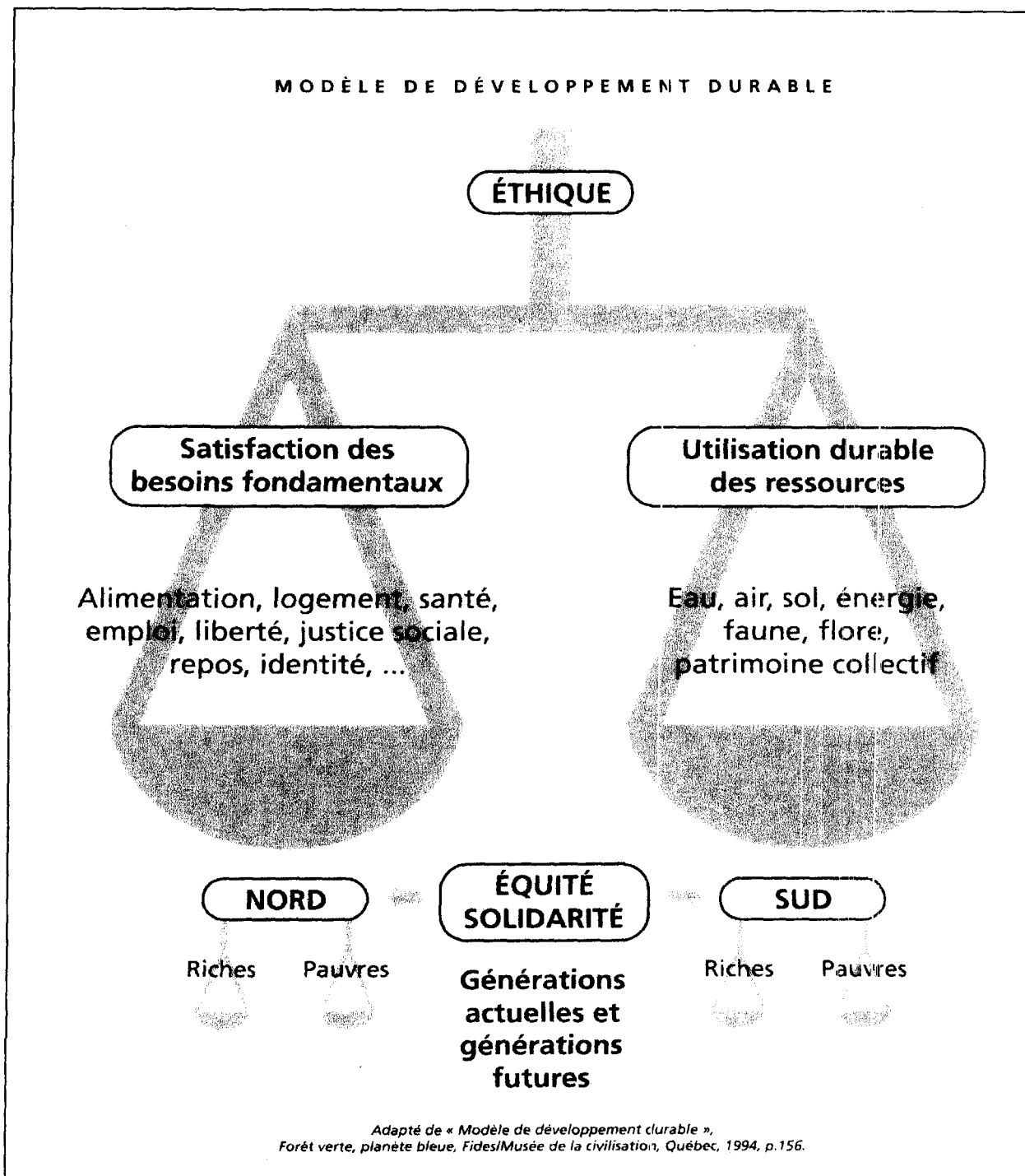
l'industrialisation, l'utilisation de plus en plus grande des ressources non renouvelables, l'augmentation des déchets, l'urbanisation et l'augmentation du parc automobile. Il y a un déséquilibre nord/sud, une diminution de la qualité environnementale en général, moins de terres disponibles, une diminution de la qualité des sols et de l'eau, la déforestation et la désertification, une perte de biodiversité et la disparition d'espèces animales et végétales.

Le paradigme de DD vient de la réflexion tenue lors de la conférence de Stockholm en 1972, qui a d'abord donné lieu à la dénomination d'écodéveloppement. Les trois critères fondamentaux sont la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique (Sachs, 1993).

Le rapport de Founex, de 1971, identifia les thèmes essentiels de cette problématique opposant développement et environnement. «Rejetant les approches réductrices, représentées par l'écologisme intransigeant et l'économisme étroit, il établissait une voie moyenne, à égale distance des propositions extrêmes des malthusiens et des chantres de l'abondance illimitée de la nature» (Sachs, 1993 : 14).

La Commission Brundtland a déclaré que le développement est «ce que nous faisons tous pour tenter d'améliorer notre sort». Le développement durable fait le lien entre environnement et développement (figure 3). La Commission a aussi introduit la notion d'équité entre générations déclarant que le DD est un développement axé sur la satisfaction

Figure 3. Modèle de développement durable



Source : L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, 1996

des besoins du présent sans toutefois compromettre la capacité des générations futures d'en faire autant.

Jim Mac Neil, un canadien agissant comme secrétaire général de la Commission Brundtland, faisait observer : «le développement durable appelle le genre de développement économique qui profite de l'intérêt de la terre sans en compromettre le capital. Il implique également qu'il faut investir pour soutenir, voir améliorer le capital écologique pour que les dividendes futurs puissent être assurés et majorés» (tiré de : Donovan, 1992 : 6).

De même dans le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, nous pouvons y trouver la définition suivante : «Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Deux concepts se retrouvent dans cette définition :

- Les besoins ;
- Les limitations face à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

La définition du besoin retenue le plus souvent est celle qui considère les besoins comme un écart. «Cette définition que l'on doit à Tyler (1950) présente le besoin comme la différence entre ce qui est et ce qui devrait être, c'est-à-dire entre la situation actuelle et la situation désirée ou état optimal, généralement défini de façon normative» (Mayer, Ouellet, 1991 : 70).

Cette normalisation du besoin est variable entre les cultures et convenons-le, entre les générations. Ainsi, cette notion de besoin ne fait pas l'objet de consensus général quoique l'on s'entende pour retenir que la surconsommation des pays occidentaux n'est pas le modèle à retenir. En ce sens, le capitalisme et l'individualisme effrénés des populations nord-américaines exigent davantage une croissance qu'un développement. Ceci amène à un rapport complexe liant la surproduction à la surconsommation et ce rapport est vécu de façon différente tant dans les pays du Nord que du Sud. Cette notion de croissance suscite un vif débat dans le milieu de l'économie de l'environnement. « Situé dans une perspective macroéconomique, les proposition nettement plus controversées de l'économie écologique alimentent ce qui constitue sans doute un des plus vifs débats en économie de l'environnement : la question de la croissance » (Gendron, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 69).

Les tenants de l'économie écologique considèrent que les limites physiques de la biosphère interdisent une croissance indéfinie de l'économie. « L'économie écologique reçoit néanmoins un accueil mitigé de la part d'institutions sociales toutes entières organisées autour du principe et de la dynamique de la croissance économique » (Gendron, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 69).

Les tenants des écoles institutionnaliste et régulationniste considèrent que la crise écologique est un construit social tout comme le système économique.

Selon les régulationnistes, le système économique est non seulement enchâssé mais tributaire de la dynamique sociale qui le sous-tend (Bayer et Saillard, 1995 ; Bélanger et Lévesque, 1991). À l'instar des actionalistes, ils avancent l'idée d'un compromis social entre des acteurs antagonistes reposant sur un paradigme sociétal hégémonique qui traduit une vision partagée du progrès et de la société (Lipietz, 1989). Cette notion de compromis suggère que les acteurs sociaux dominants imposent un dispositif conforme à leurs intérêts, mais qui est néanmoins accepté et reconnu, donc légitimé par les autres acteurs sociaux. C'est pourquoi, à la suite de ce qu'avait proposé Touraine il y a quelques décennies déjà (Touraine, 1969), il est particulièrement intéressant de se pencher sur les représentations sociales des acteurs dominants afin de saisir l'émergence éventuelle d'un nouveau paradigme sociétal et la place de l'environnement dans le processus de production conflictuelle de la société (Gengron, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 70).

Il est important à cette étape de faire la différence entre croissance et développement. C'est bien cette confusion entre ces deux termes, qui renvoie à deux réalités complètement distinctes et crée tant de divergences d'opinions.

L'économiste Herman Daly clarifie cette différence en définissant la croissance comme une augmentation de la taille de l'accroissement matériel alors que le développement est la réalisation plus complète et plus grande d'un potentiel. Bref, la croissance signifie grossir alors que le développement signifie améliorer. Pour Daly, le développement durable est une amélioration sociale progressive, sans croissance au-delà de la capacité de portée écologique (Wackernagel et Rees, 1999 : 57).

En ce qui concerne les limites de la terre à nourrir la population trop grande de la planète, nous avons déjà vu que la production n'est peut-être pas le réel problème. En fait, c'est justement le trop grand nombre de besoins à satisfaire (surconsommation) qui menace la survie des espèces, dont l'être humain. C'est principalement dû à la pollution, engendrée

par la production de bien pour répondre à nos besoins, à l'augmentation des demandes en énergie et aux déchets que la terre ne pourrait supporter qu'un milliard d'individus correspondant au profil nord-américain en terme de consommateur de biens et services (Jacquard, 2001 : Entrevue à Radio-Canada). Considérant la durabilité du développement comme étant une condition essentielle au maintien des écosystèmes et de la vie, retenons que :

(...) la durabilité forte est une condition nécessaire du développement écologique durable. Plus explicitement, cette notion n'est remplie que si chaque génération hérite d'un stock suffisant des avoirs biophysiques essentiels, lequel ne saurait être moindre que le stock hérité par la génération précédente. (Si la moyenne actuelle des niveaux de vie doit être maintenue, cet héritage devra avoir une base per capita pour suivre l'accroissement de la population.) (Wackernagel et Ress, 1999 : 58).

En terme simple «le développement soutenable signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure» (Gagnon, 1987 : 52).

À ce concept de durabilité, ajoutons la notion territoriale. Le DD doit tenir compte de la singularité des lieux dans sa démarche et son application. À cet égard, nous pouvons parler de «développement local viable» qui participe aux mêmes réflexions que celles élaborées lors des travaux de la Commission Brundtland. Sa particularité est son approche plus localisée, soit en terme de développement de micro-territoires et des communautés. Cette approche prend en considération les rapports sociaux et leur dynamique.

Alors que les modèles économiques font abstraction du caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique, nous argons à l'instar de Touraine et des régulationnistes que les formes institutionnelles résultent de compromis sociaux formés sur la base d'un paradigme sociétal hégémonique. On ne peut donc penser la modernisation écologique des institutions économiques sans prendre en considération les rapports sociaux et leur dynamique, et sans comprendre les représentations des acteurs dominant qui tenteront d'imposer un dispositif conforme à leurs intérêts, tant en le faisant reconnaître comme légitime par les autres acteurs sociaux (Gendron, tiré de Gendron, Vaillancourt, 2003 : 73).

«Ce paradigme s'inscrit dans un processus global de restructuration des rapports socio-spatiaux et d'affirmation de la vitalité des micro territoires» (Gagnon, 1994 :17). Cette approche considère le territoire local comme le cadre de vie des populations et insiste sur le rôle des communautés, de la culture et du savoir-faire traditionnel dans le développement des collectivités. Le local dans cette perspective est le lieu qui façonne le social en tant qu'acteur sur toutes les sphères du développement. «Ce retour sur le local, sur les acteurs locaux, en tant que sujets intervenants dans toutes les sphères – économique, sociale, culturelle, spatiale – permet un recentrage sur les potentialités de changement contenues dans les pratiques sociales innovatrices» (Gagnon, 1994 :29).

La singularité territoriale est le lieu d'intégration de tensions qui dynamisent l'action du local dans un processus d'appropriation des pouvoirs vers l'auto-développement. «Le concept de tension sert de lieu intégrateur, en vue d'une mise en perspective de la dynamique de la recomposition des territoires. Il exprime bien la dialectique, le mouvement de va-et-vient qui caractérise cette dynamique socio-spatiale» (Gagnon, 1994 : 22).

Toujours selon Gagnon, il y aurait quatre grandes tensions qui structurent et façonnent les territoires :

- 1) la mondialisation ;
- 2) la singularité du lieu ;
- 3) la maîtrise versus la non-maîtrise sociale du territoire ;
- 4) la marginalisation versus l'équité.

Nous entendons par la mondialisation le processus par lequel les rapport sociospatiaux et économiques s'internationalisent. Ce phénomène amène une ouverture et un assouplissement des frontières, et théoriquement la libre circulation aux capitaux et aux marchés.

La singularité des lieux nous rapporte au local et au savoir du milieu d'appartenance et met l'accent sur les aspects sociaux, culturels et territoriaux en cause dans le processus du développement. « Le local peut se situer dans un mouvement de complémentarité avec le global, alors que le regard sur le global domine le discours, celui sur la singularité du lieu reste encore à découvrir, à formuler, à systématiser » (Gagnon, 1994 : 28).

La troisième tension constitutive de la recomposition des territoires est la dialectique entre maîtrise et non maîtrise du territoire. « Jusqu'à récemment, l'opposition fallacieuse entre environnement et développement a perpétué la crise socio-environnementale que nous connaissons » (Gagnon, 1994 : 30).

La marginalisation versus l'équité s'exprime par la disparité entre l'égalité de tous à son plein épanouissement. « Il semble qu'à mesure que le fossé se creuse – entre les riches et les pauvres, le Nord et le Sud, les régions, les villes, les régions gagnantes et perdantes - , des territoires et des individus se retrouvent marginalisés » (Gagnon, 1994 : 33).

Cette dynamique socio-spatiale, exprime bien l'évolution du milieu d'expérimentation du local et les motivations des acteurs. Lorsque cette dynamique rejoint certains critères, elle devient la source du changement social ou tout au moins, un des éléments de motivation du changement.

Ce sont, selon nous, ces tensions qui animent les groupes à influencer les orientations du DR par leur participation aux grands enjeux du développement. C'est par l'observation d'un organisme, le CQDD, que nous pouvons apprécier les détails de cette motivation (chapitre 4). C'est cette notion de développement local viable qui retiendra notre notion théorique du DD et qui servira de fil conducteur à notre analyse.

2.4 Le développement régional : vers le local global

En terme de DR, plusieurs approches ont été élaborées dont certaines priorisées par les instances gouvernementales. De celles-là, notons l'approche par pôle de développement. D'un centre urbain dynamique, une onde naturelle émerge vers les régions limitrophes, telle une pierre jetée à l'eau. «La répartition spatiale de la production mondiale est dominée par

des urbexplosions qui se succèdent, mais qui n'ont pas toutes la même durée de vie» (Tellier, tiré de Proulx, 1996 : 10). Cette approche fortement diffusée par le rapport HMR (Higgings – Martin – Raynauld), dans les années 1970, proposait Montréal comme seul et unique pôle afin de faciliter la reconversion industrielle au Québec.

Cette approche est le fruit d'une évolution de la théorie néoclassique. Appelée aussi économie capitaliste ou libérale, cette approche limite les différences régionales puisque les mêmes processus sont à l'œuvre, et ce, peu importe les limites du territoire étudié. « La croissance de la production sur un territoire, quel qu'il soit, dépend donc fondamentalement chez les néoclassiques de deux facteurs : beaucoup d'effort et beaucoup de chance » (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 :192).

La théorie keynésienne implique un nouvel acteur. L'État devient un régulateur du système de production en mettant en évidence la demande plutôt que l'offre.

La pensée de John Maynard Keynes a profondément modifié les bases de l'analyse économique, introduisant un nouvel acteur, l'État, doté de responsabilités de régulation du système de production, et substituant une vision fonctionnelle à une vision individuelle. L'espace de référence privilégié sera donc l'aire de juridiction d'une administration publique disposant des instruments de politique monétaire ou fiscale (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 193).

Le marxisme a profondément influencé la façon de concevoir la sphère économique. La théorie de la dépendance influencée par ce grand courant considère la société comme un lieu d'affrontement entre classes sociales où les conditions sont dictées par le mode de production dominant.

L'espace formant une mosaïque où différents modes de production se concentrent et se côtoie, le découpage du territoire suit ces frontières de formations sociales à des stades différents d'évaluation.

Dans la pensée originelle des marxistes, celle de Marx lui-même, l'espace géographique est d'abord présent sous la forme d'un bien, la terre agricole, révélant à lui seul, toutes les particularités de chaque mode de production et, en particulier, toutes les contradictions de l'économie capitaliste (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 1997).

Les théories du développement endogène, appelé aussi développement local, proposent de mettre l'individu au centre de la dynamique de développement. Cette approche implique de chercher les potentialités de développement au sein même des collectivités. Les leaders (élus, entrepreneurs, acteurs sociaux...) sont donc au premier rang dans chaque sphère d'activité et non seulement au niveau économique.

« Les leaders de ces collectivités deviennent alors des acteurs de premier plan, que ce soient les élus ayant charge de la communauté ou les leaders naturels, figures de proue de chaque sphère d'activité et non seulement du monde des affaires » (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 204).

Cette approche, appelée aussi développement local, met l'accent sur le milieu par une prise en main et la responsabilisation du développement. « L'importance accordée à la personne est telle que les limites du territoire local découlent du concept de milieu

d'appartenance plutôt que de celui d'aire de marché ou d'aire de juridiction » (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 204).

Le changement structurel, proposé par la théorie de la dépendance et la dynamique de la théorie des pôles de développement favorisant des filières, engendre la théorie de l'économie-monde (avantages comparatifs entre régions, circulation de la main d'œuvre...).

L'entreprise est de nouveau au cœur de la problématique, et toute l'attention est portée sur les stratégies de changements technologiques, de localisation des unités de production, de conquête des marchés, avec comme mécanisme central la multiplication des unités de production spécialisées, la recherche de formes de production programmable avec appel aux firmes de services, la mise en place de réseaux de solidarité, l'adaptation immédiate aux nouveaux savoir-faire et à la création rapide de biens et services (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 :206).

Chacune des théories trouve son application propre et bénéficie de bases d'explications du développement sous certaines conditions. Le label régional, dans un monde de plus en plus petit, n'a pas retenu à sa juste valeur l'intérêt intellectuel qui lui revient.

Pour l'avancement des connaissances, mais aussi pour l'avenir des collectivités locales, que l'on doit souhaiter diverses et autonomes, il est essentiel de raffiner encore les concepts issus du développement endogène et de la vision de l'économie-monde. Peut-être aussi faut-il se remettre à la tâche et tenter de mieux réconcilier ces deux perspectives, en se servant du développement en filière de production comme cadre théorique général liant le local au global (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 210).

Il est nécessaire dans cette optique de développer une vision intégrée de complémentarité et de partenariat. C'est dans un cadre territorial du local et de la singularité des lieux que s'oriente notre approche.

Un nouveau paradigme de développement régional émerge actuellement ; nous voudrions ici illustrer trois dimensions constitutives. D'abord, prenant acte du passage du développement régional au développement local (...). Ensuite, nous traiterons le nécessaire passage d'une vision négative des disparités régionales à une vision positive de la diversité régionale et, finalement, le passage d'une politique d'assistance aux régions en difficulté à une politique régionale reposant sur une solidarité nationale (Proulx, 1996 : 149).

Le milieu devient l'acteur de son propre développement. Le social commun à tous, unique à son lieu, à sa culture et dynamique dans la pratique en est la mesure spatiale :

Le local peut se situer dans un mouvement de complémentarité avec le global, alors que le regard sur le global domine le discours, celui sur la singularité du lieu reste encore à découvrir, à formuler, à systématiser. Il appartient en quelque sorte à l'expérience collective de chaque communauté et de ce fait multiple. Le regard sur la singularité des territoires nécessite donc une appréhension fine et empirique des pratiques et stratégies d'acteurs à l'échelle locale, sous l'angle du dedans, du micro, de l'initiative. Le champ de l'urbain et les enjeux territoriaux offrent un lieu d'observation du local, comme forme réticulaire du social (Gagnon, 1993 : 28).

C'est pour ces raisons que notre étude empirique s'oriente vers l'analyse des principaux événements concernant le développement régional, chapeautés par le CRCD, ainsi que l'observation d'un organisme à vocation régionale, le CQDD.

D'autant plus que cette approche du développement trouve son expérimentation sur plusieurs territoires et dans plusieurs cultures un peu partout dans le monde. L'appropriation de son propre devenir collectif permet à l'auto développement des communautés de s'opérer sur des territoires représentatifs de leur réalité socio-historique.

Le concept d'appropriation s'inscrit dans ces nouvelles approches qui misent sur l'autodétermination des communautés territoriales. Ces approches trouvent leur double origine tant en Afrique, avec l'animation rurale, qu'en Amérique, avec le community development. Et surtout, elles sont devenues une sorte de pratique ou une instrumentation de la mesure du développement réussi, réussite évaluée du point de vue des développeurs soit de ces nombreuses agences qui veulent induire le développement local par le transfert de l'expertise technique.

Au terme des projets, il s'agit de voir ce qui a été repris par les individus, les collectivités, ce qui est acquis ou approprié de manière durable que ce soit une technique agricole ou une institution économique. Parler de l'autopromotion paysanne en Afrique, de développement endogène, décentralisé ou local au Québec, c'est désigner une même réalité. Il s'agit de construire des projets de développement qui répondent à des besoins des communautés locales, à leurs attentes et qui s'inscrivent harmonieusement dans leur réalité socio-historique profonde (Proulx, 1996 : 150).

Le développement local viable peut s'identifier dans son essence par trois caractéristiques distinctives. Les interventions se doivent être adaptés et souples, elles doivent aussi être innovatrices et amener un changement d'attitude et finalement, elles doivent être concertées et miser sur la valorisation durable des ressources humaines.

Comme première caractéristique du développement local, disons qu'il donne lieu à des interventions adaptées et souples liées au milieu d'intervention. Il s'agit d'interventions

adaptées à la réalité d'une société en voie de fragmentation, où l'on tente de freiner le processus d'exclusion sociale en proposant notamment des mécanismes d'insertion. Il s'agit d'interventions souples, puisqu'on tient compte des besoins et de l'état de développement des personnes, des organismes et des entreprises avec lesquelles on travaille.

Deuxièmement, le développement local repose sur des interventions novatrices qui exigent un changement d'attitude. Des interventions novatrices, puisqu'on se situe dans des pratiques alternatives et expérimentables, où tout est à l'égard de sa propre intervention, des clientèles avec lesquelles on intervient et des partenaires avec qui on travaille.

Enfin, le développement local est un ensemble d'interventions concertées qui misent sur la valorisation durable des ressources locales. Des interventions concertées avec des partenaires, tels que des entreprises, des syndicats, des écoles, des caisses populaires et des groupes communautaires. Il s'agit d'une concertation de type partenarial, non pas de discussion, mais d'actions autour de projets concrets qui permettent des résultats à court et moyen terme. Ces interventions misent sur une valorisation durable des ressources locales, techniques, humaines, financières et principalement sur la volonté de valoriser les ressources humaines et de miser sur la richesse de l'être humain comme cellule d'enrichissement de toute une collectivité. Cette valorisation s'oppose fondamentalement à l'exclusion puisque, par la prise en charge individuelle et collective, elle se dote des

moyens nécessaires pour faciliter l'intégration à part entière des individus, des groupes et des régions à la production et à la consommation (Tremblay et Fontant, 1994 : 7).

2.5 Le changement social : axe de changement des pratiques

La société est en perpétuelle évolution. Ces changements sont engendrés par des forces internes et externes.

La société est histoire. Elle est constamment engagée dans un mouvement historique, dans une transformation d'elle-même, de ses membres, de son milieu, des autres sociétés avec lesquelles elle est en rapport. Elle suscite, subit ou accueille sans cesse des forces externes ou internes, qui modifient sa nature, son orientation, sa destinée (Rocher, 1968 : 5).

L'intérêt pour les études du changement social a été influencé principalement par la reconnaissance de la réalité du tiers monde, par la crise dans les sociétés avancées et l'œuvre sociologique de Marx. Afin de mieux comprendre, nous devons distinguer l'évolution sociale du changement social.

L'évolution sociale est l'ensemble des transformations que connaît une société pendant une longue période, c'est-à-dire pendant une période qui dépasse la vie d'une seule génération ou même de plusieurs générations. (...) Le changement social consiste plutôt en transformations observables et vérifiables sur de courtes périodes de temps. (...) le changement social est davantage localisé géographiquement et socialement (Rocher, 1968 : 17).

Le changement social se définit par rapport à cinq critères identifiables et observables :

1. *le changement social est nécessairement un phénomène collectif ;*
2. *se doit être un changement de structure, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir observer une modification de l'organisation sociale ;*
3. *le changement de structure suppose qu'on puisse l'identifier dans le temps ;*
4. *tout changement social doit faire preuve d'une certaine permanence, c'est-à-dire qu'il durera plus qu'une mode passagère ;*
5. *le changement social affecte le cours de l'histoire.*

(Rocher, 1968 :20-21)

À partir de ces constatations, on pourrait définir le changement social comme «toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire» (Rocher, 1968 : 22).

Dans cette perspective du changement social, nous pouvons se poser six questions majeures au phénomène ou au cas observé :

- *Qu'est-ce qui change ?*
- *Comment s'opère le changement ?*
- *Quel est le rythme du changement ?*
- *Quels sont les facteurs expliquant le changement ?*

- *Quels sont les agents actifs du changement ?*
- *Est-ce possible de prévoir le cours futur des événements ?*

(G. Roger, 1968 : 31)

Bien sûr, dans le cadre de ce travail, nous ne pourrions pas répondre à toutes ces questions. Par contre, nos questions de recherche entrecoupent quelques unes de ces questions, dont les suivantes :

- Qu'est-ce qui change ?
- Comment s'opèrent les changements ?
- Quels sont les facteurs expliquant le changement ?
- Quels sont les agents actifs du changement ?

Nous ne prétendons pas répondre de façon exhaustive à ces questions, mais nous étudierons ces points en partie par l'observation du CQDD et par les différentes activités reliées au DR chapeauté par le CRCDD. Par le fait même, nous voulons comprendre le rôle du DD en DR et l'implication des organismes régionaux dans la propagation et l'évolution des pratiques du DD. Nos questions de recherche se formulent comme suit :

- Est-ce que le DD fait partie intégrante des pratiques de DR ? Si oui, comment ? Si non comment pourrait-il être intégré ?
- Quelles sont les stratégies utilisées par le CQDD pour emmener ce changement social au sein des mouvements sociaux, des élites et de la population ?

- Dans quels secteurs d'activités le CQDD intervient-il et avec quels types d'organisations et d'entreprises oriente-t-il son réseautage ? Est-ce que cette approche favorise un changement des pratiques vers le développement local viable ?

C'est principalement à partir de l'observation d'un organisme régional impliqué dans le DD et le DR et par les travaux du CRCDD que la recherche empirique a été réalisée.

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

- Déterminer si le DD fait partie intégrante du DR ;
- comprendre l'évolution du concept de développement qui a influencé les organismes régionaux dans leur réflexion et la mise en place de pratiques de développement ;
- déterminer la place du CQDD dans l'évolution et les pratiques régionales de DD et s'il y a une réelle influence vers un développement régional alternatif ;
- évaluer dans quelle proportion intervient la CQDD pour chacun des secteurs touchés par le DD (social – économique – environnemental).

Différents éléments favorisent le changement social. Trois notions sont souvent employées dans l'analyse du changement : les facteurs, les conditions et les agents de changement. Définissons ces notions.

Un facteur du changement est un élément d'une situation donnée qui, du seul fait de son existence ou par l'action qu'il exerce, entraîne ou produit un changement. Les conditions du changement sont des éléments de la situation qui favorisent ou défavorisent, activent ou ralentissent, encouragent ou retardent l'influence d'un facteur ou de plusieurs facteurs de changement.

Les agents du changement sont les personnes, les groupes, les associations qui introduisent le changement, qui l'appuient, le favorisent ou s'y opposent. Parmi ces agents, notons particulièrement les élites, les mouvements sociaux et les groupes de pression. Nous reviendrons au prochain point sur la notion des élites et leur rôle en tant qu'agent du changement. Nous postulons que le CQDD agit dans le milieu régional comme un mouvement social favorisant le changement (point 2.6).

Les changements au sein d'un groupe ou d'une société peuvent provenir de différents facteurs tels que :

Des pressions exercées par des représentants d'une société extérieure, la nécessité résultant d'événements naturels devant lesquels les groupes seraient impuissants, une entente entre les groupes, l'utilisation par un groupe dominant de sa position structurale supérieure ou la réaction du groupe subordonné pour échapper à sa position inférieure par rapport à l'autre groupe (Coulson, Riddell, 1986 : 126).

Lorsqu'il n'y a qu'un facteur qui détermine le changement social, l'explication du changement social est moniste. Au contraire, lorsqu'il y a de nombreux facteurs expliquant le changement social, on parle d'une théorie ou d'une explication pluraliste. « Il est juste

La théorie du matérialisme dialectique affirme que l'une des principales causes du changement social, c'est le rapport qui s'établit entre les groupes sociaux pour produire et s'approprier les richesses d'une société. Développé par Marx, ce type d'analyse a été repris par *Baran et *Sweesy, *Frank, *Mandel et *Bravermann dans les années 1960.

Pour sa part, Max Weber illustre l'importance des valeurs dans le changement social. Dans le même sens, T. Parsons considère les transformations des valeurs et la modification des modèles comme sources du changement. « Les idéologies sont au cœur du changement ou de la résistance au changement. (...) Les idéologies sont les parties constitutives des conflits sociaux et de ce fait, ne peuvent échapper à l'étude du changement social » (*Durand et Weil, 1989 : 282).

L'idéologie dépend du réel et est en relation étroite avec les perceptions engendrées par la réalité et ce que pourrait ou devrait être la réalité. «L'idéologie est une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence» (*Althusser, 1976 :101).

Le concept de surdétermination de Althusser (1967) intègre deux propositions. Premièrement, aucun facteur explicatif ne peut être isolé du contexte de la structure sociale et bien que les rapports de production et d'appropriation de la richesse soient essentiels, ils ne suffisent sans doute pas à expliquer adéquatement le changement social. Ensuite, il

*tiré de note de cours. Boudrerault. 1998

plaide en faveur d'une étude détaillée de la situation globale, dans une perspective historique, afin de déterminer quels sont les facteurs prépondérants et quels sont leurs rapports. « C'est donc en tentant de découvrir quels sont les principaux facteurs généraux qu'on peut progresser dans l'étude du changement social. Il est clair que, pour nous, une telle méthode est valable et que c'est celle que nous favorisons » (Coulson, Riddell, 1986 : 136). C'est de cette démarche que s'inspire notre travail.

Le changement, peu importe les causes qui le provoquent, se produit sous l'action convergente d'une multitude d'acteurs, dont celle des groupes politiques en place. «Pour se réaliser, un changement social doit être accompagné d'une volonté politique» (Savard, 1996 : 81).

De ces groupes qui influencent l'histoire, il y a l'humain. Que ce soit des groupes politiques ou des mouvements sociaux, derrière eux se cache l'homme, ses besoins, ses réactions et son action.

2.6 Le rôle des élites

Pareto (tiré de Rocher, 1968) décrit l'élite comme étant composée de membres «supérieurs» d'une société, ceux à qui des qualités apportaient pouvoir ou prestige. Il a développé la théorie de la circulation des élites. Selon lui, l'appartenance à l'élite n'est pas

nécessairement héréditaire. Pour ce dernier, l'élite est composée de la minorité de personnes qui détient le pouvoir dans une société. Cette minorité s'assimile à une véritable classe sociale, la classe dirigeante ou dominante, car ce qui fait sa force et lui permet de se maintenir au pouvoir, c'est son organisation, sa structuration.

Mills se situe dans la même tradition que Mosca, mais il note que l'élite est plus complexe, plus diversifiée. Contrairement à Mosca, Mills établissait une différence entre le phénomène des classes sociales et des élites. On peut d'ailleurs identifier des élites de classe, telle l'élite de classe ouvrière ou de la classe paysanne. « Connaître la composition des élites et la façon dont elles se recrutent est un élément important pour expliquer et éventuellement prédire l'orientation de pensée et d'action des élites et, par conséquent, la direction qu'elles peuvent imprimer à l'histoire de leur société» (Rocher 1968 : 133).

Inspiré de Weber, Rocher a élargi la notion d'autorité des élites pour y inclure l'idée d'influence. À partir de ces critères, il distingue six types d'élites :

- *les élites traditionnelles ;*
- *les élites technocratiques ;*
- *les élites de propriété ;*
- *les élites charismatiques ;*
- *les élites idéologiques ;*
- *les élites symboliques.*

(Rocher, 1968 :136-139)

Certaines élites contribuent à l'action historique par le poids qu'elles pèsent dans l'ensemble du processus de prise de décision à l'intérieur d'une société. Les élites prennent aussi part aux définitions collectives de situations, c'est-à-dire à la conscience, claire ou fausse, qu'une collectivité a d'elle-même, de ce qu'elle est et de ce qu'elle veut être (aux plans culturel et psychosocial). Finalement, les élites influencent le cours de l'histoire en incitant un certain mouvement d'imitation ou peut-être plus exactement d'identification.

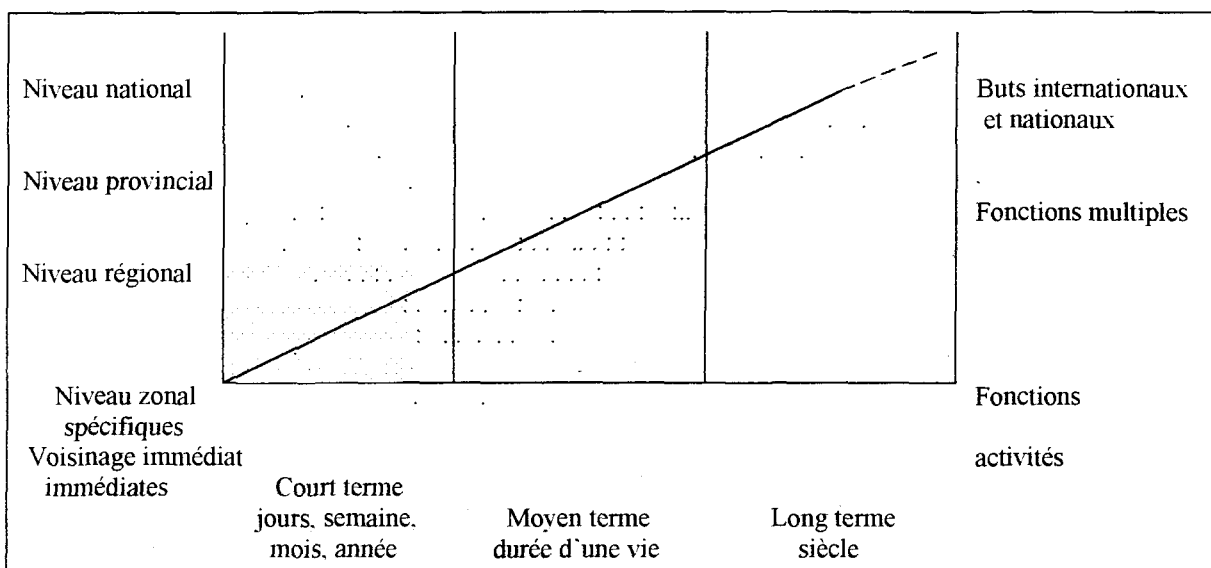
Les élites et les leaders sont des personnes ayant des traits et des réactions psychiques. Un des facteurs psychiques pouvant affecter l'action historique a été tout particulièrement étudié en psychologie sociale ; c'est ce qu'on a appelé la motivation et le besoin de la réussite. Dans les sillons de Weber, des sociologues américains précisent davantage la fonction sociale de la réussite. C'est ainsi que Kluckhohn et Strodtbek de même que Parsons (tirés de Rocher, 1968) ont fait de «l'achievement» une des options de valeurs, dans les schémas théoriques qu'ils ont construits.

«La valeur se présente comme un idéal, un but, un objectif ; elle est donc, par certains côtés, extérieure aux personnes, surtout dans son aspect collectif en ce qu'elle est un stimulus qui peut, ou même, qui doit affecter la motivation des personnes» (Rocher, 1968 :168). La motivation est le produit d'un ensemble de besoins, d'impulsions, de désirs, conscients et inconscients, qui pousse une personne à agir.

La notion d'élite se caractérise par l'appropriation territoriale (figure 4). Il ne peut y avoir d'identification que par l'identification sociale et territoriale. La motivation est grande

lorsque l'intérêt est à court terme et l'application localisée au niveau local. Cette motivation diminue lorsque le niveau territorial augmente et l'échéancier de réalisation s'agrandit. C'est pourquoi nous traiterons maintenant de la notion de territorialité.

Figure 4 : Motivations individuelles selon trois intérêts de base :
l'espace, le temps et le niveau fonctionnel

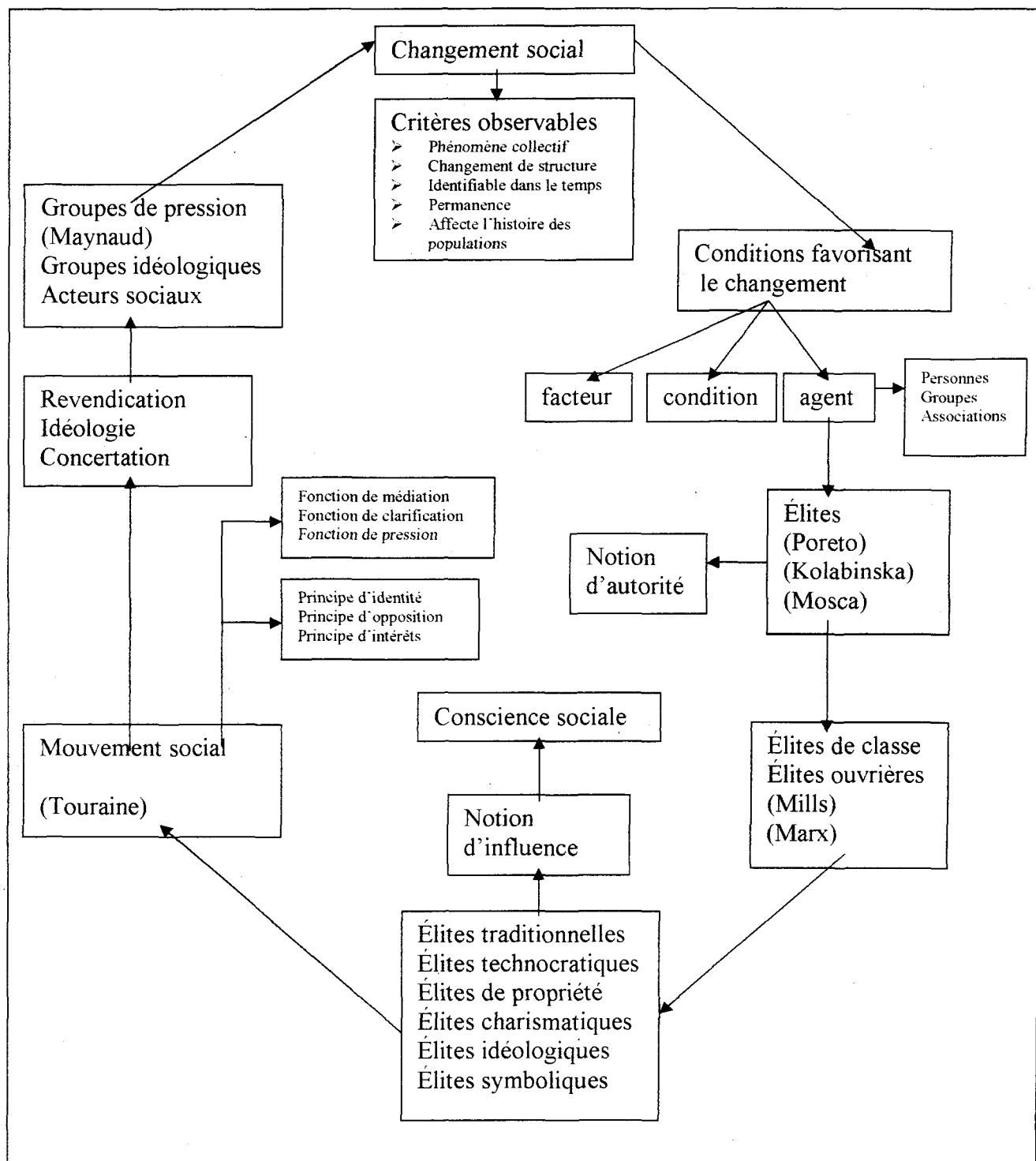


Source : Conseil consultatif de l'environnement, 1981, p. 67

L'ensemble des éléments favorisant le changement social, tel que vu au point 2.5 et son complément inséparable, soit le rôle des élites, se schématise par un ensemble d'éléments reliés interagissant les uns sur les autres provoquant le changement (figure 5).

Les conditions favorisant le changement sont les facteurs, les conditions et les agents (personnes, groupes et associations). De ces agents se démarquent des élites, qui conditionnent le changement, selon des notions d'autorité et de classes. De là, se

Figure 5. Changement social selon la sociologie dynamique



Conception : Laurendeau 2001 (inspiré de Poreto, Kolabinska, Mosca, Mills, Marx, Touraine, Maynaud : tiré de Rocher, 1968)

démarquent les élites traditionnelles, technocratiques, de propriété, charismatiques, idéologiques et symboliques. Ces élites ne se démarquent plus par l'autorité, mais par l'influence et imprègnent la conscience sociale. Ils marquent ainsi le mouvement social.

C'est en ce sens que le CRCD est, selon nous, un acteur privilégié dans l'intégration du paradigme de DD en DR, étant lui-même un agent de changement.

Disons d'abord que nous entendons ici par un mouvement social, une organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper des membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objets précis, généralement à connotation sociale. (...) Il cherche à faire reconnaître et à faire triompher des idées, des intérêts, des valeurs, etc. Un mouvement social n'est donc ni un cercle d'étude platonique, ni un ermitage ; il est forcément actif sur la place publique. Il cherche à se gagner des adhérents, à retenir l'attention du public ou d'un certain public et des élites dirigeantes (Touraine, 1965 :146-147).

Pour exister en tant qu'organisation, un mouvement social doit se définir lui-même selon certains principes. C'est la réponse à ces principes d'existence qui confère à un mouvement social son caractère spécifique et qui oriente son action. Selon Touraine (1965, 1966), il y a trois principes qui doivent être réunis en tout mouvement social.

⌚ Le principe d'identité

Un mouvement social doit d'abord se donner une identité en disant qui il représente, au nom de qui il parle, quels intérêts il protège ou défend.

⌚ Le principe d'opposition

Un mouvement social existe parce que certaines idées ne sont pas reconnues ou parce que des intérêts particuliers sont brimés.

⌚ Le principe de totalité

Un mouvement social agit au nom de certaines valeurs supérieures, de grands idéaux, d'une certaine philosophie ou d'une théologie. Son action s'inspire d'une pensée qui se veut la plus élevée possible.

Les mouvements sociaux ont des fonctions de médiation de clarification et de pression et sont liés à des principes d'identité, d'opposition et d'intérêt.

C'est cette recherche de certains objets précis qui mène à des idéologies, des revendications et la concertation dirigée par des groupes de pression et des groupes de mouvement sociaux et ce, selon les acteurs, afin de créer et soutenir le changement social.

2.7 L'espace vécu et l'approche territoriale

Les groupes sont formés d'acteurs de différents horizons qui accueillent un vécu collectif et forme des mouvements et des associations dans l'atteinte de buts communs. Se référant à Maffesoli :

(...) des groupes se constituent autour d'affinités (...) ou autour de préoccupations. C'est cette intense activité communicationnelle qui est le terreau du néo-tribalisme. La proxémie devient la caractéristique essentielle du quartier, de la ville (...), c'est à travers ses relations que se définit l'homme (Durand, Weil, 1989 : 218). On assiste à une forte poussée du local, du tribal et de l'imaginaire, voire du mystique, cette forme de sociabilité induite par réseau (Maffesoli, 1985 : 182).

L'approche territoriale suppose qu'il faut se référer à la population ou à toute unité de décision qui œuvre dans l'espace et qui forge l'espace. On peut sélectionner quatre types d'acteurs qui jouent un rôle privilégié dans l'organisation de l'espace, «chacun d'eux produisant son espace et lui donnant une structure et des limites propres. Ce sont les ménages, l'entreprise, la commune (municipalité) et l'État qui, ensemble, par la combinaison de leurs actions créeront l'organisation de l'espace national régional» (Proulx, 1996 : 35-36).

Nous pouvons ajouter aux quatre types d'acteurs les mouvements sociaux. La redéfinition du territoire par le nouveau paradigme du développement local est soutenue par le mouvement associatif et est souvent en dualité avec l'état.

Le mouvement associatif tisse avec les acteurs locaux une territorialité spécifique qui en fait, est supra-locale mais intra-régionale, ce dont les stratèges du développement devraient tenir compte si leur intention est vraiment l'intégration du milieu à la gestion du développement. (...) Les groupements sociaux sont enracinés dans l'espace local, l'espace vécu, alors que les stratégies de développement de l'État continuent à privilégier les grandes régions administratives, vues comme les espaces de concertation (Gagnon, Klein, 1989 :88)

L'interrelation entre les différents acteurs, qui détermine la territorialité régionale, est déterminante dans la spatialité évolutive du territoire. C'est ainsi que la notion territoriale régionale évolue dans le temps et dans l'espace.

L'écologie moderne joue un rôle structurant dans la détermination territoriale. L'occupation de l'espace est définie comme une interaction écosystémique comparative à l'utilisation naturelle du territoire. Selon l'écologiste Pierre Dansereau, «l'écologie humaine appliquée à l'espace procède à une sorte de triangulation où les points de repère sont la structure des écosystèmes, la mosaïque géographique des occupations et la satisfaction des besoins» (tirée de Proulx, 1996 : 38).

Cette réalité collective de l'espace vécu dépasse le simple aspect géographique des lieux, le contexte naturel des mosaïques du paysage et la nomenclature de l'État. C'est avant tout le lieu d'appartenance, le lien collectif commun, le milieu de vie toujours dynamique et en devenir :

La région n'est pas une réalité qui s'impose d'elle-même à partir d'une simple lecture du paysage, c'est d'abord une production sociale, c'est-à-dire une construction sociale, toujours inachevée, toujours en reconstruction et où s'entremêlent autant un environnement et ses déterminismes que les aménagements volontaristes des collectivités. Car la région, c'est aussi une référence identitaire plus ou moins forte, qui donne un cadre spatio-temporel aux projets que font les communautés humaines pour aménager leur propre avenir (Jean, tiré de Proulx, 1996 :134).

La détermination territoriale n'est pas uniquement une résultante de la conception endogène des locaux pour leur milieu. Le contexte global est déterminant dans l'appropriation du territoire. Les relations avec l'extérieur ont un rôle particulier dans l'identité du local. Plus les relations sont tendues avec l'extérieur et plus les frontières sont poreuses, plus les liens d'appartenance et d'identification au territoire et à la culture risquent de s'intensifier. « Nous définissons le territoire comme la résultante et la partie constitutive d'un ensemble complexe et réticulaire d'interactions qu'établissent les acteurs à partir de leurs lieux de vie, d'espaces sociaux, de traits culturels, des usages des ressources mais aussi de contraintes exogènes ou endogènes » (Gagnon, 1994 : 17). Le phénomène de la mondialisation n'est donc pas étranger à la construction des territoires et à une nouvelle dynamique identitaire. Certaines régions y gagnent et d'autres sont en déclin, suite à l'assouplissement des frontières et à la libre circulation des capitaux et des marchés. « Cette tension de non maîtrise du territoire est confrontée à une tension contraire, peut-être moins visible à l'échelle planétaire, mais bien vivante à l'échelle locale, soit celle de la maîtrise sociale du territoire » (Gagnon, 1994 : 33).

Dans cette perspective, nous pouvons affirmer que le concept de tension est déterminant et oriente la dynamique spatiale des territoires et :

(...) sert de lieu intégrateur en vue d'une mise en perspective de la dynamique de la recomposition des territoires. (...) Une profonde transformation socio-spatiale s'est amorcée. Cette transformation – qui heurte de plein fouet les relations capital/travail, capital/nature, production industrielle/rôle de l'État et des nations, la répartition démographique et celle des ressources – entraîne des conséquences différenciées sur la dynamique régionale et urbaine (Gagnon, 1994 : 22-23).

Cette base théorique, dans l'organisation de l'espace à lequel nous ajoutons les organismes environnementaux les mouvements sociaux, soutient notre démarche.

L'espace régional est une construction résultant des contraintes naturelles et des activités humaines. C'est aussi un espace organisé par le pouvoir politique et où les hommes investissent rêves et croyances. (...) Les contraintes de dimensions écologiques, économiques, sociales, politiques ou encore culturelles s'enchevêtrent ainsi dans la dynamique de construction d'un espace régional. (...) Si les considérations de nature écologique, économique, sociale ou politique contribuent largement à modeler l'espace, la recherche de l'efficacité n'est pourtant pas la seule préoccupation des groupes humains. Au moment des choix, les gens essaient de concilier efficacité et expression de leurs aspirations intimes et de leurs rêves; ils essaient de donner un sens à leur vie (Claval, 1995 : 6-8).

Cette dynamique engendre certains regroupements par affinités, complémentarités, nécessités ou buts communs et favorise des alliances formelles et informelles sous forme de réseaux.

2.8 Le réseautage : tous pour un, un pour tous

Le concept de réseau sert de structure fondamentale pour le système socio-économique en développement local et devient le moyen de divulgation de stratégies nouvelles et novatrices comme le DD. «Les réseaux fonctionnels permettent l'intégration de l'organisation (acteur) dans l'environnement en y introduisant un certain ordre relationnel (...). Les réseaux utilitaires sont des voies relationnelles qui se structurent sur la

base de mobiles particuliers, de cibles tacites, de tâches non officielles, etc.» (Proulx, 1992 :78).

Les milieux développent des interdépendances qui :

favorisent un processus d'apprentissage collectif par l'échange d'information et la réduction de l'incertitude qui en découle et l'innovation systématique partagée. Les milieux peuvent être la scène de plusieurs comportements spécifiques, comme l'échange d'information, la concertation relativement systématique et le développement d'une culture technique (Proulx 1996 : 222).

Ce processus peut s'expliquer de façon plus détaillée comme suit :

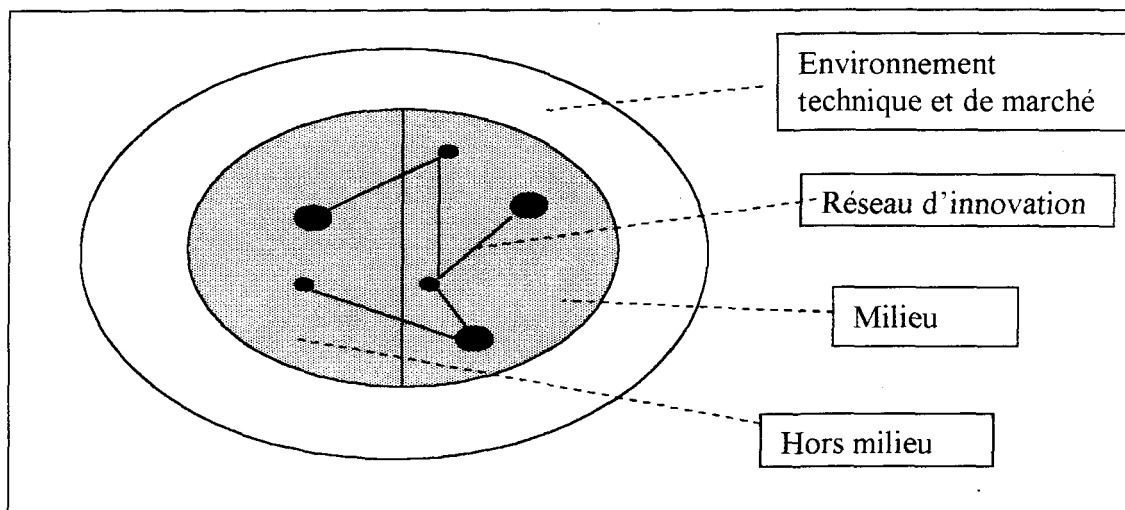
- 1) Un échange d'information structurée, la plupart du temps en réseaux formels et informels afin de répondre aux besoins de développement des entreprises et des organismes. «L'information échangée peut être d'affaire, financière, commerciale, technologique, etc. Les réseaux permettent des transferts d'informations de marchés ou hors marchés, comme le développement d'idées nouvelles par l'examen de différentes possibilités ou par des opportunités reconnues par le réseau» (Proulx, 1996 :223).
- 2) Une concertation relativement systématique qui peut être formelle ou informelle entre les divers groupes, entreprises, capitaux, conseils, etc. La concertation favorise l'échange d'information sur des éléments complexes technologiques, de gestion, concurrentiels et autres afin de réduire et mieux contrôler l'incertitude.

- 3) Le développement d'une culture technique favorisant l'émergence d'acteurs préoccupés par l'innovation et la technologie. Les acteurs maintiennent et encouragent le développement, la créativité, la formation. «Par la confiance qui se développe entre les acteurs, ces échanges encouragent la complémentarité du savoir-faire et l'innovation est ainsi diffusée parmi les entreprises» (Proulx, 1996 : 224).

- 4) Les réseaux permettent de créer une synergie d'apprentissage collective et continue, stimulant le changement interne et externe. «Ce processus collectif est nécessaire pour l'innovation soutenue, puisqu'il a été démontré que cette innovation se fait rarement seule. En effet, l'innovation découle de la stimulation de l'environnement, notamment de la clientèle, des fournisseurs et équipementiers et des centres de recherche associés» (Proulx, 1996 :225).

Le développement de réseaux prend forme lorsque les acteurs, les entreprises et les organismes entrent en relation avec leur environnement, leur milieu, et le milieu extérieur au réseau (figure 6). L'environnement donne de plus des renseignements sur les relations entre le réseau et l'extérieur du milieu.

Figure 6 : Milieu, réseau et environnement



Source : IRER/1990

De même, les acteurs sociaux sont constitués en réseaux, souvent local ou micro-régional, mais rarement extrarégional. L'étendue territoriale des réseaux est le plus souvent liée uniquement à l'échange d'information, de technologie et d'expertise pratique sur des interventions locales puisque l'intervention des groupes sociaux se trouve dans la plupart des cas locale ou micro-régionale.

La majorité des acteurs sociaux, qui structurent les enjeux territoriaux, a un ancrage spatial local et institue un réseau spatial micro-régional. (...) Cependant, d'un enjeu à l'autre et même à l'intérieur de chaque enjeu territorial, les acteurs sociaux forment un ensemble diversifié structuré par des réseaux formels et informels. Cependant, les acteurs sociaux n'adoptent pas une stratégie commune avec une argumentation uniforme. Ils ne poursuivent pas nécessairement les mêmes buts (Gagnon, 1994 : 196-197).

Par contre, l'appropriation de l'information et la capacité de diffusion entre les acteurs sociaux de différents intérêts et des milieux extrarégionaux permettent une meilleure maîtrise des territoires et un pouvoir d'intervention accru.

L'analyse des stratégies et des discours des acteurs démontre que certains peuvent intégrer de multiples niveaux, allant du mondial (universel) au local (spécifique), de l'économique au territorial, du culturel au social, à l'écologique. Plus ils intègrent et contrôlent la complexité de ces niveaux et des réseaux qui les structurent, plus leurs capacités de maîtrise du territoire d'actions s'accroissent (Gagnon, 1994 :207).

Cette maîtrise en quelque sorte des réseaux entre les acteurs intègre un phénomène de contrôle et de relation de pouvoir entre les groupes et les réseaux. Les divergences entre les groupes ne sont pas étrangères à ce processus de hiérarchisation de pouvoir de certains groupes sur les autres, en vue de la maîtrise de leur territoire d'appartenance.

Il existe des divergences à l'intérieur de chaque réseau et des relations de pouvoir asymétriques entre les réseaux. Le pouvoir semble éclater entre les réseaux d'alliance qui vont bien au-delà des organisations elles-mêmes. Les acteurs sociaux, à travers leurs luttes incessantes, exercent leur pouvoir en vue de maîtriser leur territoire d'appartenance et définir de nouvelles règles du jeu quant à l'occupation et à la gestion de leurs lieux de vie. C'est la recomposition des territoires (Gagnon, 1994 : 208).

Conclusion

La dimension environnement est un élément constitutif du DD. Les limites à la productivité, le potentiel limité d'exploitation des ressources naturelles, les agressions faites aux écosystèmes et le maintien de la biodiversité sont les principaux éléments qui ont menés à la conscience sociale de cette réalité qu'est l'environnement. C'est l'homme qui façonne son environnement, qui lui procure sa réalité, son existence propre à travers son imaginaire, son construit social et sa propre réalité. L'humain y crée une réalité spatiale, physique et culturelle.

C'est par ce rattachement au territoire que les premiers groupes environnementaux se sont intéressés au DR par le biais de leurs préoccupations sur la « nature ». Le discours écologiste a intégré petit à petit l'aspect humain, le côté social dans la réflexion tout en modifiant les pratiques de confrontation au système établi relié principalement au développement économique proposant ainsi une nouvelle pratique en terme de développement régional.

Cette réflexion, qui amorce des changements dans la façon de voir le développement, s'inscrit en sociologie, dans les études du changement social. Les mouvements sociaux et les réseaux d'échanges y jouent un rôle privilégié dans des rapports socio-spatiaux et leurs impacts. C'est pourquoi nous apporterons une attention particulière au DR tel que définit par les groupes sociaux.

Nous analyserons au chapitre 3 les principales activités de DR, coordonnées par le CRCD, dans le cadre proposé par le gouvernement du Québec. Nous proposons donc un regard chronologique et évolutif particulièrement sur les ententes reliées aux sommets socio-économiques et les planifications stratégiques régionales de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean entre 1984 et 2001.

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, UN PROCESSUS ÉVOLUTIF...

Nous commençons au chapitre 3, notre analyse des principales activités régionales qui ont influencé les orientations et les pratiques du DR. Cette partie empirique permet de répondre à notre première question de recherche qui est : est-ce que le DD fait partie intégrante des pratiques du DR ? Si oui, comment ? Si non comment pourrait-il y être intégré ?

Nous verrons aussi comment l'arrivée de nouveaux groupes sociaux qui intervenaient dans le secteur de l'environnement ont fait leur apparition à partir des années 1970. Ces groupes environnementaux sont parmi les premiers à s'être impliqués et à avoir influencé le DR.

La première intervention des groupes environnementaux en DR date du Sommet socio-économique de 1984. Leur intégration était timide, la consultation avait des allures de confrontation et les écologistes ont accumulé peu de gains réels.

Lors du Sommet socio-économique de 1991, les groupes environnementaux avaient pris de l'assurance. Leur première expérience les avait rassurés dans leur position et assouplis dans leur démarche. Ils avaient enrichi leurs arguments de données scientifiques régionales et avaient préparé un projet régional d'expérimentation, par l'entremise d'un nouvel organisme, le CQDD.

En 1995, la formule des Sommets socio-économiques cède la place aux Planifications Stratégiques Régionales (PSR). Malgré le vœu du CQDD d'introduire le DD aux enjeux stratégiques de développement, on ne le retrouve que dans le secteur primaire de l'utilisation des ressources naturelles.

Lors de la PSR de 2001, l'axe de développement place la personne au centre des préoccupations. En même temps, elle élimine une étape à la PSR et c'est justement celle de l'appropriation politique par la consultation populaire.

À ces principales activités sur le DR chapeautées par le CRCD, il y a d'autres activités à caractère régional mais ne relevant pas directement du CRCD. Ces activités reliées principalement au domaine environnemental et du DD ont eu plus ou moins d'impacts sur le DR selon le cas. Nous pensons principalement aux États généraux de l'environnement de 1988 qui ont donné des outils à l'époque pour intégrer le DD au DR et ce, sans oublier les États généraux de l'environnement de 1998 et le Congrès international NIKAN de 1997.

3.1 L'émergence de nouveaux acteurs sociaux : les environmentalistes régionaux

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, l'histoire des mouvements associatifs régionaux reliés à la préoccupation environnementale date d'une trentaine d'années. L'émergence de ces groupes venait de deux sources de motivation, qui combinées, ont donné le coup d'envoi à de nouveaux acteurs locaux et régionaux. Premièrement, la prise de conscience que notre monde est petit, limité et que les activités anthropiques modifient la qualité de l'environnement et cause des risques pour la santé humaine et aussi pour la qualité des écosystèmes et des espèces. Deuxièmement, au niveau local, les problèmes environnementaux peuvent être contrôlés par la responsabilité individuelle et collective.

De plus, l'intérêt des acteurs de ces mouvements était le plus souvent relié à des phénomènes ponctuels et à l'intervention locale. Il en demeure encore ainsi aujourd'hui avec la majorité des groupes. Sur plus d'une cinquantaine de groupes en région, seulement quelques uns ont une portée d'action régionale. La portée de l'intervention dépend de la motivation des acteurs (Gagnon et Klein, 1989 : 115).

Les intentions des groupes en région n'échappent pas à cette logique territoriale d'intervention. Comme le démontre une étude, les interventions touchant l'ensemble de la région administrative au Saguenay – Lac-Saint-Jean sont rares et sont le lieu de pratique que de quelques groupes.

La plupart de celles-ci (échelles d'intervention des groupes régionaux) portent sur des espaces locaux – 63%. En réalité, certaines peuvent déborder le cadre local, mais cela ne représente pas la majorité – 27%, et encore ces interventions ont une portée sous-régionale – Lac-Saint-Jean, Haut-Saguenay, Bas-Saguenay, Saguenay, l'échelle de la région administrative étant rarement atteint – 10% (Gagnon et Klein, 1989 : 115).

Cependant, nous pouvions retrouver aussi quelques rares exceptions qui ont un territoire d'intervention international. À ce titre, nous parlons particulièrement des organismes d'échanges culturels à vocation sociale et environnementale.

Ces groupes à caractère environnemental œuvraient principalement à contre pouvoir. Mais ils avaient parmi les différents types de groupes faisant partie du mouvement associatif, la plus grande influence sur le pouvoir local (Gagnon, Klein, 1989 : 124).

Cette influence s'est bien faite sentir lors du sommet socio-économique de 1984 et ce, tout au long du processus. Les acteurs de ces groupes avaient pleine conscience de l'importance et du rôle qu'ils doivent jouer dans le devenir collectif en harmonisant leurs préoccupations au DR. «Alors que la notion de développement régional est absente des autres groupes qui ne sont pas conscients d'y participer, elle est très présente dans les groupes environnementaux qui tentent d'ailleurs de la reformuler. D'où l'empressement de participer aux tables de concertations régionales » (Gagnon, Klein, 1989 : 124).

3.2 Le sommet socio-économique de 1984 : une première influence des groupes écologiques sur le DR

Le sommet se voulait un exercice permettant l'autodéveloppement de la région par une démarche de concertation, de recherche action et d'action. Il est né de la collaboration de la collectivité régionale et du gouvernement du Québec.

Décideurs du gouvernement du Québec et de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, écologistes et pollueurs, patrons et syndiqués, grandes entreprises et petites et moyennes organisations, maires des villes, préfets des municipalités régionales de comté et présidents des conseils régionaux, promoteurs et critiques du virage technologique, tous ont été mis à contribution dans une démarche mettant l'accent sur les points de consensus sans taire les oppositions (Bergeron. 1986 : 9).

Par contre, la participation des divers intervenants était plutôt faible du côté des groupes populaires, des petites et moyennes entreprises et du gouvernement fédéral.

Le sommet se voulait une innovation institutionnelle développée par le gouvernement du Québec afin de favoriser la concertation et stimuler le développement économique. Elle voulait mobiliser les meilleures énergies du milieu dans un contexte économique difficile qui demandait des actions concrètes immédiates et efficaces et la définition de grandes orientations.

Les participants étaient sélectionnés selon des critères précis et leurs champs d'intérêts qui devaient être liés aux questions discutées. Ils faisaient parties des décideurs ou

d'experts et ils venaient du gouvernement, du patronat, des syndicats, du monde coopératif, des groupes sociaux ou du milieu universitaire. «La concertation devient donc ici une démarche organisationnelle qui cherche à mobiliser tout le potentiel humain par l'implication directe des acteurs dans le processus décisionnel. Elle est une forme de participation à la gestion plus poussée que la consultation et une approche de planification plus souple et plus efficace que la planification rationnelle globale» (Bergeron, 1993 : 9).

Le processus de travail (figure 7) était un exercice qui réunissait un très grand nombre d'intervenants venus d'horizons variés. L'objectif était de créer un climat de concertation, afin de déterminer la priorité et la réalisation de bons projets de développement.

Ce processus de travail se divise en quatre grandes étapes soit les colloques de zones (8), les tables sectorielles (12), le forum et la rencontre du Sommet. Il s'est déroulé sur une période d'un an et a réuni plus de 1500 décideurs régionaux. La méthodologie utilisée a été celle développée par le Secrétariat des conférences socio-économique, adaptée aux besoins de la région (Bergeron, 1993 : 12).

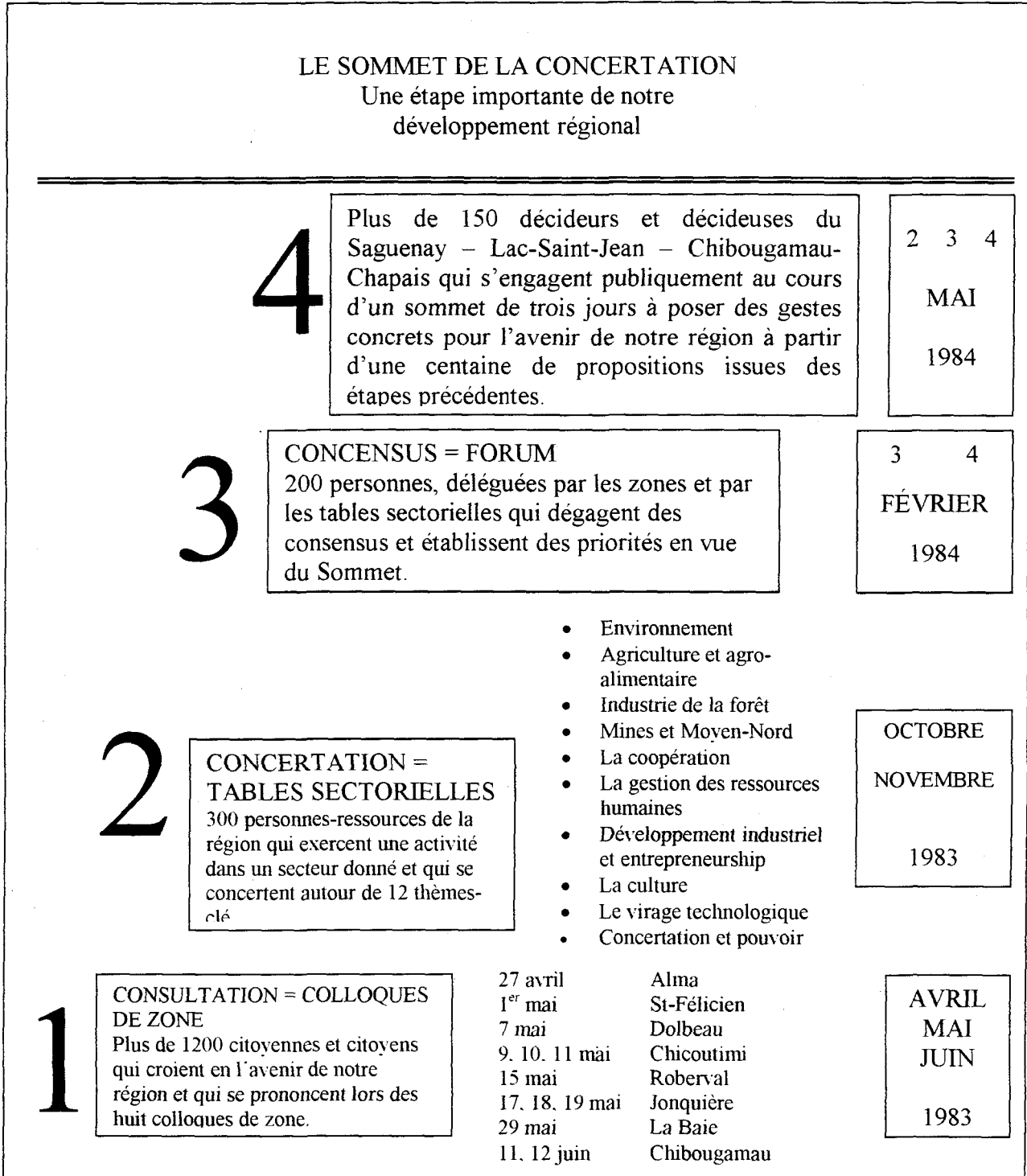
Le sommet de 1984 marque le début de la participation des groupes environnementaux dans le choix d'orientations structurées pour le développement de la région. La réflexion et le cheminement sur la participation des groupes environnementaux à confronter leur vision de l'environnement et du développement avec la vision des pouvoirs économique et politique remonte à 1981. Le Conseil régional de l'environnement (CRE) tentait avec le Conseil régional des loisirs de détourner l'orientation strictement économiste vers une orientation plus globale de développement.

Les groupes environnementaux s'inscrivaient alors avec les organismes populaires dans une réflexion sur leur participation au Sommet. Le principal litige était la représentativité des groupes puisqu'un seul siège sur 27 leur était accordé pour représenter le secteur associatif et c'est un administrateur du CRE qui les représentait. Lors d'une rencontre en janvier 1983, qui réunissait 24 organismes, le regroupement ponctuel des organismes à vocation communautaire pris une décision définitive en ne participant pas au Sommet. La principale raison évoquée est que la préoccupation du DR est trop éloignée de celle des groupes populaires.

Toutefois, les groupes écologistes demeurent intéressés à poursuivre l'exercice du Sommet, croyant que c'est une occasion unique de faire valoir les conditions d'un autre modèle de développement, du moins d'un autre discours avec lequel le pouvoir devra désormais composer. Quelques mois plus tard, les groupes écologistes sagamiens acceptent de travailler à l'élaboration d'une Table sectorielle sur l'environnement (Désy, Gagnon, Prévost, juillet 1984 : 5).

Les écologistes conviennent que la table sera composée non pas uniquement d'écologistes, mais inclura des décisionnels régionaux qui influencent par leurs interventions, dans un sens ou dans un autre, l'environnement naturel et social. Le secteur industriel, particulièrement Price et Alcan ne veulent pas être mis au banc des accusés en justifiant les pratiques de l'entreprise sur le plan environnemental par un texte public. « Le bloc industriel se sentait vivement piqué par l'option d'écodéveloppement, qui représentait selon eux un projet de société utopique » (Désy, Gagnon, Prévost, juillet 1984 : 7).

Figure 7. Les quatre étapes conduisant au sommet régional



Source : Notes de cours, Gilles Bergeron, 1993

Il est clair qu'il y a une confrontation entre la vision du développement des écologistes et des industriels, cependant, il n'y aura pas de véritable débat public. Les écologistes souhaitent profiter de cette tribune publique pour promouvoir des projets écologiques, d'énoncer les agressions à l'environnement et initier les principes de l'écodéveloppement. Ils souhaitent particulièrement par ce processus, intégrer une perspective d'éducation du public. Cependant deux règles du processus sont venues modifier les objectifs des écologistes : le huis clos et le consensus. En effet, par le huis clos, le public ne peut être sensibilisé et le pourcentage de passage de la Table au Forum au Sommet est fixé à 75 % ce qui élimine les possibilités d'un large consensus.

Quelques 32 propositions ont été déposées à cette Table réparties par thématique. De ces 32 propositions, 17 ont été fusionnées ou ont subi un rejet. Les environnementalistes ont cumulé des gains d'importance très relative alors que les industriels ont remporté des gains de grande importance et peu de pertes réelles. « Ce premier affrontement régional des porte-étendards a servi de révélateur aux plans des alliances et des stratégies. La solidarité de l'Hydro et des multinationales s'est manifestée clairement et de façon soutenue » (Désy, Gagnon Prévost, juillet 1984 : 12). Une alliance s'est aussi développée entre le bloc industriel et le secteur santé. Il est certain aussi que le positionnement de l'industrie sur les rapports environnementaux et le développement a eu une influence sur les individus et les groupes qui n'ont pas d'idée précise sur la question ou qui sont simplement indécis.

Cette période clef du développement permettant un nouveau processus axé sur la concertation, a permis aux nouveaux acteurs du milieu écologique de s'intégrer au processus de DR. Certes, leurs influences furent modestes, au chapitre des réalisations concrètes de projets liés à l'environnement, mais les premiers pas étaient faits et désormais nous devons nous soucier, en DR, de l'intégration de la préoccupation environnementale.

Si l'exercice de la Table environnementale du Sommet peut suggérer de très modestes gains au chapitre de la qualité de vie chez nous, à l'inverse, on peut soutenir l'argumentation suivante.

La récupération du discours écologiste et la prise en compte de la présence écologiste par les entreprises révèlent à coup sûr que les temps ont changés : pour acheter une image publique de bon citoyen et une paix sociale durable, les compagnies doivent intégrer minimalement les propos des écologistes, voire une partie de leurs objectifs (Désy, Gagnon, Prévost, juillet 1984 : 14).

3.3 Le Sommet de 1991 : première tentative d'intégration du DD

C'est lors du Sommet socio-économique de 1984, que les groupes environnementaux ont fait leur entrée dans le champ du DR. Le contexte de dualité entre la vision économiste et la vision environnementaliste du développement s'est tourné timidement, mais les premiers pas étaient faits vers une concertation des différents courants de pensée dans une action commune.

Nous n'expliquerons pas ici la démarche du Sommet de 1991 comme je l'ai fait pour 1984. Les principes de base restent les mêmes. Dans le premier cas, Nous voulons insister sur le contexte qui entourait l'intégration des écologistes en DR et dans ce deuxième cas,

nous voulons démontrer l'évolution de la réflexion et les pratiques vers le développement plus global, tel que proposé à l'époque.

Lors du Sommet de 1991, beaucoup de choses s'étaient passées laissant place à de nouvelles approches du développement. Entre autres, le CRE avait tenu en 1990, un colloque sur le DD. À ce colloque, les décideurs régionaux avaient convenu de l'importance du DD comme principe de base en DR. Ils avaient aussi décidé de se doter d'un outil régional pour promouvoir et expérimenter le DD en région. C'est par la création d'un organisme en DD que les décideurs régionaux voyaient le meilleur moyen d'atteindre leurs objectifs. C'est lors des États généraux de l'environnement de 1989, que ce principe fut résolu par une large part de la région et proposé comme fil conducteur aux prochaines orientations régionales.

C'est ainsi que le projet de création du CQDD fut présenté lors du Sommet socio-économique de 1991. Déjà le concept de DD faisait partie des principes de base à respecter dans la démarche de développement.

Les trois principes de base amorcés par les intervenants régionaux conviennent que l'ensemble des actions en matière de développement régional doit respecter des principes de base qui constituent des préalables à l'ensemble de la démarche :

1. Tenir compte du concept de développement durable et d'aménagement intégré des ressources ;
2. Miser sur des actions ayant de plus grandes retombées pour la région ;
3. Favoriser la plus grande prise en main par les régionaux des leviers de développement.

(CRCDD, 1991 : 1)

Nous pouvons constater ici que le DD est associé à l'aménagement intégré des ressources. Y a-t-il un rapprochement à faire entre les deux concepts et l'interprétation dans ce contexte ? L'aménagement intégré des ressources regroupe les potentialités d'aménagement et de développement d'un territoire selon les richesses, en terme de matière première à y exploiter. Selon ces potentiels, le territoire sera divisé en secteurs d'aménagement favorisant l'aménagement forestier, faunique, récréotouristique et autres. Par ce concept, nous travaillons toujours directement dans des écosystèmes et les effets sont directs sur la qualité de l'environnement, mais ce concept ne recouvre pas toutes les dimensions du DD.

Cette approche, qui permet de consolider les usages et de déterminer les méthodes et les niveaux d'intervention que chacune des ressources présentent, peut supporter sans compromettre leur survie respective. Ultérieurement, les différents intervenants du territoire auront en main un plan de gestion permettant de prendre en compte les potentiels respectifs de chacune des ressources et respectant les principes du DD (Côté, 2000 : 13).

Le DD, se voulant un concept intégrateur des différentes sphères d'activités (économique, social et environnemental), demeure tout de même relié au seul secteur écologique et environnemental. Le DD se retrouve exclusivement à la Table sectorielle de l'environnement. C'est à cette Table d'ailleurs qu'a été présentée la proposition sur le Saguenay Lac St-Jean, région laboratoire du DD. Les objectifs de ce nouvel organisme étaient multiples ; éducation populaire, consultation, doter la région de grilles d'évaluation de projet, soutenir les promoteurs dans l'élaboration de projets de développement durable, promouvoir des projets de recherche.

La Table sectorielle en environnement sert donc de lieu de promotion pour la création d'une Région laboratoire.

Le projet de région laboratoire peut facilement rejoindre, à moyen terme, l'ensemble des orientations privilégiées par la table sectorielle en environnement. Toutefois, il rejoint directement au moins cinq des grandes orientations du secteur environnement. 1) Sensibiliser et éduquer la population régionale à la protection de l'environnement, à la conservation des ressources et à la consommation sélective en impliquant directement la population dans tout le processus de consultation et d'orientation du laboratoire et en rendant possible des expériences régionales d'éducation relative à l'environnement. 6) Améliorer la sécurité environnementale dans la région face aux risques de catastrophes écologiques. 7) Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et fauniques par des mesures appropriées (...). 8) Favoriser et développer la recherche appliquée en relation avec l'aménagement et la restauration des habitats naturels, tout en recherchant des solutions pratiques à des problèmes environnementaux. 9) Faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean un laboratoire de développement durable (CRCD, 1991 : 265).

3.4 La planification stratégique régionale de 1995 : un nouveau regard

Cette nouvelle formule qui remplace les Sommets socio-économiques visé, tel que présenté par l'État, « à positionner chaque région par rapport à ses ressources, ses potentiels et ses contraintes en fournissant des balises aux entrepreneurs, investisseurs, administrateurs publics... » (CRCD, 1995 : 1). C'est une démarche essentiellement régionale dont l'État se définit comme accompagnateur. La démarche doit se conclure sur une entente-cadre entre la région et le gouvernement du Québec. Un contrat a été signé entre le gouvernement et le CRCD dans lequel la région s'engage à : « définir une planification stratégique de développement pour un horizon d'environ 5 ans et négocier, sur

la base des axes de développement identifiés, le contenu de l'entente-cadre à intervenir entre le Gouvernement et le Conseil régional » (CRCD, 1995 : 1).

Les intervenants régionaux (CRCD) souhaitent la participation du milieu et que la démarche prenne une tournure différente par un changement d'attitude, condition essentielle au développement, celui-ci devant désormais s'appuyer sur la ressource humaine.

La planification stratégique régionale doit prendre la forme d'une réflexion collective nous menant à la transformation des conditions fondamentales de notre développement. En effet, il est devenu évident que seul la modification des causes structurelles aux problèmes de développement de la région peut contrer, à terme, sa déstructuration ; les exercices antérieurs, tels les sommets économiques s'attaquaient davantage aux causes conjoncturelles (CRCD, 1995 : 1).

Nous sentons bien là, par cette remise en question de l'orientation de l'exercice, une ouverture pour une démarche différente et une porte pour les promoteurs d'un DR alternatif. En regardant bien la définition du développement retenue par le CRCD, nous pouvons croire que le DD a fait un bon bout de chemin et qu'elle sera le fil conducteur de cette planification stratégique régionale.

Le développement est le résultat d'un processus de prise en charge conscient, volontaire et structuré qui s'appuie sur des valeurs et des responsabilités individuelles et collectives. Il vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes par la mise en place d'infrastructures, de ressources et d'activités répondant de manière durable aux besoins économiques, sociaux, écologiques et culturels des communautés locales et de la collectivité régionale (CRCD, 1995 : 2).

C'est le CRCDD, qui était mandataire pour la réalisation de la démarche (figure 8) et avait mis sur pied, pour l'aider dans son processus, un comité aviseur composé de 16 personnes sélectionnées à partir de leurs expertises et connaissances des problématiques régionales. Ce comité a proposé la méthode de travail et l'échéancier de réalisation. Cette méthode présente une démarche qui part d'une synthèse de la problématique régionale qui intègre les facettes économique, sociale et environnementale de la réalité régionale, la recherche de solutions par secteur, l'intégration dans un grand plan d'action, l'appropriation populaire et la réalisation.

À la base, le comité aviseur a déterminé trois grands enjeux qui servaient à encadrer le reste de la démarche. Un quatrième enjeu s'est rajouté, suite à la deuxième étape, qui consistait à l'analyse par secteur d'activité.

Voici les quatre enjeux :

1. La prise en main de leviers décisionnels sur l'utilisation des ressources naturelles et l'usage prioritaire de nos richesses collectives.
2. Doter la région d'une organisation politique et administrative plus efficace.
3. Utilisation plus efficace de nos ressources naturelles, humaines, financières et environnementales.
4. Positionner la région dans les grands courants économiques, communicationnels, sociaux, culturels et environnementaux mondiaux.

La démarche, telle que proposée, sans retenir de façon formelle le terme « développement durable », s'inspire grandement de concept tel que définit dans le Rapport Brundtland et proposé par le CQDD. Les intervenants régionaux avaient une vision du développement qui débordait de la valeur purement économique. C'est à partir de cette vision que la région réalisait son plan stratégique régional. Les actions et l'influence des groupes sociaux et environnementaux, et particulièrement le CQDD, ont fait leur œuvre et les préoccupations environnementales et sociales, font depuis ce moment, partie des démarches, tout au moins des réflexions sur le DR.

C'est par le cadre stratégique que les actions prennent un sens pour répondre aux enjeux déterminés lors de la première étape du processus. Ces axes de développement sont donc divisés en quatre secteurs correspondants.

Le concept de DD y est présent, et ce, dans des propositions très concrètes. Nous le retrouvons cependant que pour un seul enjeu, soit la prise en main de leviers décisionnels sur l'utilisation des ressources naturelles et l'usage prioritaire de nos richesses collectives (figure 8). C'est donc dire qu'il n'y a pas eu grand progrès entre 1991 et 1995, soit l'intégration du DD à un ensemble d'enjeux.

Figure 8. Le processus et les partenaires de la planification stratégique régionale (1995)

1. La synthèse de la problématique régionale et l'identification des grands enjeux.
 - Comité aviseur
2. Les analyses et perspectives sectorielles.
 - 22 secteurs d'activités
 - Régie régionale de la santé et des services sociaux
 - Conseil régional de la culture
 - Conseil régional de l'environnement
 - Conseil régional des loisirs
 - L'Union des producteurs agricoles
 - L'Association touristique régionale
 - La Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
 - Récif-02 (comité femmes et développement régional)
 - Pour les autres secteurs d'activités non structurées, des groupes de travail spécifiques ont été créés
3. La rédaction d'un cadre stratégique à partir des résultats de la démarche préalable.
 - Comité aviseur et les répondants de chacun des partenaires et groupes d'experts
4. La validation technique du cadre stratégique.
 - Comité aviseur et les répondants de chacun des partenaires et groupes d'experts
5. L'appropriation politique et la consultation populaire sur le plan stratégique.
 - Conseil d'administration du CRCD
 - 2 rencontres avec la population par secteurs de MRC en collaboration avec celles-ci (une première série de rencontres présentait le plan et une deuxième série de rencontres permettait de recevoir les avis et les mémoires des individus et organismes).
6. L'engagement collectif et individuel aux États généraux sur l'avenir de la région.
 - CRCD
 - Groupes sociaux, économiques et communautaires
 - Élus des divers niveaux de gouvernements
7. L'élaboration des plans d'actions.
 - Entente-cadre entre la région et le gouvernement du Québec

Source : CRCD, 1995

En se référant à notre base théorique (chapitre 2), le DD peut englober et servir de fil conducteur pour les quatre enjeux. Comme décrit par Gagnon (1994), il y a quatre grandes tensions qui structurent et façonnent le territoire : 1) la mondialisation, 2) la singularité du lieu, 3) la maîtrise versus la non-maîtrise sociale du territoire, 4) la marginalisation versus l'équité. C'est en ce sens que s'inscrit notre réflexion sur l'intégration du DD en DR considérant que les quatre enjeux retenus par le CRCD recourent les quatre grandes tensions territoriales.

Le concept de tension sert de lieu intégrateur, en vue d'une mise en perspective de la dynamique de la recomposition des territoires. (...) Ce retour sur le local, sur les acteurs locaux, en tant que sujet intervenant dans toutes les sphères - économique, sociale, culturelle, spatiale - permet un recentrage sur les potentialités de changement contenues dans les pratiques sociales innovatrices (Gagnon, 1994 : 22-29).

Tel que présenté dans le plan stratégique régional, et particulièrement dans sa définition du DR liée aux quatre enjeux régionaux, le concept de DD semble retenir l'attention dans tout le processus, alors que dans les faits, on retrouve des propositions d'action touchant directement ce thème que pour le seul premier enjeu (figure 8). Et encore là, le DD se limite à l'inclusion aux ressources naturelles et à l'environnement.

En ce qui concerne les autres enjeux régionaux, il n'est pas fait mention du DD ou de son influence comme outil possible de DR. En regard du concept même du DD, qui associe l'environnement, l'économie et le social, la PSR du CRCD ne l'intègre pas comme principe organisateur.

Figure 9. Premier enjeu

Prise en main de leviers décisionnels sur l'utilisation des ressources naturelles et des richesses collectives

AXE 1 GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES ET LA QUALITÉ DU MILIEU			
ORIENTATIONS	Promouvoir et utiliser le concept de développement durable	Viser l'équité dans l'accès aux ressources et dans la distribution des coûts et des avantages du développement	Préserver les systèmes naturels et la biodiversité
STRATÉGIES D'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives permettant d'inscrire le développement durable dans les programmes d'éducation et de formation des ressources humaines. • Développer et appliquer un modèle d'analyse de conformité des projets de développement en fonction du concept de développement durable. • Élaborer un plan général d'action en environnement comportant une banque d'informations en environnement de même que des plans d'actions thématiques permettant une meilleure concertation des actions et une évaluation des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la production de produits et services en réponse aux besoins et aspirations de tous les individus et collectivités, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur origine sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le rythme de prélèvement des ressources et favoriser les mécanismes de régénération naturels. • S'assurer que le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables permette de trouver des produits de remplacement et de restaurer les sites exploités. • Disposer de l'information adéquate et actualisée permettant de gérer l'exploitation de nos ressources dans l'esprit du développement durable et de concurrence mondiale.

Source : CRCDD, 1995

D'autres événements ont eu lieu en région. Pensons entre autres au Congrès international sur les applications territoriales du DD et aux États généraux sur l'environnement de 1988 et de 1999. Ces événements seront traités aux points 3.7 et 3.8. Précédemment, nous analysons un processus qui a eu lieu récemment, soit la planification stratégique de la région de 2001.

3.5 La Planification stratégique régionale de 2001 : ça continue !

Ce processus s'inscrit dans la lignée de la dernière planification stratégique de 1995 du Saguenay – Lac-Saint-Jean. L'exercice amorcé en 1995 servira de guide dans la détermination de la problématique régional et dans les grands axes de développement en « validant et en bonifiant le bilan des réalisations du milieu en lien avec le PSR 1996-2001 » (CRCD, 2001 : 11).

C'est lors des États généraux sur l'avenir de la région de septembre 1995 (plus de 600 participants) que les partenaires associés au premier événement de planification stratégique convenaient que l'exercice doit s'appuyer prioritairement sur les ressources humaines. Dans ce sens, l'axe de développement pour ce plan stratégique de 2001 est « Agir sur nos déterminants en plaçant la personne au centre des préoccupations » (CRCD, 2001 : 43). Par cet axe de développement qui est la ligne maîtresse de la réflexion et des orientations à entreprendre, les leaders régionaux veulent que leurs actions soient rassembleuses, mobilisatrices, aidantes, responsabilisantes et portées vers l'action. C'est en quelque sorte

la définition du DR qui a été retenue dans cet exercice. De même, le principe du DD est réitéré pour guider les partenaires en matière de planification stratégique.

Dans ce sens, rappelons que le développement durable exige la préservation des systèmes naturels qui nous font vivre (...). Cette notion implique de surcroît l'équité dans l'accès aux ressources d'un territoire par la population qui y vit : Cette équité, qui s'exprime dans l'égalité des chances à tous, touche la distribution des coûts mais aussi des avantages du développement et de l'exploitation de ces ressources (CRCD, 2001 : 5).

Le principe du DD adopté met l'être humain au centre des stratégies du DR. L'humain devient ici prioritaire. Le concept de DD évolue vers une préoccupation du social, du devenir collectif, des exclus et des minorités. Par contre, le principe fondamental de l'exercice régional et de la planification de 2001 relie, encore une fois, le DD au seul secteur des ressources naturelles et de l'environnement.

La démarche de 2001 (figure 10) diffère un peu de celle de 1995. Pour répondre à une limite de temps, le CRCD a jumelé les deux premières étapes de 1995, soient la synthèse de la problématique régionale et l'identification des grands enjeux avec les analyses et les perspectives sectorielles. Ils ont aussi éliminé la cinquième étape, soit l'appropriation politique et la consultation populaire sur le plan stratégique. Il faut noter que le CRCD avait un échéancier très serré puisque les balises de la démarche leur donne un échéancier de réalisation accéléré de 6 mois. De plus, dans l'esprit de la démarche, le plan stratégique sera évolutif, perfectible et régulièrement mis à jour. Par contre, il n'y a rien qui indique qu'ils s'assureront pour autant qu'il est partagé ou connu de la population, ni qu'ils

Figure 10. Les grandes étapes du processus de réalisation de la PSR de 2001

1. Le cadre de référence et les Commissions sectorielles
 - CRCD
 - 15 Commissions sectorielles associé aux 15 champs de préoccupation
 - l'Agroalimentaire, les Aînés, la Culture, le Développement social, l'Économie et l'emploi, l'Économie social, l'Enseignement la formation et la recherche, **l'Environnement et le développement durable**, la Jeunesse, les Loisirs et les sports, la Santé et les services sociaux, les Ressources naturelles, le Tourisme, les Transports, la Vallée de l'aluminium.
 2. Amorçe du Bilan faisant état des réalisations du milieu associées au Plan stratégique 1996-2001 et la confirmation de la vision régionale
 - CRCD
 - Commissions sectorielles
 3. Finalisation du Bilan, réactions au Document d'orientation, élaboration des cibles d'intervention et ordre de priorité
 - CRCD
 - Commissions sectorielles
 4. Rédaction du Plan stratégique régional 2001-2006, son adoption par le conseil d'administration du CRCD et son dépôt au gouvernement du Québec
 - Conseil d'administration du CRCD
 - Gouvernement du Québec
 5. Négociation et signature de l'Entente-cadre de développement.
 - CRCD
 - Commissions sectorielles
- Les étapes subséquentes (sous la supervision du CRCD)
- Confection des plans d'action
 - Commissions sectorielles
 - Suivi continu et structuré et production sur une base régulière d'un bilan qualitatif et quantifiable des travaux
 - Commissions sectorielles

Source : CRCD, 2001

chercheront à s'en servir comme lieu de mobilisation sociale en vue de l'émergence d'un nouveau paradigme de développement ou de changement social. Ce point est important, selon notre base théorique (chapitre 2) et nous en feront l'analyse au point 3.6.

Comme nous pouvons le voir à la figure 10, le traitement du DD n'est pas nécessairement le lien dans toutes les Commissions sectorielles, mais une préoccupation distincte qui est, encore une fois, reliée directement au secteur environnemental. La question posée plus avant est répondue dans ce volet ; le DD est considéré par le milieu régional comme une réalité environnementale reliée aux richesses naturelles. D'ailleurs, la Commission sur l'environnement et le DD le défini dans sont état de situation :

Le développement durable a pour objectif la préservation des systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Il nécessite un rythme de prélèvement des ressources naturelles qui doit respecter la capacité de régénération et d'accroissement naturel et tenir compte de ses effets sur l'ensemble de notre diversité biologique. Il nous faut maintenir et protéger nos espèces végétales et animales qui composent la diversité biologique de notre région (CRCD, 2001 : 69).

3.6 Le bilan des quatre activités majeures en développement régional

Le concept de DD a émergé suite à des pressions du milieu associatif environnemental, qui avec les problèmes environnementaux indéniables, la pression mondiale et les politiques gouvernementales ont su et ont pu s'imposer en terme de nouveau paradigme au DR. D'une première approche conflictuelle lors du Sommet de 1984, les instigateurs du DD ont compris que la concertation était de mise, pour l'évolution

du développement alternatif du développement qu'ils tentaient d'introduire aux décideurs traditionnels. Le concept a fait son chemin depuis sa pénétration timide des années 1980.

L'aspect environnemental du DD s'est imposé, dès 1991, dans la définition du développement traditionnel ainsi que dans les principes qui guident les réflexions et les actions de développement (tableau 2). Par contre, en dehors des concepts théoriques proposés pour encadrer le développement, l'intégration du concept de DD ne se retrouve pas intégré à la majorité des enjeux, mais uniquement aux enjeux environnementaux. Il y a donc une dichotomie nette dans les pratiques régionales entre le développement économique régional et le DD.

En ce qui concerne la participation d'un large public aux débats régionaux concernant l'avenir collectif, la participation de 1991 et de 1995 de la population dans les étapes de la planification n'a pas été retenue pour l'exercice de 2001 sous prétexte de manque de temps. C'est pourtant un point qui a pris de l'importance dans l'évolution du concept de DD et introduit comme principe à la planification régionale de 2001, où «l'être humain est au centre du développement». Paradoxalement, au moment même où il en devient le centre... il en est exclu.

En se référant au tableau 2, nous remarquons que, depuis le sommet de 1984, la définition du DD a été améliorée par l'intégration de l'environnement, du social et de l'économie. L'intégration du DD comme principe organisateur du DR a été intégrée en moins de dix ans. Cependant, la majorité des enjeux liés aux DD ne sont pas encore

Tableau 2 : L'évolution du concept de développement durable en planification régionale

PRÉOCCUPATION	SOMMET 1984	SOMMET 1991	PLANIFICATION 1995	PLANIFICATION 2001
environnement, social et économie se retrouve dans la définition de DR	NON	OUI	OUI	OUI
Intégration du DD comme principe organisateur du DR	NON	OUI	OUI	OUI
La majorité des enjeux reliés au DD	NON	NON	NON	NON
Participation d'un large public	HUIS CLOS	OUI	OUI	NON

Conception : Michel Laurendeau, 2002

reconnus et ce, malgré une vingtaine d'année de discussion et d'évolution. Enfin, le CRCDD aurait tout de même pu prévoir des lieux de consultation ou de discussion ouverte ou d'animation, même à posteriori, étant donné qu'il a affirmé ce caractère ouvert de son processus dans le temps.

3.7 Les états généraux de l'environnement de 1988

Comme nous l'avons vu précédemment, la prise de conscience mondiale concernant l'environnement est à la base de la réflexion régionale. De plus, l'expérience du Sommet socio-économique de 1984 démontrait l'importance d'une implication plus concrète, plus structurée et plus argumentée par, entre autres, une base de données mieux soutenue

scientifiquement et un concept de développement qui intégrerait davantage les différentes facettes d'un développement plus global qui inclurait les aspects social et écologique au développement économique. Pour permettre une action planifiée vers un mode de développement alternatif, la région s'est dotée en 1988 d'un bilan environnemental et d'une vision d'un développement souhaitable par les États généraux de l'environnement. C'est en 1987 que le CRCD et le CRE préparaient un état de la situation environnementale de la région qui a donné lieu à ces États généraux. Les leaders régionaux s'y sont réunis afin de cibler des projets à prioriser dans le domaine de l'environnement.

Inspiré de la Stratégie mondiale de la conservation (ONU) et du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) et mettant pour la première fois en pratique les recommandations du Groupe de travail national (canadien) sur l'économie et l'environnement, les États généraux avaient adopté le concept du développement durable pour amorcer le dialogue entre tous les intervenants concernés, afin de favoriser une croissance économique compatible avec l'environnement. Cet événement régional a été tenu le 26 novembre 1988 et représente une première au Québec et au Canada, car il a favorisé la concertation pour un développement soutenable et fait ressortir les véritables préoccupations environnementales d'une région (Savard, 1989 : 11).

C'est à ce moment que l'idée d'une région laboratoire a émergé au Saguenay - Lac-Saint-Jean. Pour favoriser la création de l'organisme, on préparait en 1989 un livre pour présenter un état de santé de l'environnement dans la région : *Pour que demain soit : Une région fait le point sur son environnement*. Cet ouvrage présentait à la fois les sources de dégradation de l'environnement et la philosophie du DD inspirée par le Rapport Brundtland, applicable à la réalité régionale.

Le projet de la création de la CQDD était soumis lors d'un colloque sur le DD tenu à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juin 1990, où la population devait se prononcer. Lors de cette rencontre, plus de 120 intervenants de toutes provenances ont décidé à l'unanimité de faire de la région un laboratoire de DD. Nous pouvons conclure que l'exercice a été profitable pour mettre en place des outils de promotion du DD. En ce sens, cette activité a eu une influence non négligeable sur le DR puisque l'année suivante, le DD faisait partie des principes organisateurs du DR.

3.8 Les États généraux de l'environnement de 1998 – 1999

La demande sur la tenue d'États généraux de l'environnement chapeauté par le CRE était une proposition inspirée de la stratégie et du plan d'action québécois sur la diversité biologique. Ce processus ambitieux de concertation et de planification visait à influencer de façon positive la gestion des ressources naturelles au niveau régional.

Le travail réalisé a permis de faire le bilan sur l'état de la question dix ans après le bilan régional en environnement. On y a comparé les faits saillants entre 1988 et 1998 et on a établi la description des efforts et des réalisations faites pour améliorer la situation régionale en matière d'environnement.

Afin de pouvoir faire certaines comparaisons, le même modèle qu'en 1988 a été utilisé, soit la séparation du bilan par thèmes présents dans la publication du volume *Pour que demain soit* de Michel Savard. Les thèmes abordés sont les suivants : la forêt, la faune, l'urbanisation, le transport, l'éducation, les mines, l'aluminium, l'air, les matières dangereuses, urgences environnementales, l'énergie, l'eau et l'agriculture.

Cet exercice est très valable au point de vue environnemental, par contre il a eu des répercussions plus timides sur le DR que le premier de 1988. Le milieu politique ne subit plus autant de pression de la part des écologistes et le discours politique intègre déjà les notions du DD.

Le bilan est lui même assez favorable et met en évidence que l'industrie a fait beaucoup d'efforts jusqu'à maintenant pour diminuer les retombés environnementales. Les résultats et les recommandations du bilan sont modérés, suscitent peu de controverses et mettent peu de pression sur les milieux politiques et industriels.

Comme cette activité ne semble pas avoir eu d'influence directe sur le DR, nous évaluerons le congrès Nikan.

La dernière activité régionale que nous analyserons est le congrès NIKAN. Cette activité se voulait un lieu de rassemblement pour échanger des expertises internationales sur l'application territoriale du DD.

3.9 Le congrès NIKAN de 1997

Le Congrès international sur les applications territoriales du DD, dit NIKAN organisé par le CQDD, constitue un événement marquant pour le DD étant le premier rendez-vous du genre à se tenir dans une région du Québec. C'est grâce à la collaboration et la concertation du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean, de l'université du Québec à Chicoutimi (UQAC), de la ville de Jonquière et du CQDD que cet événement a eu lieu.

Le Congrès a rassemblé des personnes engagées dans des expériences de DD dans des applications territoriales et a tenté de dégager les principes de ces expériences qui peuvent permettre d'appliquer avec succès le concept du DD sur une base territoriale. Les objectifs du Congrès étaient multiples :

- réunir des personnes engagées dans des expériences de DD à l'échelle d'une unité territoriale ;
- dégager les principes directeurs qui émanent de ces expériences : les conditions pour appliquer avec succès le concept du DD, les pièges à éviter, le cheminement critique, et ce, au-delà des différences culturelles et des caractéristiques écologiques propres à chacun des territoires ;
- reconnaître l'importance historique et actuelle des peuples autochtones dans la définition et l'application du concept de DD, ainsi que la nécessité du partenariat pour explorer un nouveau modèle de développement ;

- promouvoir la notion d'application territoriale du DD, ses avantages et ses bénéfices.

Source : GRIR, 1998 : 21

Le Congrès était divisé en deux parties complémentaires sous des thématiques particulières. La première partie « favorisait l'application du DD à une échelle spécifique ou liée à une unité territoriale cette première de type naturel, administratif ou traditionnel » (GRIR, 1998 : 34). Le thème de la première partie était les territoires d'application du DD.

La deuxième partie intégrait les répercussions ou les influences au niveau mondial dans l'application locale de développement « elle vise à identifier comment les actions locales menées au sein des expériences territoriales peuvent contribuer à résoudre les enjeux globaux » (GRIR, 1998 : 35). Le thème de la deuxième partie était les actions locales pour les enjeux globaux.

Cette activité a regroupé 527 participants en provenance de 41 pays, dont les échanges portaient sur des applications territoriales du DD. L'aspect environnemental aura été repositionné en terme de complément essentiel au développement plutôt que la seule dimension « pour affirmer clairement la globalité d'une approche qui met l'être humain au coeur du développement. Dans un monde dominé par une logique technique et économique, NIKAN propose une réforme de la pensée et de la pratique pour introduire les

considérations humaines, sociales et environnementales au sein de l'économie » (GRIR, 1998 : 25).

Ce Congrès a repris les grands courants de pensée de l'époque sur le DD en regard des applications territoriales. Selon les entrevues réalisées, les organismes régionaux, les gouvernements et l'entreprise privée considéraient déjà le DD dans leurs politiques de gestion et le Congrès. « Cela n'avait eu guère d'influence sur le milieu régional » (Hydro-Québec, décembre 2002, entrevue et CRCD, décembre 2002, entrevue).

Ce congrès fut un grand succès par rapport à la grande participation de groupes hétéroclites et à la mise en commun d'expérimentations territoriales du DD, qui a favorisé l'uniformisation du paradigme du DD entre les intervenants. Même si nous aurions cru que cet événement aurait plus d'influence sur l'intégration du DD en DR, nous ne le retenons pas comme un événement marquant pour l'orientation du DR influençant la PSR chapeautés par le CRCD, puisqu'il n'y a aucun lien officiel entre cet événement et le CRCD.

Conclusion

Ces initiatives, en matière de DD et de DR, nous apprennent beaucoup sur l'évolution du concept du DD. Par contre, au niveau de l'application, il demeure rattaché à la gestion des ressources et au domaine de l'environnement. Le DD a évolué vers une implication primordiale du social, de l'humain, mais dans les pratiques en DR, il n'a à peu près pas

évolué depuis les années 1980. Nous avons aussi vu que le Sommet socio-économique de 1991 a donné naissance au CQDD, ce qui est une sorte d'innovation sociale.

Nous nous retrouvons devant une double constatation. Premièrement, le DR tel que soutenu par le CRCDD correspond dans son ensemble à notre approche théorique (chapitre 2) où le DR se rapproche de plus en plus du local et de l'humain dont le « concept d'appropriation s'inscrit dans ces nouvelles approches qui misent sur l'autodétermination des communautés territoriales » (Proulx, 1996 : 150). Mais dans les pratiques, il s'en éloigne éliminant l'appropriation politique et la consultation populaire de la PSR 2001. Le DR demeure encore et toujours l'apanage d'un cercle fermé d'acteurs régionaux.

Deuxièmement, le DD ne fait pas partie intégrante du DR dans les pratiques. Pour revenir à notre question de recherche retenue en début de chapitre soit : Est-ce que le DD fait partie intégrante des pratiques de DR ? La réponse est non puisque notre analyse nous a permis de constater que les enjeux du DD étaient rattachés uniquement au secteur environnemental et des ressources naturelles. À la sous question, comment pourrait-il y être intégré ?, nous pouvons supposer qu'en se référant à notre tableau 2, si nous pouvons répondre par l'affirmative à toutes les préoccupations du DR, le DD serait en bonne voie d'intégration.

Ainsi, lors d'une planification stratégique régionale, on devrait tenir compte des 4 points suivants :

- que l'on retrouve dans la définition du DR les secteurs environnement, social et économique ;
- que le DD agisse comme principe organisateur du DR ;
- que la majorité des enjeux, pour ne pas dire tous les enjeux soient reliés au DD ;
- qu'il y ait participation d'un large public.

Pour finir, au chapitre 4, nous analyserons donc l'évolution du CQDD jusqu'en 2001 à travers son discours et ses pratiques. Cette analyse nous permettra de comprendre quelles sont les stratégies de l'organisme pour emmener l'intégration du DD en DR.

CHAPITRE 4

DE LA PAROLE À L'ACTE

Le chapitre quatre comprend la naissance du CQDD, son histoire et son portrait relié à ses pratiques, en complémentarité avec ce qui a déjà été traité dans précédemment. Les données viennent de documents de l'organisme, particulièrement de leur site Internet, de la charte d'incorporation et des rapports des assemblées générales annuelles. Ces données sont enrichies par des entrevues réalisées auprès d'acteurs présents entre 1989 et 1991 et impliqués dans le processus de création du CQDD. Ainsi, six entretiens, d'une cinquantaine de minutes, ont été réalisés auprès du CRE, du CRCQ, du groupe ECOBES, d'un consultant en urbanisme, d'Hydro-Québec et d'Abitibi Price. Finalement, une dernière entrevue d'une durée de 90 minutes a été réalisée avec un représentant du CQDD en septembre 2002.

Le chapitre se divise en deux parties distinctes qui serviront à comparer les liens ou les oppositions entre le discours et les pratiques du CQDD. La première partie représente l'image proposée par l'organisme d'elle-même et la deuxième partie démontre les actions réalisées par le CQDD.

Par ce chapitre, l'analyse des données servira à répondre à la deuxième question de recherche qui est la suivante. Quelles sont les stratégies utilisées par le CQDD pour amener ce changement social au sein des élites et de la population ?

4.1 La naissance légitime de la CQDD

La création du CQDD a émergé d'un consensus régional découlant de certaines réflexions et de l'acceptation d'une problématique générale reconnue par les décideurs régionaux de l'époque comme étant liée au DR (CRCD, 1991 : 1).

Le concept du DD a fait son apparition, au début des années 80, dans les milieux préoccupés par l'environnement et le développement. À la fin de ces années, ce nouveau concept avait été largement diffusé au sein d'organisations internationales et dans plusieurs milieux de recherche, mais ses applications avaient toujours été extrêmement difficiles à identifier et à mettre en œuvre. Selon les tenants de ce concept en région, il y avait quatre raisons principales :

- Le développement durable vise des objectifs globaux dans une perspective temporelle longue... Or, les décisions et les projets de développement s'appliquent localement et en fonction de besoins à court terme;
- Le développement durable doit avoir fait ses preuves dans le temps... Or, nous vivons dans un monde où le changement s'accélère à tous les niveaux et où il est difficile de miser sur la pérennité;

- Le développement durable n'a pas d'effets spectaculaires à court terme et il est difficile de se faire du capital politique sur des résultats qui prennent des décennies à se manifester.
- Tant que les catastrophes ne sont pas imminentes, les décideurs n'ont pas la motivation de changer leur façon de faire ; on contribue plus souvent à occulter les signes d'inadéquation entre le développement et la durabilité plutôt que d'introduire les changements de cap au bon moment. Lorsque la catastrophe est devenue inévitable, il est trop tard pour prendre les actions qui s'imposent.

Toujours selon ces leaders régionaux, avant de pouvoir devenir le concept organisateur d'un nouveau paradigme global du développement humain, le DD doit avoir fait ses preuves à l'échelle locale.

C'est pourquoi, à la suite d'une consultation de deux ans et d'une réunion à huis clos de deux jours rassemblant une centaine de décideurs régionaux, le Saguenay-Lac-Saint-Jean se donnait, en 1990, la mission d'expérimenter sur son territoire le développement durable. Après huit mois de travail par le comité de mise en place, naissait le CQDD, structure de coordination et de promotion du développement durable (Villeneuve, 1996 : 2).

En 1987, la table sectorielle " Environnement " du CRCD, le CRE, ainsi que le Groupe de recherche et d'intervention régional (GRIR), notamment les chercheurs Désy et Gagnon, unissaient leurs efforts pour préparer un état de situation de l'environnement régional. Par la suite, se mettait en place la mécanique des États généraux sur l'environnement. Cette opération se voulait une tribune où pourraient s'exprimer les leaders régionaux et s'opérer la concertation sur une série de projets à prioriser dans le domaine de l'environnement.

À la suite des États généraux sur l'environnement, tenus en novembre 1988, la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean commença à formuler le projet de devenir une région laboratoire du DD. Pour arriver à concrétiser ce projet, les promoteurs des États généraux sur l'environnement ont publié, à l'automne 1989, un état de santé de l'environnement régional intitulé : *Pour que demain soit*. Ce bilan présentait la réalité écophysique de la région et décrivait les diverses sources de dégradation de l'environnement. On y présentait aussi la philosophie du DD inspirée des travaux de la Commission Brundtland et applicable à la réalité régionale.

Le projet du CQDD a été présenté par le CRE à la population en mars 1990. Des documents de réflexion ont donc été acheminés à une centaine de représentants sectoriels des domaines environnemental, économique et social.

Par la suite, lors d'un colloque à huis clos en juin 1990, des représentants de l'ensemble des décideurs régionaux ont adopté, unanimement, la proposition de faire de la région un laboratoire permettant de démontrer que le DD est une chose possible. Ce laboratoire devait analyser, à travers des projets d'actions, les moyens de parvenir à améliorer la qualité de vie des citoyens dans le respect des ressources écologiques.

Des entrevues ont validé à l'unanimité qu'il y avait à l'époque un consensus pour la création d'un tel organisme (tableau 3). Il y avait tout au plus un manque de

Tableau 3. Résultat des entrevues

Représentants des organismes en 1989-1991	Objection au projet	Point de vue	Concept de laboratoire	Territoire d'intervention (Région 02)	Secteurs d'activités très variés
CRE	NON unanimité	Favorable	En accord	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable ****
CRCD	NON Unanimité	Favorable	En accord	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable
ECOBES	NON Unanimité	Favorable	En accord	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable
FIRME D'URBANISME	NON	Favorable	En accord	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable
HYDRO- QUÉBEC	NON Crainte de ne pas être capable de concrétiser le concept	Favorable *	En accord **	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable (pas concurrent du privé mais partenaires)
ABITIBI PRICE	NON difficulté de faire comprendre le concept et les objectifs du projet	Favorable	En accord ***	Territoire idéal pour l'intervention	Favorable (aide aux promoteurs, partenaires)

Source : entrevues 2002

Notes :

* Suscitait certains espoirs pour le développement

- la grande entreprise avait de l'ouverture
- contexte économique favorable
- collaboration désirée parmi tous les intervenants

** Les objections venaient de l'extérieur de la région

- résistance des milieux universitaires à cibler la région comme région pilote
- résistance des ministères à cibler une région pilote (pour des raisons évidentes de drainage de budget vers une région)

*** Un changement pour des raisons environnementales

- l'organisme ne devait pas être un inspecteur mais un collaborateur

**** D'accord au début, mais perception de chevauchement de mandat plus tard

- plusieurs discussions pour fusion
- aujourd'hui la distinction des mandats est plus claire (des raisons de distribution de budget sont aussi cachées derrière cette façade de conflit de mandat)

compréhension du projet et des craintes reliées à la possibilité de ne pas concrétiser le DD dans des projets structurants.

« Nul ne peut être contre la vertu, pas même la grande entreprise. D'autant plus que la période du début de 1990 était favorable à la grande entreprise » (représentant de l'Hydro-Québec, novembre 2002, entrevue). Économiquement, la situation permettait à l'entreprise une certaine ouverture à de nouveaux concepts et suite aux travaux de la Commission Brundtland, la collaboration devenait un atout désiré entre tous les intervenants (représentant de l'Hydro-Québec, novembre 2002, entrevue).

Le concept de laboratoire était lui aussi accepté unanimement en région selon les résultats du sondage et le territoire retenu comme lieu d'intervention était logique pour tout le monde, considérant les critères spécifiques présentés par les promoteurs.

En ce qui concerne les interventions, le milieu était ouvert pour l'expérimentation. Le concept large permettait une grande ouverture et l'approche favorisait l'éducation, le partenariat et l'accompagnement plutôt que la concurrence.

Avec le temps, certaines frictions sont apparues entre le CRE et le CQDD en ce qui concerne le mandat respectif de chaque organisme. Il y avait une perception de chevauchement de mandat de la part du CRE et différentes rencontres ont été réalisées pour discuter de fusion. Il s'avère que les deux organismes ont clarifiés leurs mandats respectifs depuis et que leurs

interventions respectives ne se chevauchent pas, mais sont plutôt complémentaires (représentant du CRE, novembre 2002, entrevue).

Il est possible aussi que l'entreprise privée voit le travail du CQDD comme de la concurrence. En ce sens, « le CQDD étant un organisme sans but lucratif (OSBL) subventionné, l'entreprise privée ne peut rivaliser dans ces soumissions pour l'obtention de certains contrats. Cependant, le CQDD est un organisme qui prône une vision plus globale du développement. Avec une entreprise privée, certains dossiers ne pourraient prendre un cheminement axé sur les besoins du milieu, le respect de l'environnement et la concertation » (représentant de l'Hydro-Québec, novembre 2002, entrevue).

Il est vrai que le CQDD est un OSBL et qu'en ce sens, il peut profiter de certaines subventions. Mais ces propos peuvent être nuancés et ne doivent pas être pris à la lettre. En ce sens, l'entreprise privée a de son côté accès à différentes subventions « indirectes » et des avantages fiscaux très avantageux. Néanmoins ce point suscite la controverse entre les OSBL et l'entreprise privée puisque certains OSBL agissent de plus en plus comme des consultants.

L'objectif du CQDD, tel qu'adopté lors de cette conférence, était le suivant : « Permettre à la population du Saguenay - Lac-Saint-Jean d'améliorer sa qualité de vie en terme de santé, d'emploi, d'éducation et de culture dans le respect des ressources écologiques ». Ce projet a soulevé l'enthousiasme à l'intérieur de la région et à l'extérieur également. Classé premier parmi

les 107 projets présentés à la Conférence socio-économique régionale du gouvernement du Québec à l'automne 1990, il a reçu l'appui de l'UNESCO en février 1991.

C'est à l'automne 1991 que les structures nécessaires, afin de créer et de coordonner l'action de la corporation du CQDD, ont été mise en place. Elles ont obtenu le financement nécessaire à leur fonctionnement. Une fondation a été implantée pour assurer le financement à long terme de cette organisation et le déroulement des projets de DD qui pourront voir le jour dans la région.

En septembre 1994, la Conférence internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent a reconnu le Saguenay - Lac-Saint-Jean comme région laboratoire du DD. En résumé, voici les événements qui ont présidé à la naissance de la CQDD :

- 1987 : présentation par le CRE et le CRCD d'un état de la situation de l'environnement au Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- 1988 : états généraux de l'environnement Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- 1989 : bilan de la santé environnementale du Saguenay – Lac-Saint-Jean et publication du livre *Pour que demain soit*;
- 1990 : conférence socio-économique régionale et projet de région laboratoire du DD accepté par les différents intervenants de la conférence;
- 1991 : mise sur pied de la région laboratoire du DD (CQDD), incorporation et reconnaissance par l'UNESCO. La Fondation du DD est implantée pour assurer le financement à long terme de cette organisation et le soutien à des projets de DD qui pourront voir le jour dans la région.

Cette expérimentation du DD devait se faire dans le temps certes, mais aussi sur un territoire donné. Si dans un laboratoire, le contrôle des expériences se fait en vase clos, il en est de même pour un laboratoire grandeur nature. C'est du moins une conception des promoteurs du CQDD. Comme nous l'avons vu dans les entrevues, il y avait unanimité sur ce point.

4.2 Un laboratoire naturel

Plusieurs critères ont servi au CQDD pour déterminer la superficie de leur « laboratoire ». Nous vous présentons ces critères retenus par l'organisme pour justifier le caractère particulier qu'ils ont donné à la région laboratoire.

Les limites administratives de la région correspondent, à peu de choses près, aux limites du bassin versant du Saguenay, unissant ainsi deux réalités territoriales : naturelle et administrative. La population est très homogène et regroupée dans un relatif isolement géographique par la forêt boréale. Les habitants sont, par le fait même, influencés par certains traits de mentalité propres aux insulaires et propices à susciter l'enracinement.

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean présente les caractéristiques d'un véritable laboratoire pour tester le concept de développement durable. (...) La région présente des caractères qui l'unifient sur le plan écologique, économique et social renforçant sa vocation naturelle de laboratoire (Villeneuve, 1996 : 2).

Du point de vue écologique, le territoire est considéré par les leaders du CQDD comme un écosystème représentatif de l'ensemble de la province de Québec, à l'exception des plus méridionaux. Les régionaux pourraient avoir un certain contrôle sur la détérioration ou

l'amélioration de la qualité de l'environnement en fonction des actions qui se déroulent sur le territoire même, puisque le milieu ne reçoit que très peu de polluants aéroportés. L'environnement régional est caractérisé par l'eau et sa qualité en est directement influencée par les activités humaines qui se déroulent sur le territoire.

La population du Saguenay – Lac-Saint-Jean occupe une faible partie du territoire et est répartie au pourtour du lac Saint-Jean et sur les plateaux du Haut-Saguenay. Les pôles urbains sont relativement près l'un de l'autre, les villes les plus éloignées sont Dolbeau-Mistassini et La Baie situés à moins de 150 kilomètres. Les principaux médias couvrent l'ensemble du territoire, la population étant desservie par les mêmes stations de télévision, de radio et par un quotidien et un hebdomadaire à vocation régionale.

Parmi les critères favorables retenus par les promoteurs du CQDD à la mise sur pied du «laboratoire», il y a le fait que la population du Saguenay – Lac-Saint-Jean est l'une des plus étudiées sur le plan de la santé (CQDD, site Web : www.nikian.org). Principalement dû à la présence de plusieurs maladies héréditaires en concentration relativement élevées par rapport au reste de la population québécoise et de la présence de maladies héréditaires spécifiques. Des recherches ont été entreprises, depuis une trentaine d'années, sur ces sujets par des groupes de recherche multidisciplinaire, réunis dans différentes institutions. Ces recherches ont permis de constituer une banque de données des populations considérables et de faire des études de géographie de la santé intégrant les dimensions environnementales. Notons aussi que la région présente des caractéristiques économiques particulières faciles à analyser parce qu'elle est limitée

dans l'espace et séparée du reste du Québec par de grandes zones inhabitées. De plus, on peut y calculer facilement les intrants et les extrants, car la région est reliée au reste du Québec par cinq routes terrestres, une voie maritime et trois aéroports. En se référant aux entrevues réalisées avec les intervenants présents lors de la création du CQDD, nous constatons que ces critères étaient acceptés par chacun et personne d'entre eux ne remettait en question la notion de laboratoire.

Cependant, nous devons admettre, en se référant à notre chapitre 1, que ces notions ne sont pas aussi imperméables à l'influence extérieure. Il y a des échanges dans plusieurs domaines entre la région et les grands centres et même en dehors du pays. Nous n'avons pas toujours le contrôle sur nos propres ressources et avec le développement extraordinaire des communications nous avons une ouverture comme jamais sur le monde.

Prenons par exemple la population décroissante qui migre vers les grands centres. La dynamique de cette décroissance démographique est dû à l'influence extérieure qui attire une partie de la population et diminue le pourcentage de jeunes au sein de notre population. On est donc loin d'un laboratoire où tout est contrôlé par les chercheurs. Le CQDD devrait plutôt se référer à une notion d'expérimentation sociale.

Dans le secteur de l'économie, nous constatons aussi que les principaux moteurs régionaux sont extérieurs à la région et leurs retombés environnementales dépendent également des volontés extérieures. Que ce soit dans le secteur de la foresterie, de l'aluminium ou des mines, les centres décisionnels nous échappent au profit des grands centres.

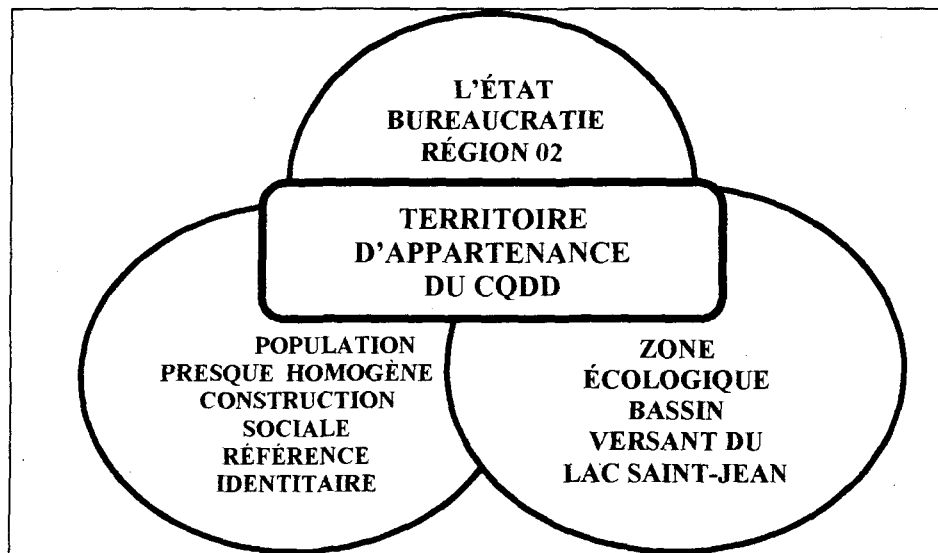
Dans le secteur culturel, la région a une grande ouverture sur le monde extérieur par l'influence des grands courants de pensée en art. Les nombreux spectacles, les expositions, les salons culturels et les musées itinérants en sont autant d'exemples.

Dans la détermination territoriale du CQDD, on retrouve trois dominantes à l'identification d'un lieu (voir point 2,6) et qui servent de référence :

- les ménages, l'entreprise et la commune représentés par la population presque homogène;
- l'État, représenté par la région administrative (région 02);
- l'écologie, représenté par le bassin versant du lac Saint-Jean.

On peut se représenter schématiquement le choix d'appartenance du CQDD, selon trois pôles se superposant pour donner un lieu d'expérimentation intégrant les trois dominantes territoriales.

Figure 11 : Territoire d'appartenance du CQDD



Conception : Michel Laurendeau 2002

En ce qui concerne la région administrative (région 02) et le bassin versant du lac Saint-Jean qui représente la zone écologique, les arguments du CQDD se tiennent. Par contre, la construction sociale de notre base théorique (chapitre 2) ne correspond pas en ce sens. Comme nous l'avons vu, l'aspect humain du territoire est très important en DD et en DR.

Ainsi la construction du territoire est pluridimensionnelle, « les contraintes de dimensions écologique, économique, sociale, politique ou encore culturelle s'enchevêtre ainsi dans la dynamique de construction d'un espace régional » Claval, 1995 : 6. Cependant, le DR dont l'approche tend vers le développement local, tel que nous l'avons retenu dans notre théorie, favorise la responsabilisation par la prise en main du développement. « L'importance accordée à la personne est telle que les limites du territoire local découlent du concept de milieu d'appartenance plutôt que de celui d'aire de marché ou d'aire de juridiction » (Boisvert, tiré de Proulx, 1996 : 204).

Nous avons vu avec la figure 4, dans le chapitre 2, qu'il ne peut pas y avoir d'identification idéologique s'il n'y a pas d'identification sociale et territoriale. La motivation est grande lorsque l'intérêt qui la compose est à court terme et l'application localisée au niveau local. C'est pourquoi nous croyons que la limite territoriale d'application du CQDD se prête mal à une appropriation citoyenne voir même au niveau des organisations. Tel que démontré, l'implication des groupes environnementaux pris naissance à partir de projets concrets principalement au niveau locale.

Le mouvement associatif tisse avec les acteurs locaux une territorialité spécifique qui en fait est supra-locale, mais infra régionale, ce dont les stratégies du développement devraient tenir compte si leurs interventions est vraiment l'intégration du milieu à la gestion du développement (Gagnon, Klein, 1989 : 88).

L'approche territoriale basée sur le concept de laboratoire exige de considérer le DD sous un angle scientifique. Ce choix implique de développer une stratégie d'action basée sur des principes qui encadreront les pratiques du CQDD dans un processus évolutif selon l'acquisition de connaissances.

4.3 Une stratégie tridimensionnelle

La stratégie adoptée par le CQDD est basée sur trois principes; une approche expérimentale, l'éducation et la formation, et finalement, la responsabilisation des intervenants sectoriels (tableau 4).

Tableau 4 Stratégie d'action du CQDD

STRATÉGIE D'ACTION BASÉE SUR TROIS PRINCIPES		
1. UNE APPROCHE EXPÉRIMENTALE	2. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	3. LA RESPONSABILISATION DES INTERVENANTS SECTORIELS
La démarche du laboratoire de DD est calquée sur la démarche expérimentale utilisée en sciences. On postule des hypothèses sur ce que devrait être le DD, on y associe des expériences qu'on évalue dans le temps et dont on tire des résultats qui nous permettent de vérifier la validité de l'hypothèse. Cette démarche nous permet d'apprendre autant de nos succès que de nos erreurs et nous met à l'abri de la tentation politique de cacher des résultats négatifs pour maintenir la confiance du public.	En faisant la promotion du DD et en travaillant en particulier à l'éducation de la population et des décideurs dans le domaine de l'environnement et du DD, nous cherchons à disposer d'une écoute favorable pour initier les changements nécessaires et pour supporter les projets d'action.	Le DD exige que des changements interviennent dans l'ensemble des secteurs de notre société. Or, nul mieux que les spécialistes dans chacun des secteurs peuvent maîtriser les changements qui doivent survenir dans sa spécialité. En invitant les divers intervenants à s'engager dans des démarches concrètes vers le DD, on risque de provoquer des changements plus profonds et d'éviter une grande partie des réactions de résistance au changement, fréquentes lorsque les directions proviennent de l'extérieur d'un secteur particulier.

Réalisation : Laurendeau, 2002 (source : Villeneuve, 1996 : 3)

Nous verrons maintenant comment ces principes ont été appliqués par le CQDD entre 1991 et 2001 pour encadrer la dynamique dans la pratique.

4.4 L'évolution des objectifs du CQDD

Le CQDD est enregistré sous ce nom à la ville d'Alma et il agit sous cette raison sociale, mais dans les Lettres patentes de la Loi sur les compagnies enregistrées le 22 janvier 1991 (Annexe 1), la corporation porte le nom de Centre du DD du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La mission de la corporation est restée la même depuis ses débuts et est la suivante :

- a) Faire la promotion du concept du DD;
- b) Susciter l'engagement de la population dans le DD;
- c) Favoriser et soutenir des actions concrètes de DD;
- d) S'assurer qu'elles soient évaluées dans le temps et que leurs résultats soient diffusés.

Par contre, les rôles de la corporation, sans avoir subis de modifications importantes, ont connu un léger changement au point b qui se lisait comme suit avant 2001 : **b) Se doter de grilles d'évaluation des projets.** Le changement a été voté à l'Assemblée générale annuelle 2001 tenue le 4 avril 2002. Suite à ce changement, les rôles de la corporation sont les suivants :

- a) favoriser et mettre en place des mécanismes efficaces de consultation, d'information et d'éducation de la corporation permettant son engagement dans la réalisation du DD;
- b) se doter d'outils d'application du DD;**
- c) soutenir les promoteurs dans l'élaboration ou l'adaptation de projets au concept du DD;
- d) assurer le suivi de ces expériences;
- e) soutenir les promoteurs dans l'analyse des impacts économiques écologiques et sociaux de leurs projets;
- f) proposer et participer à la réalisation d'un plan d'intervention qui associe la population et les intervenants;
- g) promouvoir des projets de recherche orientée, visant à soutenir le DD en fonction des besoins de la population.

Selon M. Jacques Régnier, directeur général du CQDD, au début de ses activités, le CQDD désirait développer une grille d'évaluation de projets comme outil d'évaluation de projets pour guider la région vers le DD. Cet outil s'est avéré très utile, mais avec l'expérience des dernières années, de nouveaux outils sont plus efficaces dans certaines circonstances, mieux appropriés ou complémentaires (CQDD, entrevue, septembre 2002).

Ces nouveaux outils servent, entre autres, à l'évaluation de projets, mais aussi à la promotion du DD. Nous pensons particulièrement au Tableau de bord du DD et au diagnostic organisationnel de l'Enviro-club. Ces changements démontrent une plus grande ouverture dans les possibilités d'interventions de l'organisme et une diversification de l'expertise.

Les objectifs sont réalisables à certaines conditions. Le territoire d'appartenance est une de ses conditions. Le laboratoire doit avoir des limites territoriales et comme la population qui y vit est le principal indicateur, elle doit y être impliquée (chapitre 2). L'interrelation entre les différents acteurs qui déterminent la territorialité régionale est déterminante dans la spatialité évolutive du territoire. Ainsi, les groupements sociaux sont enracinés dans l'espace local et l'espace vécu.

4.5 Se fixer pour mieux s'étendre

Comme nous l'avons vu au point 4.2, le territoire d'appartenance du CQDD est la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (région administrative 02). C'est dans cette limite territoriale que les pratiques et l'expertise de l'organisme se développeront.

Nous retrouvons cette volonté de concentrer les efforts du CQDD sur le territoire dans les objets de l'incorporation de l'organisme. Nous pouvons constater aussi la volonté de jumeler les efforts du CQDD à la volonté populaire pour un développement plus harmonieux de l'environnement. L'organisme est aussi soucieux de l'intégration d'une participation populaire plus grande au devenir de la région par la participation aux décisions dans le DR. Cette démarche visant la connivence populaire est clairement explicite.

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

- faire la promotion dans un but scientifique et écologique du concept de DD, c'est-à-dire la préservation du potentiel de croissance de **la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean;**
- **informer la population et susciter son engagement dans le DD;**
- mettre sur pied, favoriser et soutenir des actions concrètes de DD;
- s'assurer de l'évaluation de ces actions et de la **diffusion de leurs résultats;**
- **assurer la représentation démocratique de la population dans les décisions concernant l'orientation de son développement;**
- **contribuer à l'éducation de la population sur le DD;**
- promouvoir des projets de recherche orientés visant à soutenir le développement en **fonction des besoins de la population;**
- les objets de la corporation ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans les champs d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi.

Source : Charte du CQDD, 1991

D'ailleurs, dans les dispositions générales de cette charte, nous pouvons y lire que le territoire d'action privilégié de la corporation est la région administrative 02. Toujours selon cette charte, le CQDD se responsabilise vis-à-vis la population et affirme son souci de représenter la volonté collective.

Les principes qui orientent le fonctionnement de la corporation sont les suivants et sont restés les même depuis l'origine du CQDD :

- a) l'organisation du CQDD **représente un instrument de développement collectif;**
- b) elle est **représentative de la collectivité régionale;**
- c) elle doit **répondre de ses actes face à la collectivité;**
- d) elle met à profit au maximum les ressources matérielles et humaines ainsi que les structures déjà en place;
- e) sa structure est légère et décentralisée, permettant de fonctionner avec une efficacité maximale.

Pour s'assurer cette appropriation régionale du développement par les régionaux et le contrôle de l'organisme par le milieu, tout en limitant le contrôle exogène, les conditions d'adhésion des membres individuels tout comme les membres corporatifs sont sujets à des conditions géographiques. Selon la charte d'incorporation nous pouvons lire dans les conditions d'adhésion :

- pour les individus, ils doivent être âgés d'au moins 18 ans et **domiciliés à l'intérieur du territoire de la région 02**, y ayant leur résidence ou leur place d'affaire;
- pour les organismes ou corporations, ils doivent avoir leur siège social, leur principal établissement ou un bureau où se prennent des **décisions sur le territoire de la région 02** et présenter une demande écrite au conseil d'administration de la corporation.

Il semble que « cette menace d'appropriation » par des « extrarégionaux » ne soit plus fondée. Les changements à ce niveau permettront, par le fait même, d'augmenter le nombre de membres tant au niveau individuel que corporatif.

Selon M. Régnier, il y a plusieurs raisons qui sont liées à l'évolution de la philosophie de l'organisation et à l'expansion nationale que veulent prendre les administrateurs du CQDD. Cette stratégie vise à augmenter l'intérêt de la jeunesse au DD et à permettre une plus grande représentativité des jeunes aux postes d'administrateurs du Conseil d'administration. Toujours selon le directeur général, les jeunes de part leur nature dynamique sont plus portés vers l'action et représentent mieux que quiconque les générations futures. Cela permettra aussi de recruter comme membres des jeunes originaires de la région qui vivent hors région.

Comme le gouvernement du Québec ne considère pour le financement d'un organisme national que ceux qui ont des membres dans six régions du Québec, la stratégie d'expansion des expertises du CQDD y est directement associée.

Ces conditions d'adhésion ont donc été sujettes à des modifications aux règlements généraux lors de l'Assemblée générale annuelle 2001 tenue le 4 avril 2002. Les modifications sont les suivantes :

- **pour les individus, ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et demeurer au Québec;**
- **pour les organismes et corporations membres, ils doivent avoir leur siège social, leur principal établissement ou un bureau au Québec.**

Jeudi, le 26 septembre 2002, s'est tenue à Alma une Assemblée générale spéciale portant sur le changement de nom de l'organisme. Toujours selon le directeur général du CQDD, le changement de nom est en lien avec les autres changements à la charte effectués lors de la dernière Assemblée générale annuelle et visent la possibilité de faire des transferts d'expertise partout au Québec et de devenir un organisme national.

Selon M. Raymond Rouleau, président du CQDD, lors d'une allocation présentée à l'Assemblée générale spéciale, la notion de laboratoire a été suffisamment expérimentée. L'organisme a besoin d'un nom plus clair sur les objectifs et la mission. Il ajoute : « Sans croire qu'on détient la seule vérité, favoriser un transfert d'expertise vers d'autres régions et favoriser la formation et selon les besoins, accompagner les organismes pour un peu d'encadrement. (...). Il nous reste à définir le cadre et les limites de ce changement ». À partir de cette date, le nom de l'organisme n'est plus La région laboratoire du DD, mais le *Centre québécois en développement durable*.

Lors de cette même Assemblée générale spéciale, il a été voté de changer le premier objet de la charte de l'organisme. L'objet changé de la corporation étant maintenant :

- Faire la promotion dans un but scientifique et écologique du concept de DD, c'est-à-dire la préservation du potentiel de croissance de la région Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Il a été changé pour :

- Faire la promotion du DD.

Toujours selon M. Régnier, ce changement favorise l'application du DD, plutôt que l'expérimentation et l'étude scientifique. Il permettra à l'organisme d'intervenir au niveau national.

Le CQDD doit aussi circonscrire les champs de son intervention. En DD, la vision du développement est globale, l'organisme a quand même défini ses priorités d'intervention selon sa vision du DD.

4.6 Une approche simple, un travail diversifié

Le CQDD développe trois créneaux principaux d'interventions pour atteindre ses objectifs qui consistent à amener de plus en plus le développement de la région vers un développement qui tende vers le DD tel qu'envisagé par les régionaux eux-mêmes. Ces trois créneaux sont expérimenter, éduquer et responsabiliser.

Depuis les premières activités du CQDD, il a conçu, avec ses partenaires, une stratégie et a initié des actions en s'appuyant sur ces trois principes :

- expérimenter en s'inspirant d'un modèle d'analyse pour réaliser et évaluer des expériences en DD;
- faire la promotion du DD auprès de la population et de différents groupes;
- responsabiliser en amenant les différents promoteurs de projet à s'engager dans le DD.

Le concept de DD est devenu une référence pour la majorité des acteurs de la société, qu'ils soient du secteur économique, social ou environnemental. Pour le CQDD, l'évolution du concept a mené à une vision plus globale du développement et le congrès international NIKAN a été un événement clé dans cette dynamique. «Il (NIKAN) aura contribué à repousser l'assimilation de ce concept à la seule dimension environnementale pour affirmer clairement la globalité d'une approche qui met *l'être humain au cœur du développement* » (CQDD, 2002 :1). Le DD n'est plus uniquement synonyme de protection de l'environnement.

Si le DD ne se limite pas uniquement à l'aspect environnemental, il ne se limite pas non plus au seul critère économique selon les représentants du CQDD. Ils relient les notions de humain, de la société et de la durée.

Le terme développement correspond au développement des individus et, par le fait même, de la société dans laquelle ils se trouvent. Le développement fait référence à l'augmentation du mieux-être des collectivités qu'on ne peut réduire au seul développement économique.

Le terme durable fait référence à l'équité que nous devons atteindre dans la satisfaction de nos besoins. Cette définition intègre l'espace et le temps (la pérennité). La satisfaction et la poursuite du mieux-être doit s'étendre à tous les humains, où qu'ils soient, ainsi qu'aux générations futures (CQDD, 2002 :1).

Ces aspects déterminent le champ d'intervention du CQDD. Cet organisme précise davantage son point de vue en se référant à la littérature scientifique :

... où il caractérise la gestion d'une ressource naturelle, qui est compatible avec la préservation de sa capacité de reproduction. Dans les sciences sociales, le développement durable implique la recherche du bien-être, conçu dans un sens plus large que la simple croissance économique (...). L'accent est mis sur les liens entre les composantes principales de la durabilité, à savoir les dimensions économiques, sociales et environnementales, sur la nécessité de maintenir un équilibre entre ces composantes en cas de conflit et sur la nécessité de s'assurer que la politique économique tient compte des préoccupations environnementales et sociales et vice versa (CQDD, 2002 :2).

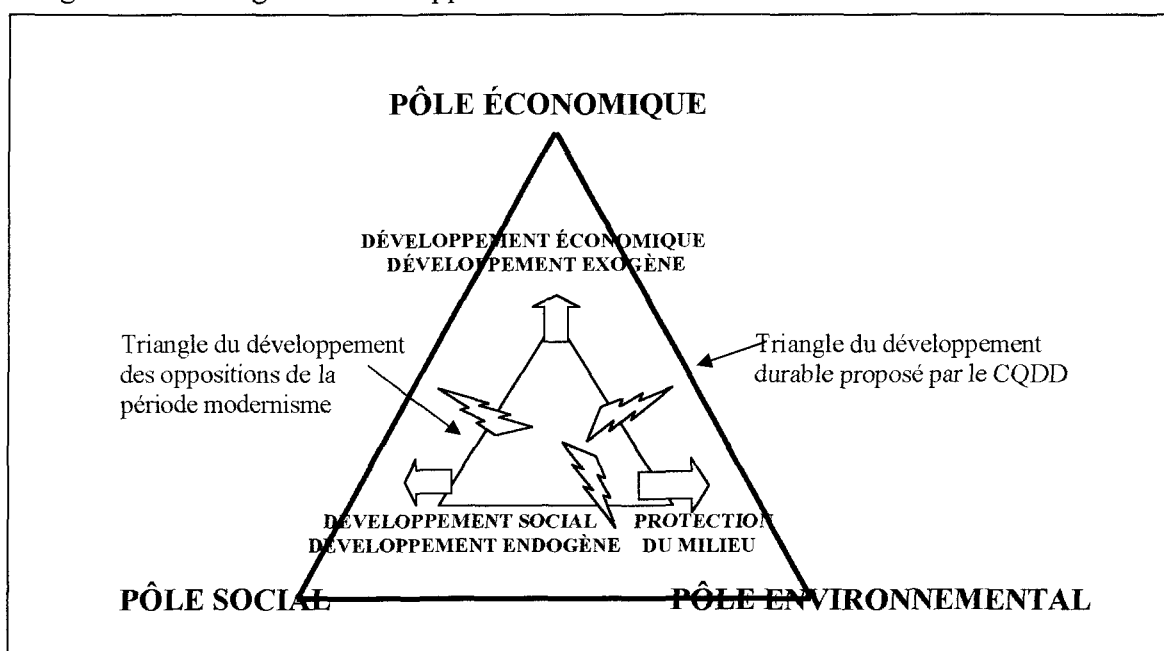
L'accent est mis, dans un tel contexte, sur les relations entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Puisque selon eux, le DD est non stagnant dans le temps, il est évolutif. Le DD n'est pas un état d'équilibre, mais un processus de changement. En plus de ces aspects complémentaires entre les composantes du DD, il importe aussi d'exploiter avantageusement les possibilités offertes par les nouvelles technologies et par l'adoption de techniques de production plus efficaces.

Le DD tel que proposé à l'origine, par le CQDD, en 1991, se caractérise par la transformation de la dualité du développement économique classique, l'environnement et le milieu social en complémentarité. Le DD cherche à recentrer le développement selon les complémentarités de chacune des facettes du développement en leur donnant une fonction de pôle de développement. De plus, ce mode de développement cherche l'équilibre entre chaque pôle en intégrant la notion d'éthique et d'équité (figure 12).

À partir de cette idée, le CQDD nous a proposé un modèle du DD (figure 12) qui servait de structure à leurs interventions. Ce modèle prend la forme d'un tétraèdre et se trouve être à la base de la grille d'analyse des projets de l'organisme.

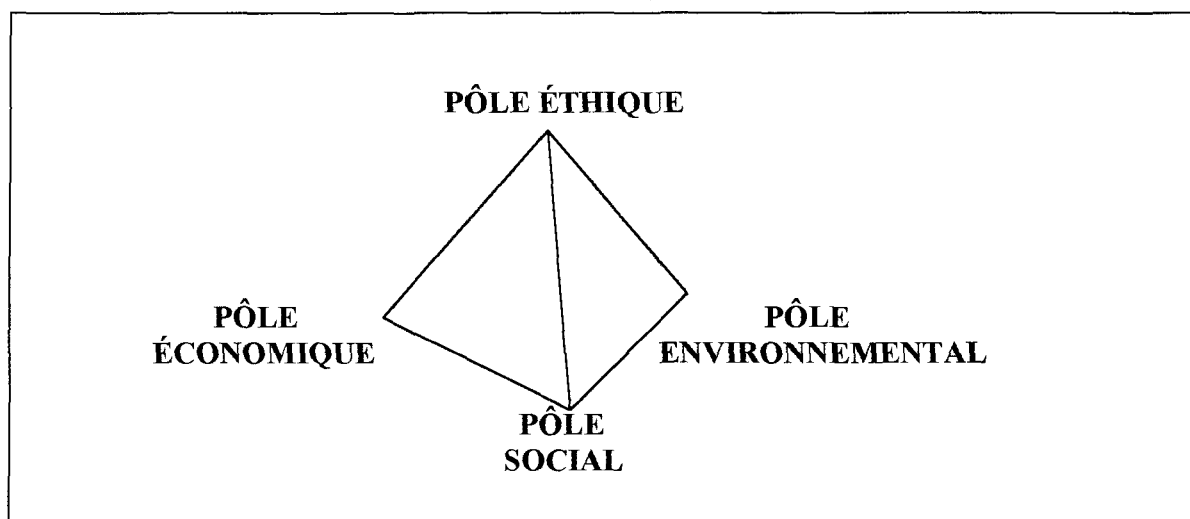
En 1997, on y introduit un nouvel élément déterminant et prioritaire qui devient le cœur du modèle proposé et par le fait même le moteur du DD. Ainsi, l'être humain devient le cœur du DD (figure 14). Le tétraèdre est remplacé par un modèle comportant des sphères représentant la terre et leurs jonctions sont à la fois le DD et l'humain dans son épanouissement.

Figure 12. Triangles du développement



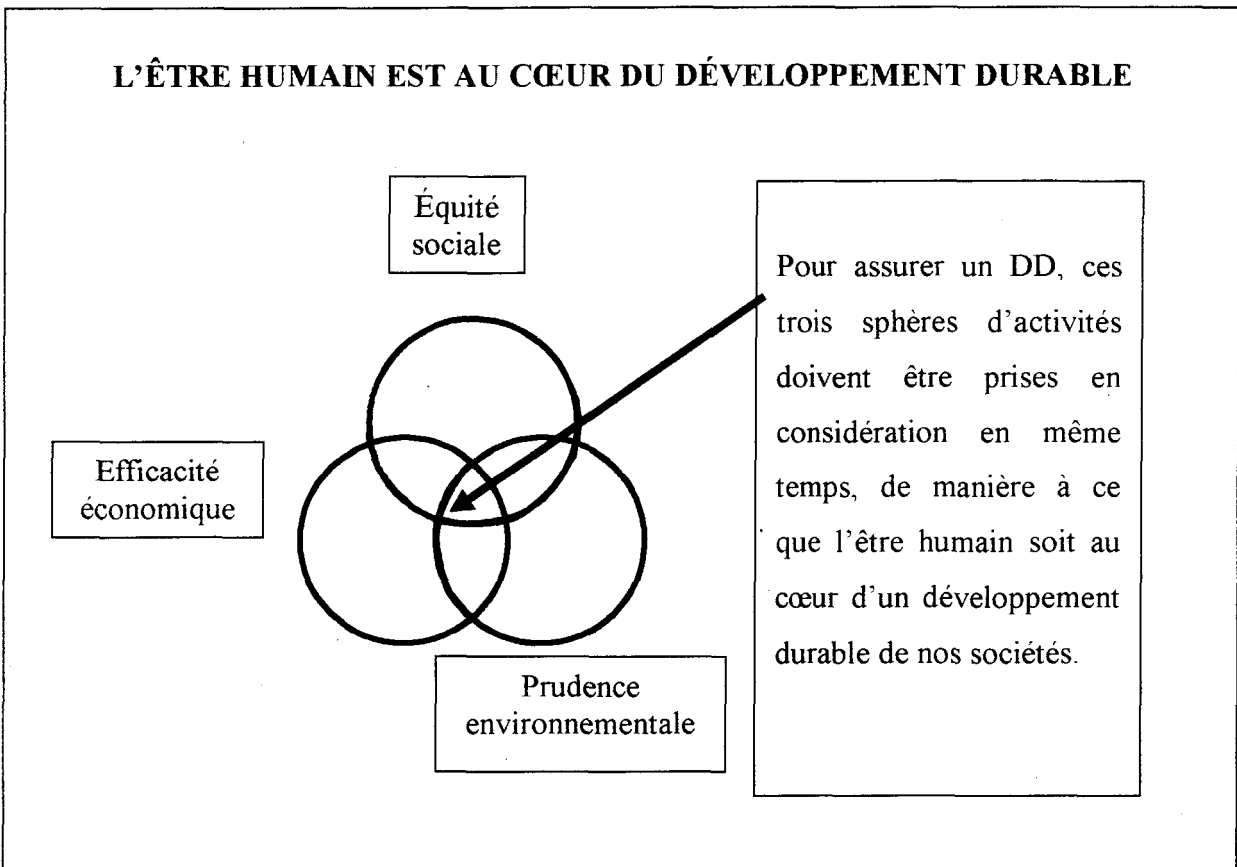
Réalisation : Laurendeau, 1998

Figure 13. Tétraèdre du développement durable (CQDD)



Réalisation : CQDD, 1992

Figure 14 : Modèle du développement durable du CQDD



Dans une démarche de DD, la première étape consiste à déterminer à quels besoins réponds ou ne réponds pas le projet. Il s'agit de cadrer le processus selon les quatre catégories des besoins du modèle proposé par le CQDD. Nous y retrouvons une relation d'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux formant une synergie pour l'épanouissement humain.

Le CQDD offre différents services dans le but de concrétiser l'application du DD auprès des municipalités, des institutions, des entreprises et des groupes populaires. Tel que nous le verrons

au point 4.7, le CQDD a développé une expertise en médiation, réalisé des interventions en éco-efficacité et fait des analyses pour la bonification de projets. Il est maître d'œuvre de différents projets et accompagne des organismes et des entreprises dans l'élaboration de leurs projets. Il fait aussi la promotion du DD et de la formation.

Pour réaliser ses différents mandats et atteindre ses objectifs, le CQDD ne peut travailler en vase clos. Le partenariat et la concertation sont d'ailleurs des traits distinctifs du DD. Le CQDD travaille, donc, en partenariat avec plusieurs organismes et entreprises du milieu.

4.7 C'est en forgeant qu'on devient forgeron

Cette partie comprend huit tableaux sur les pratiques du CQDD qui s'étendent sur huit ans c'est-à-dire de 1993 jusqu'en 2001. Malheureusement, les années 1992 et 1994 n'y figurent pas, car il nous fut impossible de rassembler les informations nécessaires de ces deux années n'étant pas disponibles au CQDD. La source des données provient des rapports des assemblées générales annuelles produits par le CQDD. Cette présentation des données correspond à l'image dévoilée par les administrateurs. Ensuite, nous traduirons ces données sous une forme graphique et analysées au chapitre 5. Sur les tableaux, nous avons regroupé les secteurs d'activités selon les trois pôles de développement proposés par le CQDD : environnement, économie et social. Le secteur intégration représente des activités qui cherchent à concilier les trois pôles.

Le groupe cible représente les personnes que vise à toucher le CQDD. Les interventions sont dirigées pour sensibiliser des groupes au DD. Nous avons divisé les groupes en sept catégories :

- population;
- professionnel;
- agriculteur;
- étudiant;
- politique;
- intervenant en développement;
- entreprise.

La description des interventions comprend une courte explication de l'implication et des pratiques du CQDD par projet exécuté.

Tableau 5. Actions réalisées par le CQDD en 1993

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Professionnel	Congrès sur l'éducation et la communication en environnement et en développement
ENVIRONNEMENT	Professionnel	4ième Colloque de formation en santé environnementale
ENVIRONNEMENT	Population	Conférence au Festival de l'environnement
ENVIRONNEMENT	Population	Conférence à l'Assemblée générale des riverains 2000
ENVIRONNEMENT	Population	Conférence, journée environnementale du Comité d'environnement de Sainte-Monique
ENVIRONNEMENT	Professionnel	Conférence à la rencontre des urbanistes de la région
ENVIRONNEMENT	Agriculteur	Intégration du concept de DD dans le Plan d'action et orientation
ENVIRONNEMENT	Population	Élaboration de la 2ième édition de l'émission CLIC, le geste qui compte
INTÉGRATION *	Universitaire	Participation à l'organisation de la 2ième édition de l'université d'été sur le DD

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

À ses débuts, le CQDD avait une préoccupation environnementale prédominante. En effet, sur neuf activités réalisées, huit touchent directement le pôle environnemental. L'activité qui cible les agriculteurs touche l'intégration du DD à une stratégie de développement en intégrant ce concept au Plan d'action et d'orientation de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les huit autres activités du CQDD ont un caractère éducatif ou de formation autant pour les professionnels que pour la population.

Tableau 6. Actions réalisées par le CQDD en 1995

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Population	Participation à la Foire environnementale d'Alma
ENVIRONNEMENT	Politique	Participation sur le Comité ministériel du prog. de stabilisation des berges du lac St-Jean
ENVIRONNEMENT	Politique	Disposition des déchets de la MRC du Fjord
ENVIRONNEMENT	Politique	Visite et encadrement de la Mission interministérielle Française EFE
ENVIRONNEMENT	Politique	Présentation d'un mémoire sur l'éthanol
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Suivi de la Planification stratégique régionale
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Suivi du dossier du Sommet international
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Organisation d'un colloque régional et dépôt d'un mémoire / débat public sur l'énergie
INTÉGRATION *	Intervenant en développement / Universitaire	Participation à l'ACFAS
INTÉGRATION *	Politique	Dépôt d'un mémoire à la Commission sur la souveraineté
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Lancement d'un journal interne
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Amorce du dossier Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Participation au comité sur le développement des rivières
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Amorce du dossier Formation et mise en place d'un comité

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

En 1995, nous notons une nette augmentation des activités du CQDD. De neuf interventions en 1993, on passe à quatorze. Les groupes cibles ont aussi évolué incluant les groupes cibles population et professionnel, la majorité des interventions s'adressent surtout au milieu politique et aux intervenants en développement. Lors de ses interventions, le CQDD s'implique davantage à des projets supervisés par d'autres promoteurs pour y introduire la notion du DD. Notons que les secteurs ont un caractère plus intégrateur. Souvenons-nous que les interventions visent dans leurs objectifs à intégrer, dans un projet, les pôles économique, social et environnemental en cherchant leur équité.

Tableau 7. Actions réalisées par le CQDD en 1996

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Agriculteur	Programme de formation sur l'agriculture durable en collaboration avec l'UPA et la SQDM
ENVIRONNEMENT	Politique	Dépôt d'un mémoire / générique sur la gestion des matières résiduelles
ENVIRONNEMENT	Population	Conférence de presse sur le débat public sur l'énergie
INTÉGRATION *	Promoteur	Eco Sommet régional et provincial / Évaluation de 126 projets en terme de DD
INTÉGRATION *	Intervenant en développement / Universitaire	Dernière phase de l'étude de faisabilité et de potentiel du Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION *	Universitaire	Une trentaine d'étudiants français et québécois en formation sur le DD
INTÉGRATION *	Population/ intervenant en développement	Intervenir dans un optique de DD pour la reconstruction post déluge à l'Anse-St-Jean
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Constituer et diriger une table-conseil formée d'une quinzaine de représentants
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Organisation Congrès international NIKAN sur les applications territoriales du DD

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

En 1996, le nombre de dossiers est revenu à neuf, mais l'importance de chacun en terme de ressources est beaucoup plus notable. La tendance demeure l'éducation et la formation tout en gardant un œil sur les projets de développement en région. Les groupes cibles sont en grande partie les leaders du DR. Les types de groupes cibles sont en 1996 plus diversifiés comparés aux années précédentes.

Tableau 8. Actions réalisées par le CQDD en 1997

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Population	Kiosque sur l'agriculture durable à la Foire environnementale
ENVIRONNEMENT	Intervenant en développement	Aviseur technique comité de suivie du programme de stabilisation des berges du lac St-Jean
ENVIRONNEMENT	Étudiant de 10 écoles primaires	Participation avec le CRE au programme « Pour que le vert dure »
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Réalisation du Congrès NIKAN / 540 participants / plus de 40 pays représentés
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Finalisation de l'étude d'opportunité du Cap-à-l'Ouest (Parc de la nordicité et du DD)
INTÉGRATION *	Politique	Présentation d'un mémoire aux audiences publiques / aluminerie à Alma
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Réalisation des actes du Congrès NIKAN
SOCIAL	Entreprise	Médiation entre la population et les promoteurs du projet de l'usine de cogénération de St-Félicien
SOCIAL	Politique	Emission d'un avis à la Commission sur l'acceptabilité sociale du projet Récupère-Sol à St-Ambroise

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

L'année 1997 fût une grande année pour les tenants du DD en région. La principale activité, Nikan, touchait un grand nombre d'intervenants de tous les secteurs (environnement, entreprise et social). Son caractère était axé sur l'apprentissage et le partage d'expertises qui avaient des retombées régionales, nationales et internationales. Encore une fois, les principaux groupes cibles étaient majoritairement des leaders régionaux. L'intégration du secteur social a enfin vu le jour. Cependant, c'est sous la demande d'une entreprise (usine de cogénération de Saint-Félicien) et du milieu politique (Commission de l'acceptabilité sociale, Gouvernement du Québec) que ce pôle, un peu boudé jusqu'ici, a fait son apparition. Le CQDD par son contrat obtenu par l'usine de

cogénération de Saint-Félicien obtient un nouveau rôle entre la population et l'entreprise soit celui de médiateur.

Tableau 9. Actions réalisées par le CQDD en 1998

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Projet pilote sur l'éco-efficacité pour 9 PME régionales
INTÉGRATION*	Intervenant en développement / Population	Étude de l'opportunité et de préfaisabilité du Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION*	Entreprise	Analyse du projet Pyrovac de Jonquière en fonction des critères de DD
INTÉGRATION*	Entreprise (Coopérative)	Diagnostic organisationnel pour un CAMO en fonction des critères de DD
INTÉGRATION*	Intervenant en développement	Mission à Toulouse pour utiliser le nom et le logo NIKAN pour un congrès international
INTÉGRATION*	Intervenant en développement	Souper bénéfice avec conférences sous le thème "Le DD au delà du discours"
INTÉGRATION*	Professionnel	Siège au comité spécial de la Table Ronde nationale sur l'environnement et l'économie
INTÉGRATION*	Intervenant en développement (ONG)	Bourse remise à 10 organismes régionaux pour une subvention globale de 76 000\$ par la Fondation du DD
SOCIAL	Entreprise	Émission d'un avis à la Commission sur l'acceptabilité sociale du projet Récupère-Sol à St-Ambroise

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

Le caractère intégration prédomine toujours en 1998. Les groupes cibles sont encore reliés à des leaders régionaux de différents secteurs et l'entreprise occupe la moitié des groupes visés. Les interventions sont moins éducatives et plus reliés à des dossiers touchant des projets concrets dans le milieu. L'organisme a une vocation davantage de consultant et d'expert.

Tableau 10. Actions réalisées par le CQDD en 1999

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Amorce d'un projet pilote sur l'éco-efficacité pour 9 PME de la région
INTÉGRATION *	Intervenant en développement (ONG)	Bourse à 10 organismes régionaux pour une subvention globale de 97 000\$ par la Fondation du DD
INTÉGRATION *	Entreprise / Intervenant en D. / Population	Amorce du projet sur les indicateurs du DD
INTÉGRATION *	Intervenant en développement / Population	Étude de faisabilité et un plan de mise en évaluer pour l'établissement d'un Parc au Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION *	Entreprise / Intervenants en D. / Population	Élaboration de nouveaux moyens de communications (journal mensuel, un site Internet, un dépliant)

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

En 1999, il y a moins d'interventions, mais les projets sont tous pilotés par le CQDD et sont à caractère d'intégration. Les groupes cibles sont prioritairement les entreprises. Ils comprennent une dimension d'éducation au niveau des acteurs économiques et des leaders régionaux. Il s'agit de contrats donnés au CQDD par le gouvernement ou les entreprises.

Tableau 11. Actions réalisées par le CQDD en 2000

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Évaluation de la qualité et de la valeur comme matière fertilisante des boues des papetières et plan de gestion
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Projet pilote sur l'éco-efficacité pour 9 PME de la région (200 000\$)
INTÉGRATION *	Entreprise	Analyse et bonification d'un projet de Nutrinor qui vise à établir un réseau de fermes porcines régional
INTÉGRATION *	Entreprise / Intervenant en D. / Population	Poursuite du projet sur Les indicateurs du DD
INTÉGRATION *	Intervenant en développement / Population	Poursuite de l'étude sur l'implantation d'un Parc de la Nordicité et du DD au Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Réalisation d'un plan concerté des usages du corridor public de la rivière-à-Mars avec Ville de La Baie
INTÉGRATION *	Intervenant en développement	Accompagnement de la Corporation touristique de St-Gédéon dans son objectif mise en valeur de ce milieu
INTÉGRATION *	Professionnels	Colloque régional de l'Ordre des ingénieurs du Québec et le CQDD

* Intégration des secteurs environnemental, économique et social.

En 2000, c'est la poursuite des dossiers importants de 1999 : des plans, des études et des projets. De plus, des fonctions de conseils et de consultants s'ajoutent. L'entreprise et les intervenants en développement demeurent les principaux groupes cibles.

Tableau 12. Actions réalisées par le CQDD en 2001

SECTEUR	GROUPE CIBLE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Production d'un plan préliminaire de gestion des boues des usines papetière de la région
ENVIRONNEMENT	Entreprise	Réalisation du projet pilote sur l'éco-efficacité pour 11 PME de la région (200 000\$)
INTÉGRATION	Intervenant en développement / Population	Montage financier et poursuite de l'étude du projet du Parc de la Nordicité et du DD au Cap-à-l'Ouest
INTÉGRATION	Entreprise / Intervenant en D. / Population	Poursuite du projet sur Les indicateurs du DD
INTÉGRATION	Intervenant en développement	Amorce d'une étude sur un plan de gestion intégré des ressources en milieu forestier au Bas-Saguenay
INTÉGRATION	Intervenant en développement	Production d'un plan intégré pour un développement des usages et vocations du lac Kénogami
INTÉGRATION	Entreprise / Intervenant en D. / Population	Préparation d'un projet de sessions de sensibilisation ou de formation au DD
INTÉGRATION	Entreprise / Intervenant en D. / Population	Identification des moyens de communication réalisés en 2001 (journal bimensuel, site Internet, banque de données de 500 titres)

En 2001, les trois projets prioritaires pilotés par le CQDD soient le projet sur l'éco-efficacité, le projet du parc de la Nordicité et les projets sur les indicateurs du DD qui, depuis quelques années, se poursuivent avec les principaux groupes cibles des leaders régionaux, mais aussi la population. À cela s'ajoute cinq interventions selon les demandes du milieu et des projets de sensibilisation du CQDD.

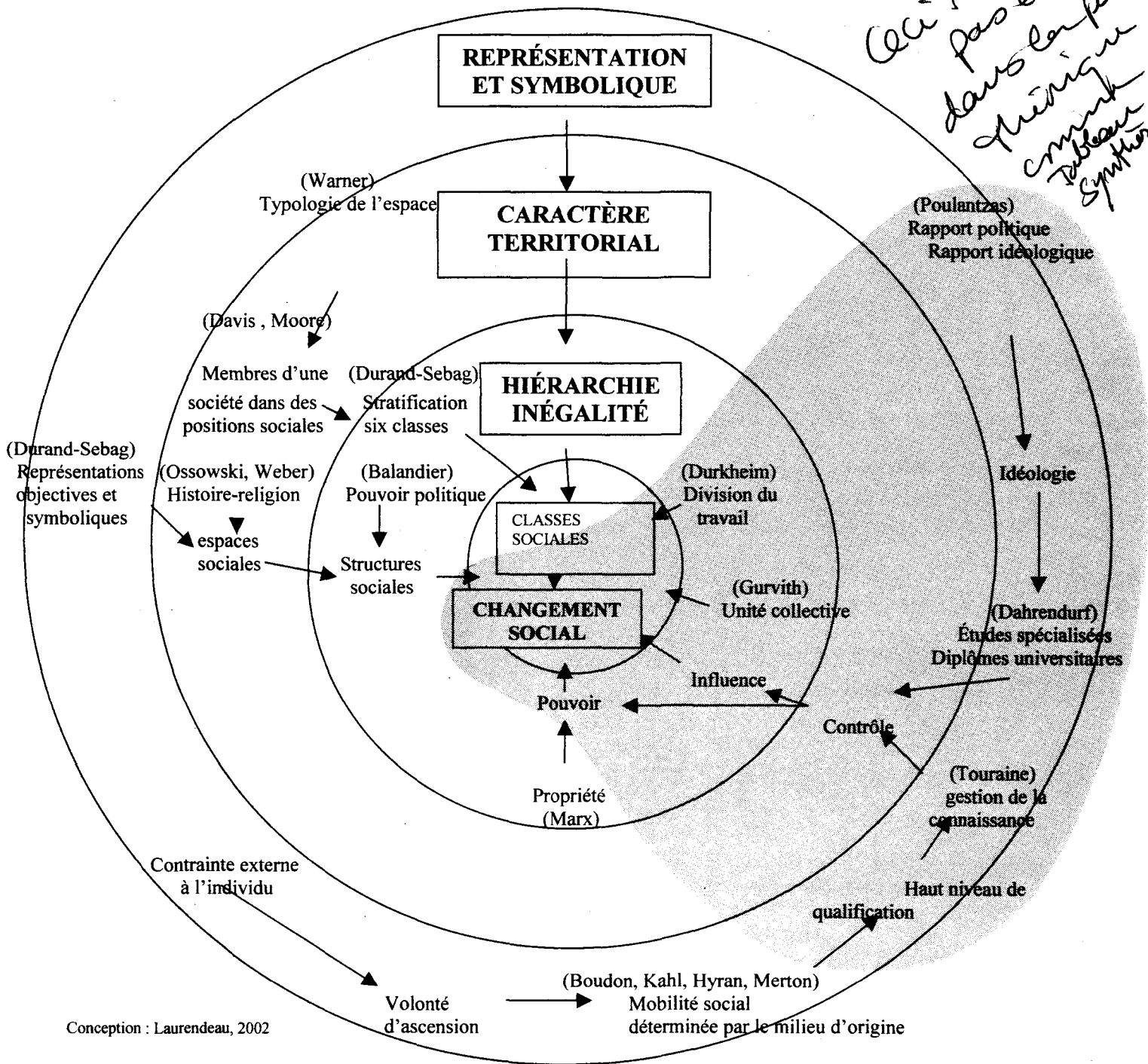
4.8 Les stratégies pour le changement

La stratégie, utilisée consciemment ou inconsciemment par le CQDD, s'inscrit comme faisant partie d'un mouvement social favorisant le changement. Pour mieux comprendre où se situe leur intervention, le schéma 3 représente les principales théories du changement social démontrant, en zone ombragée, la stratégie retenue par cet organisme.

Le CQDD ne s'acharne pas sur une confrontation de pouvoir comme les groupes de pression en environnement, il ne cherche pas un rapport de force, mais se penche plutôt sur des rapports idéologiques, politiques et charismatiques, structuré par la connaissance, la science et l'expérimentation afin de créer *l'action (figure 15)*. Le facteur de cohésion et de liaison sociale, selon Poulatzas, Dahrendurf et Touraine est de favoriser la reconstitution de l'unité sur un plan politique et l'appropriation de la connaissance. L'acceptation et le consentement de l'ensemble des classes constituent la forme complexe de la domination.

Selon cette théorie, qui semble structurer les actions des leaders de l'organisme, ils ont cherché à développer un concept théorique du DD et à le propager par la connaissance dans le cadre de la légitimité dominante. Comme le suggère Touraine, la nouvelle classe dominante se définira d'abord par la connaissance. Ainsi, l'opposition viendra dorénavant de ce que les classes dominantes sont formées avec ceux qui gèrent la connaissance et qui détiennent l'information.

Figure 15 Modélisation du changement social selon différentes théories : La position de la CQDD



Cette unité collective ou partenariat des différents mouvements sociaux du point de vue de l'idéologie véhiculée par le CQDD, permettra peut-être de créer le changement social souhaité par l'organisme.

Les collaborateurs viennent de différentes sphères de la société (classes : politiques, privées, scientifiques, corporatives et industrielles), mais presque toujours des leaders dans leurs domaines respectifs. Il semble que le CQDD propage son message en intégrant le DD au sein de projets concrets développés en collaboration avec d'autres organismes ou entreprises.

Cette façon de travailler sur des projets concrets pour intégrer ce changement social est structurée sur des réalisations observables et mesurables qui répondent à des besoins pour les organismes ou entreprises, à lesquels ils sont destinés. Cette stratégie est en lien direct avec l'obtention de contrats (chapitre 5), mais le financement n'est pas le seul but. Il vise également à favoriser la propagation du changement dans la pratique par le phénomène d'agents multiplicateurs que sont les mouvements sociaux et les leaders régionaux.

Conclusion

Suite aux confrontations des années 1980, entre l'industrie et les environnementaux, les tensions ont beaucoup diminué à la fin des années 1980. Enrichie de l'expérience du Sommet socio-économique de 1984, des réflexions des travaux de la Commission Brundtland et profitant d'un contexte économique favorable, l'industrie et les

environnementalistes du Saguenay – Lac-Saint-Jean étaient prêts à collaborer dans la mise sur pied d'un organisme qui avait la vocation d'expérimenter le DD. Le territoire d'expérimentation correspond au bassin versant du lac Saint-Jean et à plusieurs égards, selon les promoteurs du CQDD, il est considéré comme un échantillon isolé du reste du Québec, ce qui lui donne une vocation de laboratoire. Toutefois, selon notre propre analyse, nous considérons que de part les nombreux extrants et intrants de la dynamique régionale, le territoire ne correspond pas à des critères de laboratoire isolé, mais plutôt à une zone d'expérimentation sociale intégrée à de multiples autres territoires. D'autant plus que si pour l'État le territoire régional correspond à l'unité administrative, pour les groupes sociaux ou même la population, le territoire d'action se rapproche plus du local.

Les objectifs du CQDD ont dû évoluer pour s'adapter au milieu, principalement aux demandes et aux besoins des organismes subventionnaires. À titre d'exemple, l'objectif de «se doter de grilles d'évaluation de projet» est passé à «se doter d'outils d'application du DD». Le CRCD a financé le CQDD pour développer un nouvel outil d'analyse, les indicateurs du DD et le gouvernement fédéral a financé le projet d'Enviro-club dans des Diagnostics organisationnels, deux nouveaux outils de DD.

Les objectifs visent l'éducation de la population au DD. Par contre, l'analyse de leurs interventions ne révèle pas autant d'activités que prévues dans ce sens. Bien souvent, ce ne sont pas des actions directes d'éducation qui touchent la population, mais des retombées indirectes des projets ou activités entreprises.

Il n'y a aucune étude ou évaluation de réalisée au sein de la population pour évaluer la portée d'une action directe ou indirecte, la compréhension du DD, le changement d'attitudes ou de comportements, ou simplement leurs connaissances du CQDD et du DD.

Par contre, on note beaucoup d'efforts pour sensibiliser les entreprises et les intervenants en développement. Il va de soi qu'il est plus facile de cibler des groupes plutôt que la population, mais y aurait-il une corrélation entre le groupe cible et le financement du projet ?

Les activités sont passées d'une majorité du secteur de l'environnement (1993) au secteur de l'intégration des trois pôles (2001). C'est une évolution souhaitable dans une perspective de DD, mais le secteur social a toujours été le grand oublié du DD et même si dans les activités on cherche à l'intégrer, il est difficile à financer.

Les dernières années d'activités du CQDD ont été marquées par l'obtention de contrats majeurs de l'organisme pour certains dossiers comme la réalisation du projet sur l'éco-efficacité, le projet du Parc de la nordicité et du DD au Cap-à-l'ouest et, enfin, la poursuite du projet sur des indicateurs du développement durable.

Ceci nous amène à répondre à notre deuxième question de recherche, à savoir : Quelles sont stratégies utilisées par le CQDD pour amener ce changement social (DD) au sein des élites et de la population ?

Nous trouvons les principaux éléments de réponse au point 4.8 où nous avons retenu que le CQDD agissait auprès de l'élite régionale que ce soit celui du milieu de l'entreprise privée, des gouvernements, des organismes de DR ou de l'industrie. Le CQDD agit principalement sur des projets concrets en collaboration avec ses partenaires dans le but de propager son message. Il répond ainsi aux besoins de ses partenaires tout en favorisant la propagation par la connaissance du paradigme de DD au sein de l'Élite régionale et de l'influence de ceux-ci dans leur milieu. Selon cette stratégie le changement social viendrait par le haut (groupes dominants) et par effet d'influence se propagerait au sein des organisations et de la population, du moins, selon ce principe. Donc, par notre analyse nous en concluons que le CQDD a choisi non pas une intervention par le bas, mais un changement des pratiques par l'influence des mouvements sociaux et des leaders régionaux. Le CQDD semble développer cette influence auprès de la classe politique, industrielle et organisationnelle.

Au prochain chapitre, nous analyserons les données pour comprendre quelles sont les stratégies et les contraintes du CQDD afin d'intégrer le DD en DR par son réseau de partenaires.

CHAPITRE 5

LES RELATIONS DU CQDD

Les relations du CQDD sont basées sur les objectifs dans le but de développer un réseau d'échange pour favoriser l'atteinte de celle-ci et sur le financement de l'organisme. Dans le cas de notre étude, ces deux réalités sont en opposition l'une par rapport à l'autre.

Les objectifs de l'organisme s'appuient sur l'humain comme vecteur du nouveau paradigme, selon la charte d'incorporation et le discours du moins. Le financement détourne les pratiques et les objectifs à son profit en négligeant la sensibilisation populaire et par le fait même, l'appropriation par la population de ce paradigme.

Dans ce chapitre, nous analyserons avec quels types d'organisations et d'entreprises le CQDD oriente sa collaboration et les effets de cette collaboration sur les pratiques régionales. Nous analyserons aussi l'influence qu'a le CQDD sur ses partenaires ainsi que l'influence des partenaires sur le CQDD. Nous répondons ainsi à la dernière question de recherche qui est : dans quels secteurs d'activités, le CQDD intervient-il et avec quels types d'organisations et d'entreprises orient-il son réseautage ? Est-ce que cette approche favorise un changement des pratiques vers un paradigme en développement local viable.

Il n'est pas question ici de faire une analyse exhaustive des activités des partenaires du CQDD, le cadre limité de ce travail ne nous permet pas une telle démarche. Nous analyserons principalement les organisations qui ont un rapport direct avec les activités du CQDD.

Le concept du DD selon notre définition inclut la population, dans le modèle. Tel que définit par le CQDD la population est un élément déterminant dans la durabilité. Par contre, le CQDD favorise, dans la pratique, la diffusion du changement par l'élite qui a semble-t-il une relation avec le financement, tel que nous le verrons dans l'analyse de nos résultats. En ce sens, y a-t-il une influence entre le financement et les pratiques. Ce n'est pas un déterminisme absolu que seul le financement a une influence sur les pratiques et ce n'est pas là notre idée. Par contre, elle servira de base à notre analyse puisque la majorité des partenaires y sont liés.

5.1 Le financement

Les revenus du CQDD proviennent de plusieurs sources. Elles ont beaucoup évolué avec le temps (tableau 12). Dans les premières années, les revenus étaient de provenance diversifiée et les gouvernements jouaient un rôle non négligeable dans le financement de l'organisme.

Le financement par les gouvernements sous forme de « subventions » a diminué avec certaines variations, selon les années, et a complètement disparu à partir de 1998.

L'organisme a transféré la recherche de subventions en recherche de contrats. Les gouvernements restent présents dans le financement de l'organisme, mais dans une moindre mesure, et leur financement prend la forme de contrats précis.

Lorsqu'on regarde la section «Autres revenus générés par l'organisation», nous voyons la croissance phénoménale de cette source de financement qui devient très importante à partir de 1996 et prioritaire à compter de 1998. Cette part de financement représente 88% du budget en 1998 et conserve le même pourcentage en 1999.

Cette section de financement représente l'obtention de contrats entre l'organisme et des organisations du milieu régional. Se référant au tableau 8, du précédent chapitre, sur les actions du CQDD en 1998, on obtient des contrats du gouvernement Fédéral (éco-efficacité), l'analyse du projet Pyrovac, le diagnostic organisationnel pour un CAMO, émission d'un avis sur l'acceptabilité sociale du projet Récupère-sol ainsi que l'étude d'opportunité et de préfaisabilité du Cap-à-l'Ouest.

Les contrats du CQDD et, par le fait même, leur principal mode de financement, proviennent, à partir de 1998, des organismes en DR, des entreprises privées et des gouvernements.

En 1999, cette tendance se maintient avec en plus l'ajout d'un contrat majeur concernant l'élaboration d'un tableau de bord sur les indicateurs du DD (tableau 9). Ce

contrat provient du CRCO et du ministère des Régions et s'échelonne sur plusieurs années. Cette tendance se poursuit en 2000 et 2001 (tableau 10 et 11), mais, malheureusement, nous n'avons pas les données, puisqu'elles n'étaient pas disponibles auprès du CQDD.

Nous remarquons que 1997 est une année toute particulière. C'est dû au Congrès international sur les applications du DD, le congrès NIKAN. Cette activité majeure accueillait plus de 500 congressistes de plus de 40 pays. C'est pourquoi le financement fait un bon remarquable et fait plus que doubler avec une forte part de subventions des gouvernements.

Nous constatons une tendance à obtenir du financement par l'obtention de contrats venant des gouvernements, des organismes de développement régional et d'entreprises (graphique 1). Lorsqu'on regarde les interventions du CQDD (tableaux 10 et 11) pour les années 2000 et 2001, nous remarquons qu'il s'agit là d'une stratégie de financement qui se poursuit encore aujourd'hui. Ce qui en fait, de par son financement, davantage une firme de consultants ou d'experts qu'un OSBL tel que le stipule la 5^e charte.

Le graphique 1 est très éloquent quant aux tendances de financement du CQDD depuis 1996. De 1991 à 1995, les entrées de financement sont très variables et non négligeables. En période de démarrage, le CQDD devait se faire une crédibilité dans le milieu avant de pouvoir décrocher des contrats provenant d'organismes ou d'entreprises régionaux. De plus, comme il s'agissait d'une volonté du milieu considérant le secteur de l'industrie, des

Tableau 13. Revenus du CQDD de 1991 à 1999

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
Revenus										
Subvention Environnement Canada		60 000								60 000
Subvention Environnement Québec		10 000			2 000	8 000				20 000
Subvention Ministère Loisir, chasse et pêche	1 000									1 000
Subvention provinciale	10 000									10 000
Subvention OPDQ	9 920	26 341	38 739							75 000
Fonds conjoncturel					20 000					20 000
Recyc-Québec					50 000	50 000				100 000
Gouvernement du Canada *							100 000			100 000
Gouvernement du Québec *							100 000			100 000
ACDI *							30 000			30 000
Programme d'emplois		1 472	19 225	2 059						22 756
Sous total aide gouvernementale										538 756
Entreprises *							123 000			123 000
Don de la Fondation du DD		10 000	30 928	25 601	16 070	30 000	27 836	2 969	4 060	147 464
Autres revenus générés par l'organisation	38 520	35 546	30 032	18 531	17 381	78 448	145 122	108 207	192 070	663 857
Autres revenus générés par la Fondation	423	6 837	19 902			24 038			1 821	53 021
Comptabilisation du temps bénévole **	5 986	15 019	13 882	4 619	10 545	19 048	52 595	11 117	19 795	152 606
Sous total des fonds générés par le CQDD										1 016 948
Grand Total	65 849	16 5215	152 708	50 810	115 996	209 534	578 553	122 293	217 746	1 678 704

* Congrès international Nikan

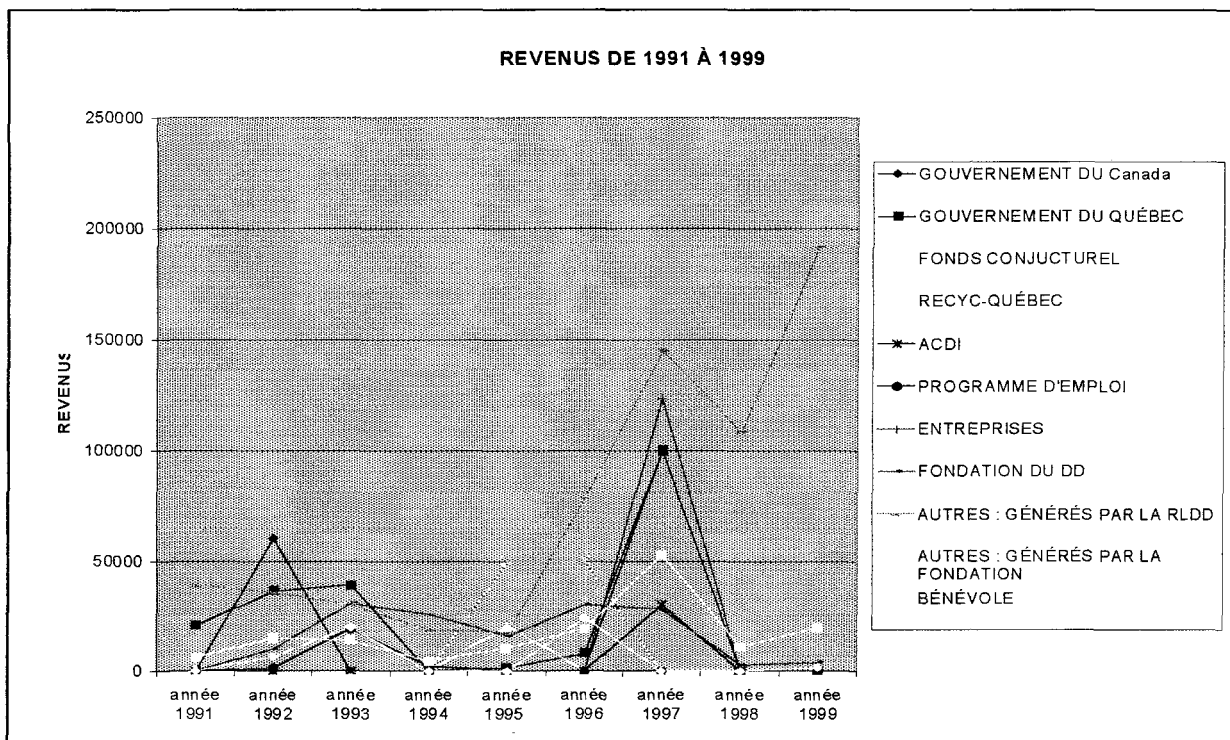
** Apport bénévole évalué à 10 % des revenus de projets.

Réalisation : CQDD, 2000

OSBL tant du milieu social qu'environnemental et des organismes de DR, il était normal que les gouvernements s'engagent monétairement pour soutenir une telle volonté.

Il devenait difficile de planifier des activités à long terme avec ce type de financement sporadique et à court terme. Au fur et à mesure que l'organisme prenait de l'assurance et de l'expertise dans le milieu, il devenait essentiel de devenir plus autonome financièrement en misant sur des contrats provenant d'organismes ou d'entreprises régionaux. C'est ainsi que l'organisme a fait une percée dans ce secteur, depuis 1996, et que les autres sources de financement sont radicalement à la baisse.

Graphique 1. Revenus de 1991 à 1999



Réalisation : Laurendeau, 2002

La recherche de contrat, pour un OSBL, peut être un couteau à deux tranchants. Comme les OSBL ont une vocation plutôt sociale et qu'ils sont à la recherche de financement auprès des gouvernements et des municipalités, il y a une divergence avec l'entreprise privée. « Dans un projet à Rivière-à-Mars, les représentants de ville de La Baie nous ont dit que le CQDD leur demandait une subvention de toute façon, alors autant leur donner un contrat. Nous avons soumissionné en étant certain de ne pas avoir le projet» (Firme d'urbanisme, décembre 2002, entrevue).

Nous ne débattons pas ici des différentes possibilités de financement de subventions et d'abris fiscaux pour les OSBL et les entreprises. Notons simplement que cette notion cause une controverse entre les organisations.

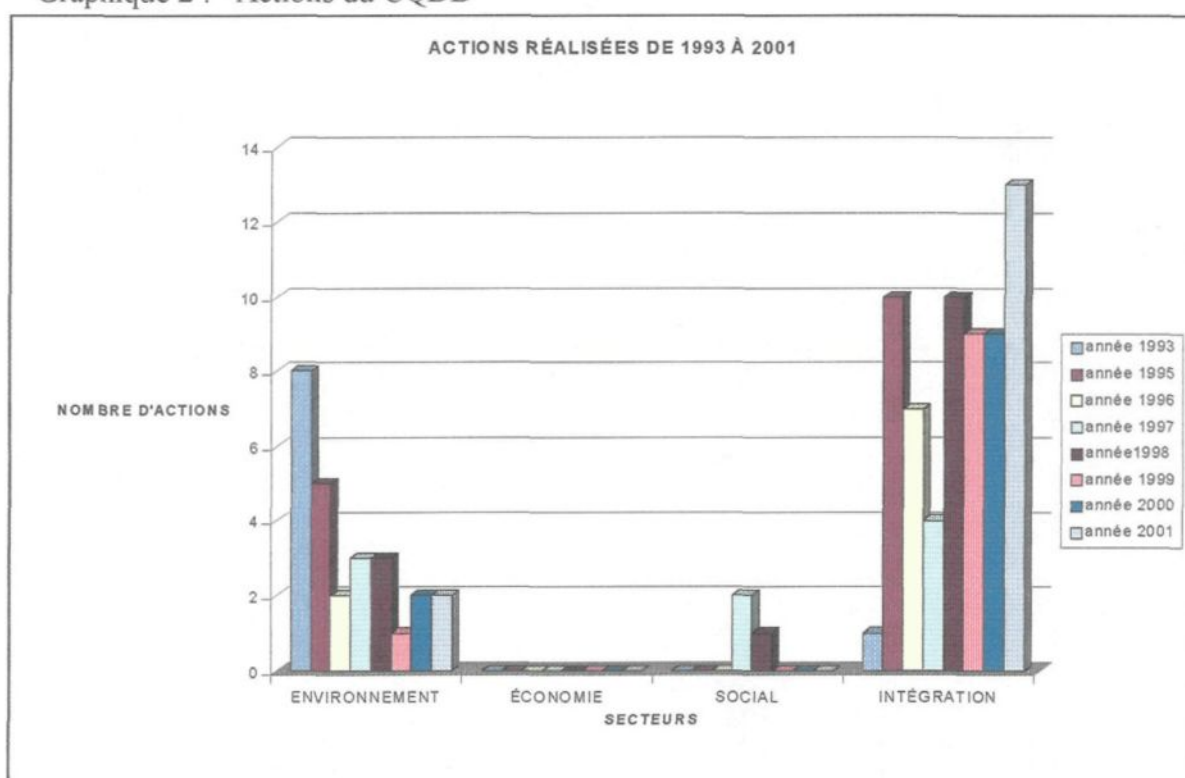
Les sources de financement ont-elles de l'influences sur les activités de l'entreprise ? Les objectifs qui régissent l'organisme par la charte d'incorporation servent de guide aux activités, mais le financement en est-il le moteur ? Regardons maintenant quelles pourraient être les frictions entre les objectifs et les pratiques du CQDD.

5.2 Les échanges entre le CQDD et ses partenaires

En 1993, le CQDD intervient principalement dans le secteur de l'environnement (graphique 2). Le financement de l'organisme provient en grande partie des gouvernements (graphique 1) le groupe cible pour les principales interventions était la

population (graphique 3). Ces pratiques sont cohérentes avec les objectifs du CQDD. Malgré que le secteur social n'était pas représenté dans le paradigme de DD, les responsables n'étaient pas à l'aise avec ce secteur, même si dans leur modèle, il apparaissait aussi présent que le rôle environnemental (source : Jacques Régnier, entrevue 2002).

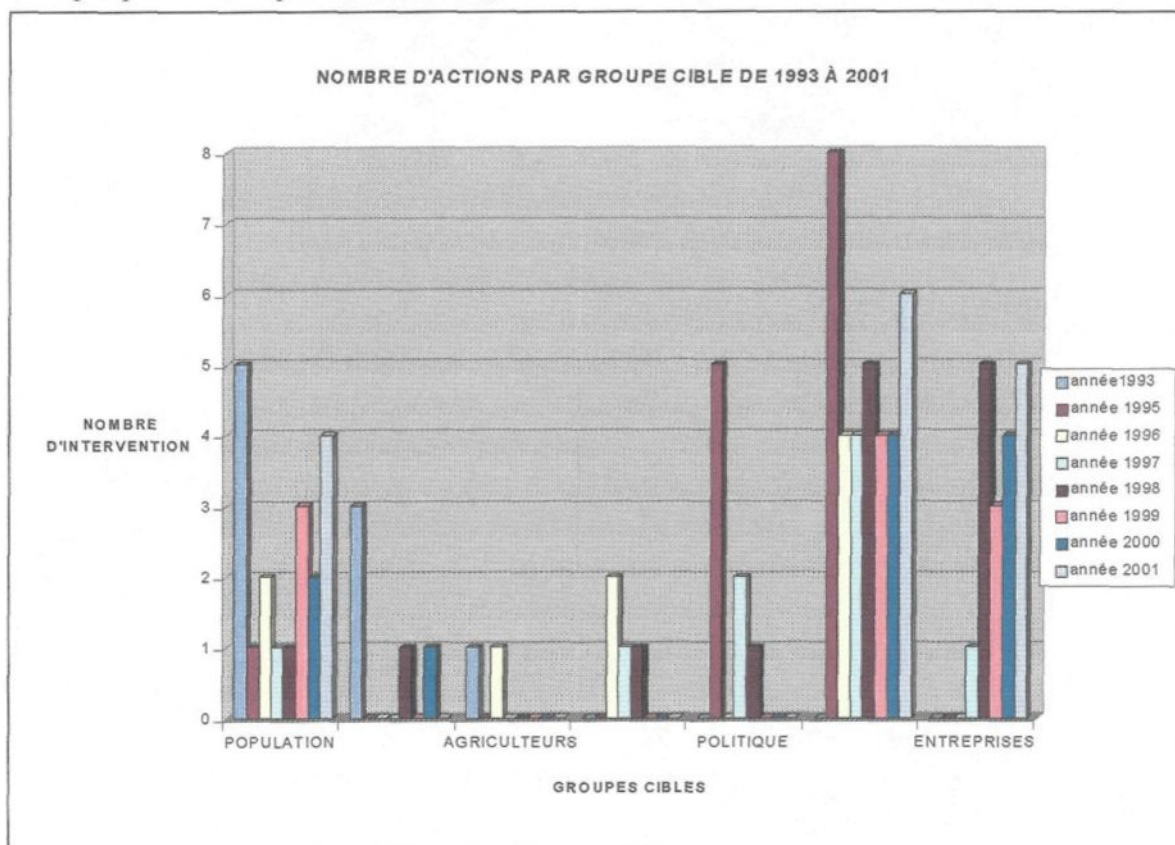
Graphique 2 : Actions du CQDD



Réalisation : Laurendeau, 2002

En 1995, nous observons un transfert des activités du secteur environnement vers le secteur de l'intégration des trois pôles (social, économique et environnemental). Pôle qui compose le modèle élaboré par le CQDD, le tétraèdre réalisé par le CQDD (figure 13).

Graphique 3 : Groupes cibles du CQDD



Réalisation : Laurendeau, 2002

Les groupes cibles sont principalement les intervenants en DR suivis de près par le secteur politique. Le financement vient lui aussi principalement du milieu des intervenants en développement.

En 1996, le CQDD gardait un peu le même profil, soit des pratiques touchant le secteur du DR en y ajoutant toutefois des interventions au niveau de la formation universitaire. Les fonds du CQDD viennent principalement, comme l'année précédente, du milieu du DR.

Le financement de l'année 1997 est influencé par le congrès NIKAN. Ainsi une grande partie des activités y sont liées. Les acteurs du secteur du DR y sont toujours la cible principale des interventions avec un partage plus ou moins égale entre le milieu politique, les entreprises et la sensibilisation auprès des étudiants du primaire.

Le financement du congrès vient des deux gouvernements, l'ACDI et de l'ALCAN. Le reste vient du milieu des organismes de développement régional. Après trois ans de comparaison, nous notons une tendance ou une relation entre le financement et le choix des pratiques du CQDD. Nous pouvons remarquer que par leur nature, les contrats obtenus par le CQDD amène celui-ci à intervenir principalement pour répondre aux exigences ou au terme du mandat soutenu par le contrat et par le fait même les objectifs de l'organisme qui donne le contrat.

Suite au congrès NIKAN, le CQDD ajoutait à son modèle, de 1997, « l'être humain au cœur du développement » (CQDD, 2001 : 4). L'intégration de l'humain comme pièce maîtresse du développement faisait déjà partie d'un grand courant de pensée mondiale qui influençait la vision du développement (Représentant d'Hydro-Québec, Représentant du CRCQ, entrevues, novembre 2002).

Malgré cette influence et cette volonté d'introduire l'être humain dans un processus de réflexion régional sur la durabilité de notre développement, cela ne s'est pas traduit, en 1998 ni en 1999 dans le choix des pratiques qui touche la population.

Si on oublie le financement et que l'on regarde simplement les actions réalisées par le CQDD en 2000 et 2001 (graphique 14 et 15), nous constatons que les groupes cibles priorités sont les intervenants en développement et les entreprises. Il y a une nette tendance à rejoindre ces groupes cibles.

Selon un de ses objectifs vu au point 4.6, le CQDD se donne la vocation de représenter, d'informer et de sensibiliser la population. Dans les faits, l'analyse des pratiques du CQDD ne nous permet pas de croire que le CQDD a atteint efficacement cet objectif.

Si on regarde le plan d'action du CQDD de 2001 (annexe 3), des 5 enjeux mis à l'avant, un seul favorise la sensibilisation de la population en général :

1 Enjeu : les leaders de la région

2 Enjeu : la population en général, sensibilisation

3 Enjeu : les municipalités et les MRC

4 Enjeu : les divers organismes de la région

4 Enjeu : le CQDD, une entreprise de recherche et de développement

Pour le deuxième enjeu, deux grands objectifs sont proposés (tableau 13). C'est à travers la promotion du tableau de bord d'indicateurs de l'état de la situation et par la

création du Parc de la nordicité que l'organisme pense de réaliser des objectifs de sensibilisation.

Tableau 14. Enjeu : La population en général (sensibilisation)

<i>2^{ème} orientation</i>	
Rejoindre la population en général pour l'informer sur ce qu'est le développement durable tout en l'invitant à poser des gestes concrets, des gestes qui comptent.	
<i>Objectif :</i>	<i>Indicateurs d'impact ou de résultat :</i>
2.1 Susciter l'intérêt de la population d'ici la fin de l'année 2001 dans la proposition de pistes d'action en relation avec le Tableau de bord d'indicateurs de l'État de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pistes d'actions proposées en relation avec le Tableau de bord : • Nombre de membres individuels à la CQDD.
2.2 Susciter la mise sur pied, d'ici à la fin de 2004, d'un premier lieu d'application et de démonstration grand public du développement durable dans le contexte de la nordicité, plus particulièrement dans les domaines de l'habitat, de l'agriculture et de la foresterie.	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un tel lieu.

Réalisation : CQDD, 2001

Les moyens d'atteindre les objectifs sont forts louables, mais demeure, selon nous, des éléments peu enclins à susciter une forte adhésion ou sensibilisation chez le public. D'une part, les indicateurs offrent une compilation d'informations trop complexes pour un public large, qui selon les études en éducation populaire représentent un groupe d'âge, équivalent à la sixième année du primaire (Dumas, 1982 : 29).

En ce qui concerne la création d'un Parc de la nordicité, il y a encore là un problème quant à l'enjeu de sensibilisation du public. Premièrement, pour différentes raisons, le site n'est pas accessible à toute la population (économique, physique, d'intérêt) et deuxièmement les parcs ont une clientèle qui n'est pas toujours représentative de la population (Jay-Rayon, 1988 : 53).

Lorsqu'il est question de sensibilisation de la population, il y a une notion importante de proxémie qu'il faut respecter pour rejoindre le plus grand nombre de gens possible. Il s'agit d'agir là où les gens vivent ou le plus près possible de leur milieu ou de leur mode de vie. En plus de rencontrer plus de gens, ils sont plus représentatifs de la population et se sentent plus impliqués, plus responsables (Jay-Rayon, 1983 : 42 et 134).

5.3 Pour un changement des pratiques

Il y a là une stratégie pour favoriser le changement des pratiques en développement régional viable. Par contre, selon notre définition du développement locale viable, nous étions enclins à penser que dans sa stratégie, le CQDD aurait dû avoir une démarche axée sur la sensibilisation de la population pour créer un changement par la base et ainsi susciter un changement des pratiques par effet levier et de pression. C'est comme cela que le mouvement écologique a pu faire changer des pratiques.

Il semble y avoir une influence du financement sur les pratiques et les groupes cibles, mais dans notre théorie sur le changement social au point 2.5, nous avons vu que les mouvements sociaux et l'élite pouvaient être des agents de changement.

5.3.1 Les impacts du CQDD sur l'évolution du concept de DD

Le paradigme du DD a une influence certaine sur le DR. Depuis 1984, avec le Sommet socio-économique, où les environmentalistes annonçaient une première percée dans le champ du DR, le DD a fait son bout de chemin. La confrontation des industriels avec les groupes environnementaux a laissé place, peu à peu, à la concertation et au partenariat. Du moins, c'est une tendance, car convenons le, il existe encore des groupes sociaux et environnementaux qui œuvrent en opposition et leurs rôles demeurent un élément d'influence important en DR.

Le partenariat n'est pas l'apanage du CQDD et fait partie d'un grand courant de pensée mondiale qui influence les pratiques du développement depuis les années 1980 (Klein et Gagnon : 1991). Nous ne considérons pas que le partenariat et la concertation éliminent les groupes de pression et l'importance de leurs actions, mais c'est une nouvelle pratique s'installe peu à peu en DR. Nous retrouvons cette conception dans l'approche du développement en région au sein des sommets économiques, des planifications stratégiques régionales, de la grande entreprise par le biais de la loi sur les forêts (loi 135) par exemple et bien sûr en développement social, en DD ou en développement communautaire.

La stratégie visant à réaliser des outils d'application du DD en région a permis d'exercer une certaine influence dans le milieu. Le fait de présenter un modèle simplifié (le tétraèdre) a rendu plus accessible le concept de DD et favorisé une sensibilisation plus grande. Par contre, il ne faudrait pas réduire son application au modèle en oubliant toutes les nuances de la dynamique humaine et de la singularité des lieux. En ce sens que cet aspect du développement local viable (chapitre 2) préconise une réappropriation du territoire par le local alors que le CQDD intervient principalement auprès de l'élite régionale (point 4.8).

Par son intervention principalement au sein des organismes régionaux, des insurances gouvernementales et des entreprises, le CQDD a favorisé une certaine compréhension du concept du DD dans le milieu régional. Cette influence touche principalement les OSBL, les PME et les autres corporations de développement local ou régional.

Le concept de DD véhiculé par les gouvernements, les ministères et la grande entreprise leur vient d'un système interne de gestion à chacun, donc, des centres de décision externes à la région.

Considérant le mode de financement du CQDD et l'impact de celui-ci sur la pratique de l'organisme, le CQDD n'a pas une influence marquée sur les orientations du DR. En fait, ce serait l'effet inverse. Le CQDD a été créée par une volonté régionale, définie par celle-ci et financée aussi par celle-ci, le CQDD subit donc l'influence de son milieu et s'y

adapte. C'est une question de survie, de recherche de financement, mais aussi une prise de conscience que l'évolution du DR tend vers un paradigme compatible au DD.

Conclusion

Le CQDD est un organisme dont la mission est de faire la promotion du concept de DD, de susciter l'engagement de la population, de favoriser et de soutenir des actions concrètes et d'assurer que les actions soient évaluées et leurs résultats diffusés.

Pour réaliser cette mission, le CQDD doit faire de l'éducation selon quatre aspects soient toucher la population en général, intervenir sur le territoire d'appartenance (proximité), cibler un public représentatif de la population, simplifier ou vulgariser le message pour qu'il soit compris de tous. Pour ce faire, le CQDD a besoin de ressources humaines qualifiées. Pour avoir de la ressource humaine, le CQDD a besoin de ressources financières. Pour avoir de la ressource financière, le CQDD doit répondre aux exigences des bailleurs de fond des projets. Et si le CQDD répond bien à cette demande, il décrochera de plus en plus de contrats, il répondra de plus en plus à leurs exigences, il subira de plus en plus leurs influences, mais il aura de moins en moins de ressources humaines, financières pour l'éducation et par le fait même de ressources humaines disponibles pour y répondre.

Ceci nous amène à répondre à notre dernière question de recherche qui est la suivante. Dans quels secteurs d'activités le CQDD intervient-il et avec quels types d'organisations et d'entreprise oriente-t-il son réseautage ? Est-ce que cette approche favorise un changement des pratiques vers un paradigme en développement viable ?

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, le CQDD forme des réseaux étroits avec ses bailleurs de fond. Nous entendons par là les intervenants en DR, principalement le CRCDD, le milieu industriel, grandes et petites entreprises et le milieu politique, principalement les gouvernements provincial et fédéral. De ces groupes, les relations sont maintenues avec les leaders et le CQDD agit plus souvent à titre de consultant un peu au même titre qu'une firme privée par l'obtention de contrats. Il n'en demeure pas moins que le CQDD s'avère « un organisme de pression » non pas en agissant à contre pouvoir mais en exerçant son influence pour favoriser l'intégration du DD dans chaque projet. L'influence exercée par le CQDD priorise le transfert de connaissances (chapitre 4). Nous devons néanmoins nuancer cette influence puisque suite à notre analyse des données, nous pensons que le CQDD subit aussi une forte influence de ces partenaires puisqu'il y a une dualité entre les objectifs du CQDD (chapitre 4) et les pratiques (chapitre 5).

Comme nous l'avons vu au chapitre 4 (tableau 3), les stratégies d'actions sont basées sur trois principes : l'approche expérimentale, l'éducation et la formation et la responsabilisation des intervenants sectoriels. Nous pensons que l'approche expérimentale et la responsabilisation des intervenants sectoriels sont assez bien rendues dans la pratique.

Par contre, pour ce qui est de l'éducation et la formation, nous n'avons pas trouvé la preuve que dans les pratiques, le CQDD réponds bien à ce principe. En fait, nous pensons qu'il est très négligé et selon nous ce principe est le moteur même du DD (chapitre 2). Considérant notre approche du DR axé sur le développement local viable, le retour au local, au milieu de vie, au sentiment d'appartenance est primordial. Pour que l'approche favorise un changement des pratiques vers un paradigme en développement local viable, ce principe devrait être mis en pratique de façons beaucoup plus importante.

CONCLUSION

Le DD est maintenant intégré aux discours et aux planifications des différents organismes et entreprises du milieu. Les entreprises, les gouvernements, les organismes de DR, les municipalités intègrent le DD à leurs politiques et stratégies, du moins dans leur discours. Le CQDD a-t-il une influence importante dans la diffusion du concept et son application ?

Le DD est un concept intégrateur des différentes facettes du développement selon notre définition, mais malgré tout, il demeure un canard boiteux. Le développement économique est toujours le moteur du DR, le secteur environnement demeure l'image du DD et le social demeure l'enfant pauvre du DD.

L'analyse en terme des pratiques du DR au Saguenay – Lac-Saint-Jean démontre que, le DD ne fait pas partie des interventions. Entre les objectifs et les pratiques il y a une brisure, un fossé : le DD demeure, dans les faits, rattaché au secteur de l'environnement de la ressource primaire.

Le DD s'intègre dans les objectifs et les axes de développement du DR, particulièrement au sein des PSR organisées par le CRCD. En ce sens, le DD a effectué

une certaine avancée, mais comme nous l'avons constaté, dans les pratiques il ne structure pas les interventions sur le terrain.

Pour ce qui est des stratégies utilisées pour favoriser le changement social, le CQDD favorise les acteurs politiques et par une diffusion de la connaissance près des décideurs régionaux, dans le but d'exercer une influence sur les classes sociales dominantes. Cela est d'autant plus utile pour le CQDD que ce sont ces mêmes classes qui financent l'organisme. Pour ce qui est de l'éducation populaire au DD, cela demeure un vœux pieux qui n'est pas à la portée du CQDD pour des raisons qui nous semble être les ressources financières.

Cette approche stratégique du CQDD met ses collaborateurs dans une position favorable, mais laisse la population à la remarque des décideurs régionaux. La population n'est donc pas en mesure de prendre une position éclairée quant à son développement actuel et futur selon les critères actualisés par le DD qui les concernent directement puisque l'information sur le DD ne passe pas nécessairement par la base, du moins, pas de façon structurée par le CQDD.

Comme nous l'avons vu, le CQDD n'a pas une influence concrète sur le changement des pratiques en DR et profite d'un mouvement mondial prends de plus en plus en cause les objectifs et les axes de développement. Pensons seulement au mouvement alter mondialisation. Afin d'intégrer un réel développement local viable il nous semble que

l'éducation populaire est un incontournable et cela fait partie de toute façon des objets pour lesquels la corporation est constituée (Annexe 2).

Nous avons constaté que le CQDD intervient principalement dans des actions qui cherchent à intégrer les secteurs environnemental, économique et social, le plus souvent pour répondre aux besoins des organismes de développement, des entreprises et du secteur politique. Ces groupes étant les principaux associés pour le financement de l'organisme, ils en forment aussi les principaux collaborateurs.

On ne peut parler de DD sans parler de gens, de leur culture, de leurs connaissances traditionnelles, de leur appartenance au territoire, de leur culture de travail et de la singularité des lieux. C'est là que s'inscrit le développement régional viable, c'est là que la pratique devient réelle et accessible à la population, c'est de là que nous nous attendions à voir s'inscrire le changement des pratiques en DD.

Sans intervention réelle et efficace auprès de la population, le DD ne peut pas provoquer de changement social en profondeur. En provenant de leaders, il risque de devenir un élément de friction et d'incompréhension entre les organismes, les entreprises, le gouvernement et la population qui ne participe pas activement à leur devenir collectif.

Le changement des pratiques en DD passe par plusieurs créneaux. Les rapports politiques avec les mouvements sociaux et les élites ^{sont} incontournables dans une bonne

stratégie afin de favoriser le changement, mais les représentations objectives et symboliques de l'espace social impliquent l'ensemble des acteurs sociaux et des individus dans un processus de changement. Si l'être humain est au cœur du développement, il est aussi au cœur du changement.

La population pourrait être directement sensibilisée au DD puisqu'elle est une partie intégrante de ce nouveau paradigme. Mais au-delà des volontés, où retrouve-t-on l'éducation populaire dans les pratiques de DD ? Et qui doit payer pour ça ? Pour changer le monde, nous croyons qu'il faut investir dans le savoir et l'éducation.

Malgré les limites imposées dans ce travail, notre intervention a tout de même permis d'identifier des pistes nouvelles à explorer. L'analyse présentée permet d'envisager la contribution d'acteurs sociaux comme le CQDD à élargir l'espace social et environnemental en y intégrant des idées et des pratiques nouvelles.

Nous considérons que tous les avenues de développement n'ont pas été intégrées dans la démarche du DR. En plus des limites que nous avons exprimées dans notre analyse sur l'intégration du DD en DR, nous pensons, pour ne donner qu'un exemple, mais qui nous semble très important, à l'économie sociale. Cette approche originale agit dans la collectivité pour la collectivité.

Elle regroupe des entreprises constituées en organismes à but non lucratif ou en coopératives. Elles reconnaissent explicitement la dimension sociale de l'économie. Elles sont un lieu d'innovation attentif aux besoins de son milieu étant au service de la collectivité.

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que simplement engager des profits et viser le rendement financier ;
 - elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
 - elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ;
 - elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;
 - elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.
- (extrait du rapport « Osons la solidarité » tiré du site web : www.chantier.qc.ca)

Notre analyse loin de répondre à tous les questions reliées aux domaines aussi vastes que le DR et l'intégration de pratiques comme le DD, soulève un grand intérêt autant pour le milieu scientifique que pour le milieu social. Nous pensons qu'il serait judicieux de poursuivre cette réflexion en y intégrant des analyses plus approfondies sur les organismes qui touchent directement le DR. Nous entendons par là le CREDD, les CLD, les multiples organismes de développement local, les organismes impliqués en économie sociale et les municipalités.

BIBLIOGRAPHIE

BERGERON, Gilles, La contribution du Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 à la mise en place d'un processus d'auto-développement régional, GRIR, Chicoutimi, 1986, 36 pages.

BOTTOMORE, Tom B. , Crisis and contention in sociology, Sage Publications, London, 1975.

BOUDREAULT, Pierre W. , Notes de cours, Université du Québec à Chicoutimi, 1998.

BOUDREAULT, Pierre W. , Luttés régionalitaires et société post-industriel, Éditions Sagamie, Jonquière, 1986, 182 pages.

BOURASSA, Marc-André, Le discours des citoyens sur la viabilité des communautés forestières : Le cas de la MRC d'Abitibi, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 2001, 146 pages.

BROCHU, Isabel, L'optimum organisationnel régional et la circulation des décideurs au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 1995, 237 pages.

Chantier économie sociale, Site web, www.chantier.qc.ca, 18 juillet 2003.

CHARTRAND, Luc, La Prophétie du Saguenay, dans L'Actualité, 1er avril 1998, pp.73-75.

CLAVAL, Paul, Comment s'organise l'espace régional ?, Sciences humaines – Hors-série, février-mars, no 8, 1995.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (La), Notre avenir à tous, Les Éditions du Fleuve: Montréal, 1988, 454 pages.

COMTE, Auguste, Sociologie, JMT, Chicoutimi, 2001, 146 pages.

Conseil consultatif de l'environnement, Avis sur la pertinence des conseils régionaux de l'environnement, 1981, Québec, 144 pages.

Conseil régional de concertation et de développement, Préparatifs pour la PSR 2001, Document de travail, Chicoutimi, 2000, 178 pages.

COULSON, Margaret A. , Devenir sociologique, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1986, 199 pages.

CRE, Proposition du plan d'actions, Conseil régional de l'environnement et du développement durable, Alma, site Web : www.digicom.qc.ca/cre02, 15 juillet 2003.

DELISLE, C.E., REVERET, J-P., L'évaluation des impacts sur l'environnement, Presses internationales Polytechnique, Montréal, 2003, 519 pages.

DÉSY, Jean, Le Québec agro-forestier, l'autre développement, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, GRIR, Chicoutimi, 1985.

DÉSY, J. , GAGNON, C. , PRÉVOST, P. , Rapport d'une participation aux tables sectorielles sur l'environnement et le pouvoir régional dans le cadre du Sommet sur l'économie et le développement de la Sagamie, GRIR, Chicoutimi, 1984, 32 pages.

DUFOUR, Jules, NIKAN... Les territoires de développement durable, héritage et enjeu pour demain (Actes du Congrès), GRIR, Chicoutimi, 407 pages.

DUMAS, Michel, Une stratégie de planification récréo-touristique en milieu naturel, Université du Québec à Chicoutimi, novembre 1991, 152 pages.

Environnement Canada, Cap sur le partenariat, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1986, 12 pages.

GAGNON, Christiane, La recomposition des territoires, développement local viable, L'Harmattan, Paris, 1994, 271 pages.

GAGNON, Christiane, Site web, www.quebec.ca/msiaa, 15 juillet 2003.

GAGNON, Christiane, DR et DD : deux solitudes appareillées, publication scientifique, 16 mai 2002, ACFAS.

GAGNON, Christiane, Développement local viable : approches stratégiques et défis pour les communautés, Coopératives et développement, vol. 26, 2, 1994-1995, pages 62 – 82.

GAGNON C. et FORTIN M.-J., La création et l'aménagement de parcs nationaux : voie de développement local viable pour les petites communautés ?, présentation faite dans le cadre d'un colloque de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi, mai 1995, 14 pages.

GAGNON C. , KLEIN J. L. , Cahier de géographie du Québec volume 35, no. 95, septembre 1991.

GAGNON C., KLEIN J. L., Le social apprivoisé, Les éditions Asticou, Hull, 1989, 146 pages.

GAGNON C., KLEIN J. L., Les partenaires du développement face au défi du local, Université du Québec à Chicoutimi, 1992, 401 pages.

GAGNON C., FORTIN M. J., L'évaluation des retombées économiques du parc du Saguenay dans la zone périphérique, Chicoutimi, 1994.

GAGNON, Christiane, LEPAGE, Laurent, Analyse et évaluation du fonctionnement de dix comités de suivi environnemental au Québec : étude exploratoire, Rapport soumis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, avril 2001, 114 pages.

GAUTHIER, Benoît, Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1995, 584 pages.

GENDRON, Corinne, VAILLANCOURT, J-Guy, Développement durable et participation publique, Les presses de l'université Laval, Montréal, 2003, 399 pages.

Groupe de Lisbonne (Le), Limites à la compétitivité: Vers un nouveau contrat mondial, Boréal: Montréal, 1995, 225 pages.

HUBERMAN, A. Michael et Matthew B. MILES, Analyse des données qualitatives: Recueil de nouvelles méthodes, De Boeck-Wesmael: Bruxelles, 1991, 480 pages.

ICI, Le mouvement Saguenay – Lac-Saint-Jean, UQAC, Chicoutimi, 1994, 289 pages.

JACQUARD, Albert, Voici le temps du monde fini, Éditions du Seuil, Paris, 1991, 183 pages.

JACQUARD, Albert, Entrevue, Radio Canada, 2001.

JAY-RAYON, Jean-Claude, Pour prendre le temps d'être mieux, Québec science Éditeur, Québec, 1983, 174 pages.

JAY-RAYON, Jean-Claude, Notes de cours, Cégep de Saint-Félicien, 1988, 192 pages.

KI-ZERBO, Joseph, Rôle et place de la société civile dans la conservation de la nature, Chlorophylle, Fondation des amis de la nature (Naturama), juillet 1998, 26 pages.

KLEIN, J-L. , ANDREW, C., BOUDREAULT, P-W. , MORIN, R., Aménagement et développement : Vers des nouvelles pratiques ?, L' Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Montréal, 1986, 199 pages.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable, Recueil de textes, 1980.

McCLELLAND, David Clarence, The achievement motive, Irvington Publishers, New York, 1976, 386 pages.

MACE, Gordon, Guide d'élaboration d'un projet de recherche, Les presses de l'Université Laval, Québec, 1988, 120 pages.

MAILLAT, D. , QUÉVIT, M. , SENN, L. , Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, Université de Neuchatel, Neuchatel, 1993, 375 pages.

MAYER, Robert, OUELLET, Francine, Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 1991, 537.

MILLS, Charles Wright, L'imagination sociologique, F. Maspero, Paris, 1983, 228 pages.

Ministère de l'industrie et du commerce, Profil économique de la région , Saguenay – Lac-Saint-Jean, Gouvernement du Québec, Québec, 2000, www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/index, 8 mars 2001.

Ministère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie, Terre, l'odyssée planétaire comprise, Québec, 1996, Trousse pédagogique.

Ministère des Ressources naturelles, Planifier la gestion des ressources du milieu forestier, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 1997, 102 pages.

Morency, Note de cours, Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 224 pages.

MOSCA, PARETO, La conservation du parc marin du Saguenay, Saint-Laurent : une question de partenariat, volume 1, numéro 2, Québec, décembre 1995.

PETRELLA, Riccardo, Écueils de la mondialisation, Les éditions Fides, Québec, 1997, 48 pages.

PLANQUE, Bernard, Réseaux d'innovation contractuels et embryons de réseaux d'innovation conventionnels, Édition centre d'économie régionale, Aix-en-Provence, 1990, 26 pages.

PROULX, Marc-Urbain, Le Phénomène régional au Québec, Presse de l'Université du Québec, Ste-Foy, 1996, 317 pages.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1993.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1995.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1996.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1997.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1998.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 1999.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 2000.

RLDD, Assemblée générale annuelle, rapport, Alma, 2001.

RLDD, Symposium : Modèles pour l'application du développement durable, Université du Québec à Chicoutimi, 1994,

RLDD, Région Laboratoire de Développement Durable, site Web : <http://www.nikan.org/>, mise à jour le 14 février 1997, 21 pages.

RLDD, Région laboratoire du développement durable, RLDD, 2001, 14 pages.

ROCHER, Guy, Le changement social, Paris, Éditions HMH Ltée, 1968, 179 pages.

SACHS, Ignacy, L'écodéveloppement, Syros : Paris, 1993, 120 pages.

SAMSON, D. , et BOUCHER, S. , Les états généraux du monde rural Forêt conservation, volume 57 no8, 1991, 34 pages.

SAVARD, Francine, Le mouvement associatif à Alma : perspectives et blocages d'un regroupement régional, Université du Québec à Chicoutimi, 1996, 127 pages.

SAVARD, Michel, Pour que demain soit: Une région fait le point sur son environnement, Les Éditions JCL inc.: Chicoutimi, 1989, 331 pages.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, La prise de décision et le développement durable, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Ottawa, 1992, 134 pages.

TAYLOR, Charles, Hegel et la société moderne, Presses de l'Université Laval, Paris, 1998, 182 pages.

THIBAUT, Jean-Pierre, Le Diagnostic d'entreprise : Guide pratique, Corenc, 1989, 325 pages.

TOURAINÉ, Alain, Sociologie de l'action, Paris, Édition du Seuil, 1965

TOURAINÉ, Alain, La conscience ouvrière, Paris, Édition du Seuil, 1966

TREMBLAY, D-G. , FONTAN, J-M. , Le développement économique local, Télé-université, Québec, 1994, 579 pages.

TROUBÉ, Christian, Pourquoi nous croyons toujours au développement, Croissance, le monde en développement, janvier no 400, 1997.

VILLENEUVE, Claude, L'Intégration du développement durable dans l'analyse des projets de développement. Document préparé par EKOLAC consultants pour l'Université d'été internationale francophone sur le développement durable, 1994, 38 pages.

ANNEXE 1

Abréviations et acronymes

ACDI : Association canadienne du développement international

AFEAS : Association féminine d'éducation et d'action sociale

BAPE : Bureau des audiences publiques en environnement

CAAF : Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

CAMO : Comité d'aide au développement de la main d'œuvre

CLD : Centre local de développement

CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols

CQDD : Centre québécois du développement durable

CRCD : Conseil régional de concertation et de développement

CRD : Conseil régional de développement

CRE : Conseil régional en environnement

CREDD : Conseil régional en environnement et en développement durable

DD : Développement durable

DR : Développement régional

ECOBES : Études des conditions de vie et des besoins de la population

FDD : Fond du développement durable

GRIR : Groupe de recherche en interventions régionales

MRC : Municipalités régionales de comté

MRN : Ministère des ressources naturelles

NIKAN : Avenir, Future, Porvenir (terme montagnais selon la traduction suggérée par les promoteurs du Congrès international du développement durable de 1997)

ONU : Organisation des Nations unies

OPDQ : Office de planification et du développement du Québec

OSBL : Organisation sans but lucratif

PLA : Petits lacs aménagés

PME : Petites et moyennes entreprises

PNUE : Programme des nations unies en environnement

PSR : Planification stratégique régionale

RLDD : Région laboratoire du développement durable

SQDM : Société québécoise du développement de la main d'oeuvre

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UPA : Union des producteurs agricoles

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

ANNEXE 2



Gouvernement du Québec
L'inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SAGUENAY LAC ST-JEAN**

Données et scellées à Québec le 1991 01 22

et enregistrées le 1991 01 22

au libro C-1343 , folio 34



Jean-Louis Beaudet.
Inspecteur général des institutions financières

2850-6558


Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
CLAUDE VILLENEUVE	Biologiste	1254, Principale SAINT-PRIME GOW 2W
PIERRE TREMBLAY	Directeur	310, Harvey O. ALMA G8B 1N7
REJEAN VILLENEUVE	Ingénieur	416, 3ième Rue O. DELISLE GOW 1L0
MICHEL PERRON	Chercheur	2505, St-Hubert, JONQUIERE G7X 5M4
JEAN DESY	Géographie	223, Lalemant, CHICOUTIMI G7G 3G7

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

414, Collard Ouest Alma, G8B 1N2

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Claude Villeneuve,

Réjean Villeneuve

Jean Désy

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000 \$

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- Faire la promotion dans un but scientifique et écologique du concept de développement durable i.e. la préservation du potentiel de croissance de la région Saguenay Lac St-Jean.
- Informer la population et susciter son engagement dans le développement durable.
- Mettre sur pied, favoriser et soutenir des actions concrètes de développement durable;
- S'assurer de l'évaluation de ces actions et de la diffusion de leurs résultats;
- Assurer la représentation démocratique de la population dans les décisions concernant l'orientation de son développement
- Contribuer à l'éducation de la population sur le développement durable;
- Promouvoir des projets de recherche orientée visant à soutenir le développement en fonction des besoins de la population;
- Les objets de la corporation ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi.



Gouvernement du Québec
L'inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde à*

**CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SAGUENAY LAC ST-JEAN**

*les présentes lettres patentes supplémen-
taires confirmant le ou les documents
ci-annexés.*

Données et scellées à Québec le 1991 09 30

et enregistrées le 1991 09 30

au libro C-1369 , folio 94



2850-6558

Jean-Louis Beuchard.
Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. RAISON SOCIALE

La présente corporation porte le nom de Centre du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette corporation sera enregistrée sous le nom de Région laboratoire du développement durable.

2. SIEGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé en la ville d'Alma ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut, de temps à autre, déterminer.

3. TERRITOIRE

Le territoire d'action privilégié de la corporation est la région administrative 02.

4. SCEAU

Le sceau, dont l'impression apparaît ci-contre en marge, est adopté et reconnu comme le sceau de la corporation.

5. MISSION

La mission de la corporation est la suivante:

- a) Faire la promotion du concept du développement durable.
- b) Susciter l'engagement de la population dans le développement durable.
- c) Favoriser et soutenir des actions concrètes de développement durable.
- d) S'assurer qu'elles soient évaluées dans le temps et que leurs résultats soient diffusés.

6. ROLES

Les rôles de la corporation sont les suivants:

- a) Favoriser et mettre en place des mécanismes efficaces de consultation, d'information et d'éducation de la population permettant son engagement dans la réalisation du développement durable.
- b) Se doter de grilles d'évaluation des projets.
- c) Soutenir les promoteurs dans l'élaboration ou l'adaptation de projets au concept du développement durable.
- d) Assurer le suivi de ces expériences.
- e) Soutenir les promoteurs dans l'analyse des impacts économiques, écologiques et sociaux de leurs projets.
- f) Proposer et participer à la réalisation d'un plan d'intervention qui associe la population et les intervenants.
- g) Promouvoir des projets de recherche orientée, visant à soutenir le développement durable en fonction des besoins de la population.

7. PRINCIPES

Les principes orientant le fonctionnement de la corporation sont les suivants:

- a) L'organisation de la Région laboratoire du développement durable représente un instrument de développement collectif.
- b) Elle est représentative de la collectivité régionale.
- c) Elle doit répondre de ses actes face à la collectivité.
- d) Elle met à profit au maximum les ressources matérielles et humaines ainsi que les structures déjà en place.
- e) Sa structure est légère et décentralisée, permettant de fonctionner avec une efficacité maximale.

II. LES MEMBRES

8. MEMBRES

La Corporation comprend les catégories de membres suivantes:

a) Les membres individuels

Les signataires de la requête en corporation et du mémoire des conventions sont membres individuels de la corporation. Toute autre personne peut devenir membre individuel à condition d'avoir payé sa contribution et de se conformer à toutes autres conditions d'admission décrétées par résolution, le tout subordonné aux dispositions du présent règlement relatives à la suspension, à l'expulsion des membres et à la démission des membres.

b) Les membres corporatifs

Toute corporation privée ou publique, ou tout organisme peut devenir membre corporatif, à condition d'avoir payé sa contribution et de se conformer à toutes autres conditions d'admission décrétées par résolution du conseil d'administration, le tout subordonné aux dispositions du présent règlement relatives à la suspension, à l'expulsion et à la démission des membres. Chaque organisme n'a droit qu'à un vote à l'assemblée générale et doit déléguer son représentant par résolution. Le membre délégué a tous les droits et pouvoirs des membres individuels.

Les membres corporatifs sont divisés en huit catégories différentes. Ce sont:

- les grandes entreprises,
- les PME,
- les entreprises coopératives,
- les municipalités,
- les institutions d'enseignement,
- les institutions de santé,
- les organismes à but non-lucratif,
- les syndicats.

c) Les membres honoraires

Le conseil d'administration peut, par résolution, désigner des membres honoraires.

9. CONDITIONS D'ADHÉSION

- Pour les individus, ils doivent être âgés d'au moins 18 ans et domiciliés à l'intérieur du territoire de la région 02, y ayant leur résidence ou leur place d'affaires.
- Pour les organismes ou corporations, ils doivent avoir leur siège social, leur principal établissement ou un bureau où se prennent des décisions sur le territoire de la région 02 et présenter une demande écrite au conseil d'administration de la corporation.
- Ils doivent rencontrer toute autre condition que le conseil d'administration propose et que l'assemblée générale accepte.

10. CONTRIBUTION

Les contributions qui doivent être versées à la corporation par ses catégories de membres seront établies aux taux qui seront payables aux périodes qui seront de temps à autre déterminées par résolution du conseil d'administration de la corporation.

11. SUSPENSION ET EXPULSION

Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour la période qu'il détermine ou expulser définitivement tout membre qui enfreint quelque disposition des règlements de la corporation ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à la corporation. La décision du conseil d'administration à cette fin est finale et sans appel et le conseil d'administration est autorisé à adopter et suivre en cette matière la procédure qu'il peut de temps à autre déterminer.

12. DÉMISSION

Tout membre régulier ou honoraire peut démissionner en adressant un avis écrit au (à la) secrétaire-trésorier(ère) de la corporation. Cette démission ne vaut qu'après acceptation par le conseil d'administration et prend effet immédiatement après cette acceptation.

III. LES ASSEMBLÉES DES MEMBRES

13. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres se tient normalement et alternativement dans la sous-région Saguenay et dans la sous-région Lac-Saint-Jean, sur convocation du conseil d'administration et à une date qui ne doit pas excéder trois mois après la fin de l'exercice financier. L'assemblée générale se tient obligatoirement avec celle de la Fondation du développement durable Inc.

14. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

L'assemblée générale spéciale est convoquée par le(la) secrétaire-trésorier(ère) si la demande en est faite par:

- a) Le(la) président(e).
- b) Cinq membres de la corporation. Cette demande est faite par écrit et doit spécifier le but et les objets d'une telle assemblée.

15. AVIS DE CONVOCATION

Toute assemblée des membres est convoquée par lettre adressée, au moins 20 jours avant l'assemblée, à la dernière adresse connue des membres de la corporation. Cependant, une assemblée peut être tenue sans avis préalable si tous les membres sont présents ou si les absents ont donné leur assentiment à la tenue d'une telle assemblée sans avis. L'avis de toute assemblée générale spéciale doit indiquer l'affaire qui doit être prise en considération. L'omission accidentelle de faire parvenir l'avis de convocation à un ou quelques membres n'a pas pour effet de rendre nulle les décisions prises à cette assemblée.

Toutefois, dans le cas d'urgence, l'assemblée peut être convoquée par téléphone et ce délai peut n'être que de trois jours. La présence d'un membre à une assemblée quelconque couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

16. QUORUM

Les membres présents dûment convoqués constituent le quorum.

17. VOTE

Chaque membre a droit à un seul vote à toute assemblée des membres. Les votes par procuration ne sont pas valides. En cas d'égalité des voix, le(la) Président(e) a un vote prépondérant.

A toute assemblée, le vote est pris à main levée ou au scrutin secret si tel est le désir d'au moins cinq membres.

Toute question soumise est décidée par un vote à la majorité simple des membres présents à moins qu'il en soit spécifié autrement dans les présents règlements.

IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

18. FONCTIONS ET DEVOIRS

Les fonctions et devoirs du conseil d'administration de la corporation sont les suivants:

- a) Voir à la poursuite des buts et objectifs stipulés dans la charte d'incorporation.
- b) Souscrire aux grandes orientations de la Région laboratoire du développement durable.

19. COMPOSITION

Le conseil d'administration est formé de 25 membres, élus par l'assemblée générale, délégués par les MRC et le CRCD-02 ou nommés par le conseil d'administration selon le mode de représentation suivant, et de deux observateurs(trices):

- a) Six personnes déléguées par le secteur municipal dont trois par la MRC du Fjord-du-Saguenay, une par la MRC de Lac Saint-Jean Est, une par la MRC Domaine du Roy et une par la MRC Maria-Chapdelaine.
- b) Trois personnes élues provenant du secteur corporatif dont une des corporations privées (grandes entreprises), une des corporations privées (PME) et une du secteur coopératif.
- c) Deux personnes élues provenant du secteur syndical.
- d) Deux personnes provenant du secteur institutionnel dont une élue du milieu de l'éducation et une élue du milieu de la santé.
- e) Deux personnes élues provenant du secteur des organismes à but non-lucratif.
- f) Deux personnes élues représentant les membres individuels.
- g) Deux personnes provenant du comité d'action et nommées par ce comité. Le choix de ces représentant(e)s est soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- h) Deux personnes provenant du comité de financement et nommées par ce comité. Le choix de ces représentant(e)s est soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- i) Une personne provenant du comité d'expertise et nommée par ce comité. Le choix de ce(tte) représentant(e) est soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- j) Une personne provenant du comité de gestion de l'information et nommée par ce comité. Le choix de ce(tte) représentant(e) est soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- k) Deux personnes déléguées par le CRCD-02.
- l) Deux observateurs (trices), représentant(e)s des gouvernements, soit un(e) représentant(e) de la C.A.R. (Conférence administrative régionale) et un(e) représentant(e) du gouvernement fédéral.

20. ÉLIGIBILITÉ

Seuls les membres réguliers (individuels ou corporatifs) sont éligibles au conseil d'administration pour remplir les fonctions d'administrateur(trice).

Tout membre qui participe à l'assemblée générale doit, au début de l'assemblée, identifier son secteur de représentation. Un membre ne peut représenter qu'un seul secteur.

Pour être éligible à représenter un secteur donné, la personne doit démontrer qu'elle y travaille ou qu'elle y occupe un poste d'administrateur(trice).

21. DURÉE DES FONCTIONS

Le mandat de l'administrateur(trice) est d'une durée de deux ans avec renouvellement possible. Afin d'assurer un roulement de la moitié des membres du conseil d'administration à chaque année, un tirage au sort est effectué lors de l'élection du premier conseil d'administration ou lorsque les circonstances l'exigent afin de déterminer quel(s) membre(s) auront un premier mandat d'un an. Une personne élue ou nommée pour combler une vacance poursuit le reste du mandat du membre remplacé.

22. VACANCE

Toute vacance survenue au conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, peut être remplie par les membres du conseil d'administration demeurant en fonction, par résolution, pour la balance non expirée du terme pour lequel le membre du conseil d'administration cessant ainsi d'occuper ses fonctions avait été nommé ou élu.

Toute vacance doit être remplacée par une personne qui provient du même secteur d'activité que le membre qui quitte le conseil d'administration.

23. RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs services.

24. DÉMISSION

Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout membre qui présente par écrit sa démission au conseil d'administration et ce, à compter du moment où celui-ci, par résolution, l'accepte.

25. DESTITUTION D'UN(E) ADMINISTRATEUR(TRICE)

Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout membre:

- a) Qui donne sa démission au conseil d'administration compte tenu des dispositions de l'article 12 des présents règlements.
- b) Qui cesse de posséder les qualifications requises. Cette décision devra être prise par au moins les 2/3 des administrateurs(trices) de la corporation.
- c) Qui est suspendu ou exclu selon les dispositions de l'article 11 des présents règlements.
- d) Qui s'absente sans raison valable de trois assemblées régulières consécutives du conseil d'administration.

26. PROCÉDURES D'ÉLECTION

- a) L'assemblée nomme un(e) président(e) et un(e) secrétaire d'élection et quatre scrutateurs(trices).

- b) Le(la) président(e) d'élection reçoit les candidatures par secteur de représentation. Tout membre peut se présenter ou être présenté par un autre membre à un poste d'administrateur(trice).

Si une personne intéressée à être candidate à un poste en élection est absente au moment de l'assemblée générale, elle doit avoir rempli un bulletin de candidature signé par elle-même et avoir fait parvenir ce bulletin au siège social.

V. LES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27. NOMBRE D'ASSEMBLÉES

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire.

Une assemblée spéciale peut être convoquée à la demande du(de la) Président(e) ou de cinq administrateurs(trices).

28. AVIS DE CONVOCATION

Le(la) secrétaire-trésorier ou toute autre personne désignée par le conseil d'administration, doit aviser, par écrit, par téléphone ou verbalement chacun des membres du conseil d'administration au moins 72 heures à l'avance de la tenue d'une assemblée. Dans un cas d'urgence, le délai de convocation peut être réduit à 12 heures.

L'avis de convocation doit mentionner le jour, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée. Tout membre présent à une assemblée est censé avoir renoncé à l'avis de convocation.

Dans le cas d'une assemblée spéciale, l'avis de convocation doit mentionner le sujet de la réunion. On ne peut y traiter d'autres questions à moins que tous les membres soient présents et y consentent.

29. QUORUM ET VOTE

Le quorum requis pour une assemblée du conseil d'administration est de la moitié des postes comblés, plus un. Toutes les questions soumises sont décidées à la majorité des voix, chaque membre du conseil ayant droit à un seul vote à l'exception du(de la) Président(e) qui peut exercer un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

30. COMITÉS

Le conseil d'administration peut former les comités qu'il juge pertinents à son fonctionnement. La composition des comités doit être entérinée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit former:

- un comité d'action;
- un comité de financement;
- un comité d'expertise;
- un comité de gestion de l'information.

Le comité d'action doit être formé de dix personnes choisies parmi une banque de noms dont les candidatures auront été soumises à la RLDD.

VI. LE COMITÉ EXÉCUTIF

31. DÉSIGNATION

Les officiers du conseil d'administration sont le(la) Président(e), le(la) vice-président(e) au comité d'action, le(la) vice-président(e) au comité de financement, le(la) vice-président(e) au comité d'expertise, le(la) vice-président(e) au comité de gestion de l'information, le(la) secrétaire et le(la) trésorier(ère).

32. ÉLECTIONS

Le conseil doit à sa première assemblée suivant immédiatement l'assemblée générale de la corporation et, par la suite, lorsque les circonstances l'exigent, élire le(la) Président(e), le(la) secrétaire et le(la) trésorier(ère) . Ceux-ci(celles-ci) sont élu(e)s parmi les membres du conseil d'administration.

33. QUORUM

Le quorum requis pour une assemblée du comité exécutif est de quatre (4) membres.

34. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir de tout officier de la corporation ou pour toute autre raison jugée suffisante par le conseil d'administration, ce dernier peut déléguer les pouvoirs ou les fonctions de tel officier à tout autre officier ou à tout membre du conseil d'administration pour une période de temps qu'il détermine.

35. LE PRÉSIDENT

Le président est d'office membre de tous les comités.

Les fonctions du Président du conseil d'administration sont entre autres:

- a) Présider toutes les assemblées des membres du conseil d'administration.
- b) Voir à l'exécution des décisions du conseil d'administration.
- c) Signer avec le secrétaire-trésorier ou toute autre personne désignée par résolution, les documents et actes qui sont du ressort du conseil d'administration.
- d) Représenter le conseil d'administration.

e) Exercer tous les pouvoirs que lui confère de temps à autre le conseil d'administration.

36. LE VICE-PRÉSIDENT

Un ou l'autre des vice-président a tous les pouvoirs et exerce tous les devoirs du président en l'absence de celui-ci ou sur son refus ou son inhabilité d'agir. Le vice-président a aussi les pouvoirs et les devoirs qui peuvent lui être assignés par le conseil d'administration.

37. LE SECRÉTAIRE

Le secrétaire assume la responsabilité de l'envoi des avis de convocation, des procès-verbaux et de la correspondance. Il a la garde du livre des minutes. Il remplit toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par le présent règlement ou par le conseil d'administration. Il doit, à la fin de son mandat, transmettre à son successeur tous les documents ou effets de la corporation qui lui étaient confiés.

38. LE TRÉSORIER

Le trésorier a la garde de tous les fonds et valeurs de la corporation et dépose ces fonds et valeurs à une ou des institutions financières qui lui sont indiquées par le conseil d'administration. Il doit, selon la loi, exhiber à tous les administrateurs de la compagnie, sur demande, tous les livres de comptes de la compagnie pendant les heures de bureau. Il signe tous les documents qui exigent sa signature et remplit ses fonctions et celles qui lui sont attribuées par le conseil d'administration. Il doit, à la fin de son mandat, transmettre à son successeur tous les documents ou effets de la corporation qui lui étaient confiés.

39. VACANCE

S'il survient une vacance au niveau du président, d'un vice-présidents, du secrétaire ou du trésorier, par suite de démission ou pour toute autre raison, le conseil d'administration, par résolution, peut élire ou nommer une autre personne qualifiée pour remplir cette vacance. L'officier ainsi nommé en remplacement demeure en fonction pour la durée non écoulée du terme d'office de la personne ainsi remplacée.

40. COMITÉ D'ANALYSE ET D'ATTRIBUTION DE FONDS

Le conseil d'administration devra participer à la constitution d'un comité d'analyse et d'attribution de fonds qui verra à étudier, établir et présenter au conseil d'administration ses projets, critères et autres pour l'attribution des fonds. Ce comité verra à faire des recommandations au conseil d'administration pour l'attribution des fonds disponibles.

Les personnes choisies pour former ce comité devront être reconnues pour leur compétence dans le domaine du DÉVELOPPEMENT DURABLE.

VII. DISPOSITIONS FINANCIERES

41. ANNÉE FINANCIERE

L'exercice financier de la corporation se termine le 31 décembre de chaque année.

42. LIVRE ET COMPTABILITÉ

Le conseil d'administration fait tenir par le secrétaire-trésorier de la corporation ou sous son contrôle, un livre de comptabilité dans lequel ou dans lesquels sont inscrits tous les fonds reçus ou déboursés par la corporation, tous les biens et tous les fonds détenus par la corporation et toutes ses dettes ou obligations, de même que toutes les autres transactions financières de la corporation.

Ce livre est tenu au siège social de la corporation et est ouvert en tout temps à l'examen du Président ou du conseil d'administration.

43. EFFETS BANCAIRES

Tous les chèques, billets et autres effets bancaires de la corporation sont signés par les personnes qui sont de temps à autre désignées à cette fin par le conseil d'administration.

44. CONTRATS

Les contrats et autres documents requérant la signature de la corporation sont au préalable approuvés par le conseil d'administration, et sur telle approbation, sont signés par le Président et par le secrétaire-trésorier, ou toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

45. DISSOLUTION

En cas de dissolution, d'abandon de charte, de liquidation ou de cessation de ses opérations, les biens de la corporation doivent être distribués, après le paiement de ses dettes et obligations à un organisme régional à but non-lucratif dont les objectifs répondent en partie ou totalement aux objectifs de la corporation.

46. INTERPRÉTATION

Dans tous les règlements de la corporation, le singulier inclut le pluriel et vice versa, le mot personne inclut les sociétés et corporations et le masculin inclut le féminin. Lorsqu'une référence est faite à ce règlement ou à tout autre statut de règlement ou article de statut, cette référence s'étend et s'applique à tout amendement apporté à tel statut ou article selon le cas.

47. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les règlements généraux pourront être modifiés par le vote des 2/3 des membres présents lors d'une assemblée générale annuelle ou spéciale de la corporation sur recommandation du conseil d'administration.

MODIFIÉS LE 31 MARS 1993

Certifié par:

ANNEXE 3

**Plan d'action
de la Région laboratoire
du développement
durable
2001**

de la

***Région laboratoire du
développement durable***

2001

La mission de la RLDD

Permettre à la population d'améliorer sa qualité de vie en termes de santé, d'emploi, d'éducation et de culture dans le respect des ressources écologiques.

1^{er} axe : promouvoir le développement durable ;

2^e axe : susciter l'engagement de la population [et des organisations] ;

3^e axe : soutenir des actions concrètes ;

4^e axe : s'assurer que ces actions soient évaluées dans le temps et que leurs résultats soient diffusés.

Enjeu : Les leaders de la région

La RLDD aimerait avoir un soutien plus palpable de la part des leaders de la région qu'elle définit comme étant les dirigeants du CRCD, les préfets et maires de la région, le caucus des députés et les différents chefs d'entreprises.

1^{ère} orientation	
Renforcer l'engagement des leaders régionaux envers le développement durable et leur soutien à la RLDD.	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
#1.1 Que les leaders de la région comprennent, d'ici à la fin 2001, l'approche large du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du résultat d'un audit auprès d'un échantillon de ces personnes entre la première passation en 2001 et la deuxième en 2003.
#1.2 Que nos leaders régionaux, d'ici à la fin de 2001, soutiennent la RLDD en lui accordant un budget de fonctionnement de l'ordre de 100 000 \$ annuellement.	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget de fonctionnement recueilli auprès des leaders régionaux.

Actions en 2001

1.1.1 et 1.2.1 Rencontrer à deux reprises les quatre préfets pour les sensibiliser à la mission de la RLDD et à l'octroi d'un budget de fonctionnement.

Indicateur : L'octroi d'un budget de fonctionnement et l'audit.

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Mars à juin 2001

1.1.2 et 1.2.2 Organiser quatre rencontres avec les maires qui siègent aux tables des MRC pour les sensibiliser à la mission de la RLDD et à l'octroi d'un budget de fonctionnement.

Indicateur : L'octroi d'un budget de fonctionnement et l'audit

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Tout au long de l'année

1.1.3 et 1.2.3 Faire au moins deux rencontres le gouvernement fédéral et provincial pour les sensibiliser à la mission de la RLDD et à l'octroi d'un budget de fonctionnement.

Indicateur : L'octroi d'un budget de fonctionnement

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale (budget de développement)

Échéancier : Mars à octobre 2001

1.1.4 Faire une campagne spéciale de promotion du développement durable et du rôle régional que joue la RLDD (journal, site Internet et autres).

Indicateur : La campagne

Ressources : Le comité de communication et un budget de communication prélevé sur chaque projet

Échéancier : Automne 2001

1.1.5 Rencontrer le CRE pour établir des partenariats entre nos deux organismes

Indicateur L'entente de partenariat

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : D'ici la fin de juin

1.1.6 Préparer un colloque s'adressant aux leaders de la région du monde municipal en collaboration avec l'OIQ.

Indicateur : Réalisation d'un colloque

Ressources : Comité de bénévoles, fonds du dernier colloque, collecte de nouveaux fonds

Échéancier Novembre 2001

1.1.7 Préparer et donner deux sessions de formation destinée aux administrateurs, bénévoles, membres de la RLDD et à d'autres leaders régionaux

Indicateur : Réalisation des deux sessions de formation

Ressources Fonds du membership et collecte de fonds dans divers programmes gouvernementaux

Échéancier Session en mai et session à l'automne

Enjeu : La population en général (sensibilisation)

La population régionale a déjà été sensibilisée au développement durable dans le cadre de différentes actions de la RLDD. Est-il possible de mettre en place une campagne importante pour augmenter la sensibilité régionale au développement durable ?

2^{ème} orientation	
Rejoindre la population en général pour l'informer sur ce qu'est le développement durable tout en l'invitant à poser des gestes concrets, des gestes qui comptent.	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
#2.1 Susciter l'intérêt de la population d'ici la fin de 2001 dans la proposition de pistes d'action en relation avec le Tableau de bord d'indicateurs de l'État de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pistes d'action proposées en relation avec le Tableau de bord ; • Nombre de membres individuels à la RLDD.
#2.2 Susciter la mise sur pied, d'ici à la fin de 2004, d'un premier lieu d'application et de démonstration grand public du développement durable dans le contexte de la nordicité, plus particulièrement dans les domaines de l'habitat, de l'agriculture et de la foresterie.	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un tel lieu.

Actions en 2001

2.1.1. Valider les informations, vulgariser et produire un document,

indicateur : production du document

Ressources : Entente spécifique et participation bénévole

Échéancier : Avril à décembre 2001

2.1.2 Prévoir quatre rencontres de sensibilisation avec les instances décisionnelles et leur appropriation du tableau de bord

Indicateur : Adhésion des leaders de la région

Ressources : Entente spécifique et participation bénévole

Échéancier : Avril à décembre 2001

-
- 2.1.3** Identifier les mécanismes de pérennisation du tableau de bord
- Indicateur : Pérennisation du projet
- Ressources : Entente spécifique, et participation bénévole
- Échéancier : Avril à décembre 2001
-
- 2.1.4** Diffuser le tableau de bord à l'ensemble de la population (municipalités, écoles, chambre de commerce...)
- Indicateur: Diffusion du tableau de bord
- Ressources : Entente spécifique, et participation bénévole
- Échéancier : Avril à décembre 2001
-
- 2.2.1** Finaliser le maillage financier pour la l'amorce de la troisième phase de la réalisation d'un plan directeur pour la mise sur pied d'un parc de la nordicité et du développement durable sur la péninsule du Cap-à-l'Ouest à ville La Baie.
- Indicateurs : Financement accepté
- Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale et direction-adjointe
- Échéancier : Janvier à décembre 2001
-
- 2.2.2** Engager la deuxième série des travaux sylvicoles prévus dans la première phase de déploiement territorial.
- Indicateur : Réalisation des travaux
- Ressources : Budget MRC TPI
- Échéancier : Juin à octobre 2001
-
- 2.2.3.** Engager les pourparlers avec les services d'urbanisme de La Baie afin qu'ils incluent le projet de Parc dans le nouveau plan d'urbanisme et qu'ils apportent les modulations nécessaires.
- Indicateurs : Les rencontres et leur résultat
- Ressources : Financement de la troisième phase
- Échéancier : Septembre à novembre
-
- 2.2.4.** Amorce de micro inventaires biologiques, forestiers et agricoles à partir de besoins particuliers sur les propriétés et les lieux prévus pour les infrastructures.
- Indicateur : Rapport d'étape
- Ressources : Financement de la troisième phase et apport bénévole
- Échéancier : Septembre à novembre

Action 2.2.5 Amorce d'une étude de marché, élaboration d'une stratégie de commercialisation et d'un plan de réalisation.

Indicateur : Rapport d'étape

Ressources : Financement de la troisième phase et apport bénévole

Échéancier : Septembre à décembre 2001

Action 2.2.6 Amorce d'une programmation grand public au Cap-à-l'Ouest

Indicateur : Document de programmation

Ressources : Financement de la troisième phase et apport bénévole

Échéancier : Septembre à décembre 2001

Enjeu : Les municipalités et les MRC

Il est important que les municipalités souscrivent au développement durable de façon plus concrète!

3^{ème} orientation Faire prendre le virage du développement durable aux municipalités.	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
#3.1 Que 3 municipalités, d'ici à la fin de 2003, fassent faire un diagnostic de développement durable portant sur l'impact de leurs services auprès de la population dans les secteurs sociaux, environnementaux et économiques.	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de municipalités qui ont fait faire un diagnostic de développement durable portant sur l'impact de leurs services.
#3.2 En partenariat avec d'autres spécialistes, que la RLDD réalise d'ici la fin 2002, 3 interventions en développement durable au niveau de l'aménagement du territoire ou de la gestion du risque.	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de municipalités ou de MRC qui ont accepté de réaliser ces interventions.

Actions en 2001

3.1.1 Trouver des représentants des MRC du Saguenay Lac Saint Jean au sein du conseil d'administration

Indicateur : Le nombre de représentants

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Mars à juin 2001

3.2.1 S'associer avec des firmes existantes s'il y a lieu, pour présenter trois offres de services au niveau de l'aménagement du territoire et/ou de la gestion du risque

Indicateur : Le nombre municipalités sollicitées et d'offres de service présentés

Ressources : Direction générale

Échéancier : Mars à décembre

3.2.2 Faire une intervention auprès d'une municipalité

Indicateur : Le projet réalisé

Ressources : Budget accordé par la municipalité

Échéancier : Juin à décembre 2001

Enjeu : Les divers organismes de la région

Le Plan stratégique régional de 1996 appuie la RLDD dans une stratégie d'action portant sur les indicateurs de performance pour mesurer les progrès réels en termes de développement durable.

<p>orientation</p> <p>Renforcer le milieu régional d'une vision intégrée des efforts de développement et de leur impact sur l'état de la situation régionale et stimuler la mobilisation des organisations.</p>	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
<p>#4.1 Que d'ici à la fin de 2002, en collaboration avec le CRCD, la RLDD favorise que dix organismes régionaux, intègrent les différentes dimensions du développement durable dans leurs objectifs stratégiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'organismes qui ont orienté leur planification stratégique en fonction des enjeux soulevés par le tableau de bord de manière à intégrer les différentes dimensions du développement durable dans leurs objectifs stratégiques.

Actions en 2001

4.1.1. En collaboration avec nos partenaires que sont le CRCD et le Ministère des régions, établir un plan d'action et effectuer la recherche nécessaire entre autres sur le déroulement de la planification stratégique et sur les bases de données relationnelles.

Indicateur : Le plan d'action

Ressources : L'entente spécifique et la participation bénévole

Échéancier : Avril à décembre 2001.

4.1.2. Présenter des demandes financières pour ce projet auprès des autorités fédérales et privées.

Indicateur : Acceptation positive des demandes financières

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Mars à décembre 2001

4.1.3 Organiser au moins un séminaire d'information sur les thèmes des indicateurs de performance,...

Indicateur : Acceptation positive des demandes financières

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Mars à décembre 2001

Enjeu : Les entreprises

Les entreprises commencent à être plus sensible au développement durable en y voyant une occasion d'améliorer leur rentabilité tout en travaillant à préserver les ressources. De nombreuses opportunités se présentent dans ce domaine grâce à différents programmes gouvernementaux.

<i>5^{ème} orientation</i>	
Accélérer l'initiation des entreprises au développement durable.	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
#5.1 Qu'en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, la RLDD favorise qu'une vingtaine d'entreprises participent à des programmes d'éco-efficacité d'ici la fin de 2002 ou s'inscrivent dans une démarche de bonification de projet.	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'entreprises qui ont participé à des programmes d'éco-efficacité cette année ou qui se sont inscrites dans une démarche de bonification de projet.

Actions en 2001

5.1.1 Réaliser les interventions pour un Enviroclub

Indicateur : Réussite de l'Enviroclub

Ressources : Budgets fédéraux

Échéancier : Janvier à mai 2001

5.1.2 Publiciser les résultats atteints dans l'Enviroclub

Indicateur : Publication des efforts des entreprises

Ressources : Comité de communication et direction générale

Échéancier : Mai à septembre 2001

5.1.3 Proposer au MIC, au DEC, au CNRC et au Ministère de, l'environnement de former leurs agents à mieux intervenir en dd au niveau des entreprises

Indicateur : Acceptation d'au moins un offre de service

Ressources : Budget de développement

Échéancier : Avril à décembre

5.1.4 Amorcer un deuxième Enviroclub ou club d'éco-efficacité

Indicateur : Le club

Ressources : Financement gouvernemental

Échéancier : Août à décembre 2001

Enjeu : La RLDD, une " entreprise " de recherche et de développement

La RLDD a développé certains outils d'analyse de développement durable. Ils s'appuient sur une réflexion sur le concept de développement durable et son application. Il est primordial pour notre organisation de poursuivre cette réflexion pour renforcer notre action.

6^{ème} orientation Définir plus clairement la façon d'appliquer le développement durable face aux enjeux de société dans la région et profiter de l'occasion pour approfondir les valeurs, les principes et les fondements du développement durable.	
Objectif :	Indicateurs d'impact ou de résultats :
#6.1 Susciter d'ici à la fin de 2001 la participation d'au moins six penseurs et leaders régionaux bénévoles à une réflexion sur le concept du développement durable et son application en vue d'enrichir la matrice des indicateurs de développement durable et la grille de bonification de projets.	<ul style="list-style-type: none">• Le nombre de penseurs et de leaders régionaux bénévoles qui ont participé à une réflexion sur le concept du développement durable et son application en vue d'enrichir la matrice et la grille de bonification de projets.

Actions en 2001

Action 6.1-1. Mettre en place un comité qui amorcera ses travaux en 2001

Indicateur : Formation du comité

Ressources : Bénévolat avec appui de la direction générale

Échéancier : Juin à octobre 2001

Lexique

ENJEU: Ensemble des éléments de contexte constituant des défis, des opportunités et des préoccupations majeures. Ils accompagnent les orientations.

ORIENTATION: Intention générale qui dirige les actions. Les orientations doivent être claires. Elles sont généralement élaborées pour une période de 3 à 5 ans.

OBJECTIF STRATÉGIQUE: But précis que se propose l'action ; résultat que l'on vise à obtenir en termes d'impacts ou d'effets sur population et la société par les projets, les produits, les services, les politiques ou les programmes que l'on met en place. Les objectifs stratégiques sont donc soumis à l'influence de facteurs externes. Ils doivent être pratiques, quantifiables et mesurables dans le temps. Ils sont généralement élaborés pour une période de 1 à 3 ans.

INDICATEURS D'IMPACT: Mesure des résultats obtenus. Ces indicateurs relèvent du niveau stratégique.